

Le cadavre du père Popieluszko est retrouvé

VARSOVIE (AFP, Reuter) — Le corps du père Jerzy Popieluszko, 37 ans, a été repêché hier soir dans la Vistule à l'endroit même où ses ravisseurs, trois membres de la Police politique avaient indiqué l'avoir jeté, a annoncé hier soir la télévision polonaise.



Jerzy Popieluszko

La dépouille du père Popieluszko, « l'aumônier de Solidarité » enlevé le 19 octobre a été transférée à l'Institut médico-légal aux fins d'autopsie, a indiqué la télévision.

Les autorités polonaises sont « en contact permanent » avec l'épiscopat, a ajouté la télévision en précisant qu'à « la demande du ministre de l'Intérieur une enquête intense se poursuit afin d'établir l'existence d'éventuels commanditaires de l'enlèvement et du meurtre du prêtre. »

« Le pire est arrivé », a déclaré Lech Walesa, le prix Nobel de la paix 1983. « On a non seulement tué un prêtre, mais on a voulu tuer l'espoir », a-t-il ajouté en lançant un appel

Voir page 12: Popieluszko

Canadair et Téléglobe sont à vendre

■ Sur la liste: 2 autres sociétés d'Etat et des parts de M-F et la CDC

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a officiellement entrepris hier le processus de « privatisation » de sociétés de la couronne, mettant aux enchères en même temps Canadair, De Havilland, Eldorado Nucléaire, Téléglobe du Canada et ses intérêts dans deux sociétés publiques, Massey-Ferguson et la Corporation de développement du Canada.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Sinclair Stevens, a donné le coup d'envoi à ce processus qui symbolise on ne peut plus clairement la fin du régime libéral et de l'interventionnisme de l'État et le début du régime conservateur.

Selon le ministre, la vente de ces sociétés de la couronne pourrait être engagée, sinon complétée, d'ici six à douze mois. Des investisseurs canadiens et étrangers se seraient déjà montrés intéressés à se porter acquéreurs des sociétés mises en vente hier, exception faite des intérêts détenus par le gouvernement dans Massey-Ferguson.

Le mandat de vendre ces sociétés de la couronne a été confié à la Corporation de développement des investissements canadiens (CDIC), une société de portefeuille qui au nom de l'État possède et gère les sociétés de la couronne mises en vente.

Pour s'assurer que ce mandat sera bien rempli, le ministre a modifié en profondeur la composition du conseil

d'administration de la CDIC et démis de ses fonctions le pdg de l'entreprise, M. Joel Bell, qu'il a remplacé par M. Paul Marshall. Il a confié la présidence du conseil à M. Bernard Lamarre, le président de Lavalin.

Par ce geste, le gouvernement veut indiquer aux Canadiens et aux investisseurs qu'il entend adopter une nouvelle approche de la gestion de l'économie canadienne, a affirmé le ministre en conférence de presse. Celui-ci estime qu'il n'appartient pas au gouvernement de se substituer à l'entreprise privée. Il lui faut plutôt « seconder les efforts du secteur privé en contribuant à établir un climat propice aux affaires, en encourageant le commerce, l'innovation et les investissements ».

La privatisation des sociétés de la couronne « rendra justice aux contribuables », croit M. Stevens. À son avis, ceux-ci sauront que leur argent est bien dépensé. Les sociétés seront toujours imputables aux Canadiens si ce n'est que ce sera par le biais du marché privé désormais. La discipline du secteur privé, dit-il, saura encourager les investissements et ainsi protéger les emplois qui sont en cause, soit 9,000 dans les quatre sociétés de la couronne et 11,000 dans les compagnies qui appartiennent à la Corporation de développement du Canada.

Idéalement, le ministre aimerait vendre les sociétés et les intérêts

Voir page 12: Canadair



Le ministre Sinclair Stevens est flanqué, à gauche, de M. Bernard Lamarre et, à droite, de M. Paul Marshall. Celui-ci remplace M. Joel Bell à la tête de la CDIC alors que M. Lamarre en assumera la présidence du conseil.

La CTCUM remboursera \$ 6 aux détenteurs de CAM

CLÉMENT TRUDEL

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) a décidé, hier, de rembourser une partie de la carte autobus-métro (CAM) aux 310,000 usagers qui n'ont pas pu profiter de services normaux en octobre. La remise sera de \$6 pour l'usager adulte et de \$2,25 pour la personne bénéficiant de tarifs réduits (étudiants et personnes âgées).

Les modalités de remboursement ne seront connues qu'une fois la grève terminée. L'usager devra donc conserver la carte périmée pour avoir droit au remboursement. La compagnie, ne pouvant savoir à l'avance le jour exact de la reprise de services complets, entend appliquer les mêmes critères de compensation pour les cartes du mois de novembre. Pour octobre, la CTCUM a vendu quelque 225,000 cartes à tarif régulier (\$24) et 85,000 cartes à tarif réduit (\$9,25).

Au bureau du ministre québécois du Travail, hier, on affirmait que le conciliateur Normand Gauthier poursuivait toujours ses efforts pour rapprocher les parties; il n'est pas question de modifier le mandat de M. Gauthier qui, lundi soir, a vu séparément les négociateurs patronaux. Hier, le conciliateur a rencontré des représentants de la Fédération des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro (local 1983, FTQ-SCFP) regroupant 4,000 syndiqués qui font grève depuis maintenant deux semaines.

Entre-temps, la grève se poursuit, atténuée quelque peu par les « services essentiels » qui ne peuvent tenir lieu de service « normal ». Les deux parties, comme la loi les y oblige, ont mis sur pied un service spécial aux heures de pointe, sur semaine. Il n'y a ni métro ni autobus les samedis et dimanches, conformément à la décision rendue par le Conseil des services essentiels.

Un deuxième groupe de syndiqués à l'emploi de la CTCUM, soit les 200 syndiqués du local 2551 (ravitateurs, répartiteurs et commis divisionnaires) devait faire grève à compter du lundi, 5 novembre; ce syndicat a décidé de reporter la grève prévue au 15 novembre, ce qui a conduit à l'annulation d'une audience publique que devait tenir hier

Voir page 12: La CTCUM



LE DRAME ÉTHIOPNIEN

Une victime de la famine gît sur la chaussée rocailleuse dans un petit village du nord de l'Éthiopie. Afin d'assurer leur subsistance, plus de 100,000 Éthiopiens se sont rassemblés dans Korem pour recevoir les vivres de première nécessité dépêchés d'urgence par les pays mieux nantis. Plus d'un million d'Éthiopiens sont menacés de mort par la famine et la sécheresse qui sévissent dans ce pays. Au Québec, hier, Mme Louise Harel, au nom du gouvernement, ainsi que le cardinal Paul-Émile Léger sont intervenus pour demander aux citoyens de contribuer à l'effort international. Nos informations en page 2. (Photolaser AP)

Johnson ne dit pas s'il est indépendantiste Aux inconditionnels, Richard répond qu'il ne veut pas d'une « opération caribou »

GILLES LESAGE

QUÉBEC — « Ce que les indépendantistes inconditionnels nous proposent, au même titre que les fédéralistes inconditionnels en sens inverse, c'est une opération caribou, une traversée de la rivière au moment le moins opportun, là où elle est la plus large et là où le courant est le plus fort. »

C'est ce que le ministre des Affaires culturelles a déclaré hier au DEVOIR, en réponse à des collègues, dont Mme Louise Harel, qui prétendent que les opposants à l'élection référendaire ne sont que des défaitistes, probablement pas des indépendantistes.

Se sentant visé, car il fait partie du groupe des révisionnistes, M. Clément Richard s'oppose à ce qu'il appelle la stratégie suicidaire du caribou et à l'étiquetage des ministres et députés en purs d'un côté, en impurs de l'autre. Il regrette que sa bonne amie, Mme Harel, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, s'autorise de divergences qui portent sur les moyens, et non sur l'objectif que tous les péquistes partagent, pour mettre en cause la bonne foi d'un certain nombre de personnes.

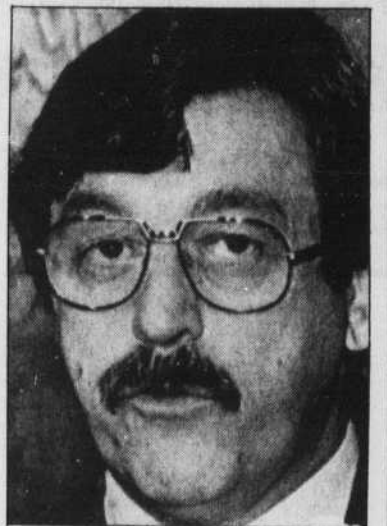
D'autre part, interpellé à l'As-

semblée nationale, à la suite de son entrevue au DEVOIR, samedi dernier, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Pierre-Marc Johnson, n'a pas répondu à la question suivante: êtes-vous indépendantiste ou fédéraliste? Il a plutôt accusé les libéraux d'être déconnectés de la réalité québécoise et il les invite à participer au consensus nécessaire pour établir les conditions permettant au Québec de signer la constitution de 1982.

Pour sa part, le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, s'est dit surpris et offusqué que certains le soupçonnent de faire preuve d'ambition personnelle dans ce débat et d'avoir entrepris une campagne de leadership. Il récuse prestement ces allégations.

De son côté, le député péquiste de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, se demande si le ministre Johnson n'est pas en train de tuer le Parti québécois, et il suggère que le ministre serait plus à l'aise s'il rejoignait son frère Daniel et M. Claude Ryan au Parti libéral.

Au congrès de juin, le ministre Richard a réprouvé vivement les articles du programme péquiste concernant l'élection référendaire,



Clément Richard: stratégie suicidaire

disant qu'il ne serait pas candidat si le programme n'est pas modifié. Hier, il a précisé que l'indépendance n'est pas une fin en soi mais un moyen d'assurer l'épanouissement du peuple québécois comme société nationale et distincte. « On peut discuter publiquement, sereinement, sainement, des meilleurs

Voir page 12: Richard

La loi 3 permettra de contester l'application de la confessionnalité mais pas le statut d'une école

JEAN-PIERRE PROULX

Il ne sera pas possible d'attaquer la légalité même du caractère confessionnel d'une école au nom de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne mais un citoyen pourra en remettre en question l'un ou l'autre des aménagements ou modalités d'exercice s'il estime que cet aménagement particulier viole sa liberté de conscience ou de religion.

C'est ce qu'a révélé hier au DEVOIR le ministre de l'Éducation, M. Yves Bérubé. La nouvelle formule, a-t-il indiqué en outre, agréée à l'As-

semblée des évêques du Québec (AEQ).

Le ministre a entrepris hier une tournée des journaux à la veille du dépôt du projet de loi révisé sur la réforme scolaire (l'ancien projet 40). Le nouveau projet de loi, a-t-il indiqué, sera déposé cette semaine à l'Assemblée nationale et il portera dorénavant le numéro 3. Il annoncera aussitôt l'amendement qu'il entend apporter pour régler cet épineux problème du rapport entre la loi et la Charte des droits et libertés.

« Il semble que le ministre de l'Éducation a tenu compte de la demande des évêques », a indiqué pour

sa part au DEVOIR, le secrétaire général de l'AEQ, M. Michel Buron. « Il y a eu des groupes de travail, a-t-il précisé. On s'est effectivement entendu. Cela a été satisfaisant ». Les évêques réservent leur jugement final, a-t-il cependant ajouté, puisqu'ils n'ont pas vu l'amendement annoncé par M. Bérubé.

Le projet de loi permettra à une école « d'intégrer les croyances et les valeurs religieuses d'une confession particulière ». Il permettra aussi, si telle est la volonté des parents, de demander « au comité catholique ou au comité protestant (...) une reconnaissance comme école catholique

ou comme école protestante ».

Or, affirmait le 2 février dernier la Commission des droits et libertés de la personne, dans une école « où tous ne seraient pas d'accord avec le type de confessionnalité que permet » le projet de loi « nous serions en présence d'une situation nettement discriminatoire. Dans sa prétention à présenter un projet éducatif tout imbu des croyances d'une confession, l'école se met dans une situation où elle ne peut respecter la liberté de religion et de conscience de tous ses usagers ». C'est ce qu'elle est venue dire le 2 février en commis-

Voir page 12: La loi 3



Yves Bérubé: les évêques sont satisfaits

Vient de paraître

GILLES VIGNEAULT, conteur et poète de DONALD SMITH

Gilles Vigneault est non seulement le chansonnier le plus célèbre du Québec, mais aussi un poète et un conteur exceptionnels. Dans un style vivant et coloré, Donald Smith commente les symboles, les thèmes, les influences, et la vie du poète. Sur le ton de la confiance et de la franchise, Gilles Vigneault répond éloquentement à des questions sur l'ensemble de son oeuvre, sur la place de la littérature dans le monde d'aujourd'hui, sur l'avenir du Québec, sur la nécessité du merveilleux. DONALD SMITH et GILLES VIGNEAULT: PLUS QU'UNE COLLABORATION... UN ÉCHANGE VIBRANT ET RÉVÉLATEUR.

EN VENTE DANS LES BONNES LIBRAIRIES

QUÉBEC AMÉRIQUE



450 Sherbrooke est. Bureau 390
Montréal H2L 1J8

Commandes téléphoniques acceptées
(514) 288-2371



160 p. — 9,95\$

Les pays développés se mobilisent pour venir en aide aux Éthiopiens menacés de famine

PARIS (AFP) — Les principaux pays développés ainsi que les organisations internationales et privées ont lancé une vaste campagne d'aide multiforme pour venir en aide aux quelque six millions d'Éthiopiens menacés de famine.

Selon l'UNICEF, la famine affecte 13 des 14 régions administratives de l'Éthiopie, pays qui n'a pas connu une récolte normale depuis dix ans et où la désertification et la sécheresse font des ravages.

En ce qui concerne les aides d'urgence, le gouvernement italien a indiqué lundi qu'il avait décidé d'octroyer à Addis-Abeba une aide d'un montant de 90 millions de ff. À Paris, le ministre de la Coopération a annoncé que 1,500 tonnes de céréales seront envoyées « incessamment » en Éthiopie.

Pour leur part, les autorités belges viennent, à la demande d'Addis Abeba, de décider

une aide urgente de 3,000 tonnes de blé et de 1,500 tonnes de farine.

À Stockholm, le gouvernement suédois va accorder une aide d'urgence de 12 millions de couronnes qui sera fournie notamment à la Croix-Rouge internationale. La Suède enverra de plus vers l'Éthiopie un navire chargé de surplus céréaliers et de farine.

D'autres aides ont déjà été décidées ou sont sur le point de l'être.

Ainsi, le gouvernement néerlandais a décidé la semaine dernière de réserver quelque \$4,64 millions US, destinés à l'envoi de céréales, semences, animaux de trait et camions. Le gouvernement ouest-allemand a accordé une aide d'environ \$5 millions US sous forme de céréales, de farine de blé et de camions.

Le gouvernement britannique a, pour sa part, annoncé qu'il mettait à la disposition du gouvernement d'Addis Abeba deux avions de transport Hercules de la Royal Air Force pour acheminer des vivres aux populations touchées par la famine. Londres compte envoyer également en Éthiopie des Land Rovers et du matériel d'irrigation des eaux. Cette

aide a toutefois été qualifiée dimanche « d'insignifiante » par M. Dewit Wolde-Giorgis, responsable éthiopien de la Commission des secours et de la réhabilitation.

Aux États-Unis, le directeur de l'Agence américaine pour l'aide au développement (AID), M. Peter McPherson, a indiqué récemment que le gouvernement américain comptait consacrer quelque \$45 millions US contre la famine en Éthiopie. M. McPherson a précisé qu'il s'agissait du volume d'aide le plus important que les États-Unis aient jamais accordé à un seul pays africain en proie à la famine.

Le directeur de l'AID a toutefois indiqué que la difficulté n'était pas tant de dégager les ressources nécessaires que d'acheminer les vivres dans une région en proie à la guérilla (Tigre) et a souligné la capacité d'accueil limitée des ports éthiopiens. En outre, le gouvernement éthiopien a semblé particulièrement lent à considérer la famine comme une priorité, a poursuivi M. McPherson.

M. Dawit Wolde-Giorgis, répondant indirectement à ces accusations, a indiqué que le port de Assab, sur la mer Rouge, avait reçu

comme « priorité numéro un » l'accueil des aides alimentaires.

Aucune initiative n'a été prise dans les pays du Golfe face à la situation en Éthiopie.

Pour sa part, l'URSS a décidé d'envoyer des avions et des véhicules à l'Éthiopie pour une valeur de plus d'un million de dollars afin de permettre à ce pays de lutter contre la sécheresse, indiquait-on hier à l'ambassade éthiopienne à Moscou.

Une partie de cette « aide humanitaire » demandée par Addis Abeba au gouvernement soviétique est « en cours d'envoi et la totalité sera acheminée dans les prochains jours », ajoutait-on de même source.

De son côté, un porte-parole de la Croix-Rouge soviétique, M. Vladimir Milioukov, a indiqué que des « stocks de vivres sont actuellement constitués » et qu'ils seront acheminés en Éthiopie dans les prochains jours.

M. Milioukov n'a pu indiquer la valeur de cette aide précisant seulement qu'elle « devait être rassemblée et envoyée d'ici la fin de la semaine ». L'URSS, a-t-il ajouté, fait tout son possible pour aider le peuple éthiopien qui souffre de la sécheresse.

L'agence Tass a fait état hier pour la première fois d'une « sécheresse catastrophique » en Éthiopie en citant une déclaration du gouvernement d'Addis Abeba sur l'aide que les autorités éthiopiennes apportent aux populations sinistrées.

Mises à part les aides gouvernementales, les organisations internationales et les organisations privées d'aide se sont également mobilisées.

Aux Nations unies notamment, à New York, l'Assemblée générale a inscrit vendredi à son ordre du jour, pour la première fois de son his-

toire, le problème de la famine due à la désertification et à la sécheresse.

À Bruxelles, la Communauté européenne, premier donateur d'aide alimentaire à l'Éthiopie, pourrait débloquer dès aujourd'hui des fonds d'une dizaine de millions d'euros (un peu plus de \$7 millions US) pour l'Éthiopie.

Enfin, l'opinion publique commence à être sensibilisée dans plusieurs pays par le drame éthiopien, notamment à la suite de la diffusion de reportages de télévision.

Aux États-Unis, par exemple, des associations privées déclarent être submergées de coups de téléphone et de dons à la suite de reportages télévisés. Le « Secours catholique », « OXFAM America » et la commission américaine de l'UNICEF ont mis en place des volontaires pour recevoir les appels jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Québec demande aux citoyens de faire leur part

QUÉBEC (PC, Le Devoir) — L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité hier une motion demandant aux Québécois d'appuyer le fonds d'aide mis sur pied par l'Organisation catholique canadienne pour le Développement et la Paix afin de venir en aide aux 6 millions d'Éthiopiens victimes de famine.

Les députés de tous les partis ont dit appuyer sans réserve toutes les initiatives québécoises, canadiennes et internationales visant à mettre un terme à la famine en Éthiopie.

La motion a été présentée par la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Louise Harel, qui a rappelé que la famine frappait l'Éthiopie depuis plus de deux ans et qu'elle menaçait de mort imminente près d'un million de personnes actuellement.

Le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration a contribué \$100,000 au fonds de Développement et Paix. Cette somme a été puisée à même le fonds d'aide spécial créé au ministère pour intervenir rapidement dans les situations d'urgence. Le don du ministère a été homologué hier par Oxfam-Québec qui a aussi versé \$100,000 pour venir en aide aux paysans prisonniers de la sécheresse.

Développement et Paix fera parvenir les sommes recueillies au Christian Relief and Development Association (CRDA) qui regroupe 26 Églises et agences non gouvernementales oeuvrant à soulager les sinistrés éthiopiens.

Le directeur général de D et P, M. Jacques Champagne, a affirmé hier en conférence de presse qu'il était en mesure de garantir que les sommes envoyées en Éthiopie pour acheter des vivres et les transporter dans ce vaste pays se rendront véritablement auprès de ceux qui en ont le plus besoin. L'état de guerre civile permanente entretenu en Éthiopie dans les provinces d'Érythrée et du Tigre depuis 20 ans et la corruption institutionnalisée du gouvernement et de l'armée éthiopiennes ont en effet amené les organismes internationaux à s'interroger sur l'efficacité de leur aide dans ce pays. M. Champagne a précisé à cet égard que le CRDA est un partenaire irréprochable et que l'aide québécoise ne servira pas à nourrir l'armée éthiopienne.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Maintenant
disponible

**Éducation
Économique**

Luc Bois / Paul Beaudry /
Gilles Tanguay
Manuel de l'élève — 17,95\$
guide méthodologique
(à paraître) — 35,00\$

En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Un bon conseil
Ne fumez
pas

LA FONDATION DU QUÉBEC
DES MALADES DU CŒUR

guérin
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tel. (514) 842-3481

À ce jour le
seul manuel
accepté
par le M.E.Q.

Dans l'optique du
nouveau programme
d'éducation économique,
ce manuel s'adresse aux
élèves de cinquième second-
aire. Il comprend sept modu-
les qui rejoignent fidèlement les
objectifs du programme et les pré-
visions du contenu développées
dans le guide pédagogique.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
---	---	--	---

L'Éthiopie ne doit pas nous faire oublier nos responsabilités (le cardinal Léger)

LAURENT SOUMIS

« La famine en Éthiopie n'est qu'un drame parmi d'autres. Chaque jour, des millions de nos frères sont menacés par la faim un peu partout à travers le monde. Nous devons réveiller la conscience de l'homme; lui rappeler ses responsabilités dans l'émergence d'une nouvelle conscience collective. »

C'est le message qu'a livré, hier, à Montréal, le cardinal Paul-Émile Léger, à l'occasion du lancement de la campagne de souscription de l'Institut Fame Peree et des œuvres du cardinal Léger, deux organismes fondés par l'homme d'église pour combattre la faim et la lèpre dans le monde, et secourir les handicapés et les autres démunis.

Selon l'ancien archevêque de Montréal, les Québécois viennent tout juste de découvrir l'horreur de la famine qui frappe le peuple éthiopien. « Mais, vous avez déjà oublié le Cambodge, le Vietnam et tant d'autres drames. Vous ignorez tout de la situation identique du Mali, de la Haute-Volta, du Soudan, du nord du Sénégal, de l'Ouganda. Demain, encore, vous aurez oublié l'Éthiopie », a-t-il dit.

Faisant appel à la conscience de l'homme d'ici face à ses responsabilités à l'égard de l'humanité, le prélat a rappelé que « le problème numéro un du siècle est celui de la faim ».

L'année dernière, les hommes ont investi plus de \$739 milliards dans la production d'armements. La véritable question est là.

Selon le cardinal Léger, « les hommes doivent découvrir que leurs choix individuels ont des conséquences collectives et que leurs choix nationaux ont des conséquences planétaires ».

Donnant lui-même l'exemple et afin de susciter la participation du public au financement de ses œuvres, le car-

dinal Léger a affirmé à maintes reprises « s'être dépouillé de tous ses biens au profit de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger. »

« Tout ce qu'ils m'ont laissé, a-t-il ajouté sur un ton blagueur, c'est une carte de crédit, au cas où. »

Devant près de 500 personnes venues l'entendre au Palais des Congrès de Montréal, le prélat a lancé un appel tout-à-fait particulier aux plus fortunés de notre société.

Exhibant quelques-uns de ses plus précieux souvenirs à l'envie des collectionneurs, mécènes et gouvernements, le cardinal s'est dit prêt à se départir au profit des pauvres de son crucifix offert par Jean-Paul II lors du 50ème anniversaire de son sacerdoce, des insignes épiscopales données par le patriarche orthodoxe de Moscou, de la mitre du pape Pie XII, « et de tout ce qui constitue mon musée. »

« Je vous propose un troc: donnez-moi un million de dollars pour chacun de ces objets; moi, je donnerai du pain aux pauvres du tiers-monde. On ne peut nourrir personne de ses vieux souvenirs », a-t-il conclu.

Le cardinal se dit prêt à examiner toutes les propositions des acquéreurs éventuels.

Fondé en 1962 par le cardinal dans le but de combattre la lèpre, l'Institut Fame Peree (Je meurs de faim) a secouru directement ou indirectement près de 100,000 victimes. On estime actuellement à 15 millions le nombre de personnes frappées par cette terrible maladie à travers le monde.

Depuis 15 ans, le cardinal préside également au destin d'un autre organisme, Le cardinal Léger et ses œuvres, qui vient en aide aux enfants handicapés et plus particulièrement aux victimes de la polio.

La semaine dernière, les Œuvres ont envoyé deux dons de \$25,000 aux populations éprouvées du Soudan et de l'Éthiopie.

Avec des projets totalisant plus de \$2,9 millions, ces organismes ont prêté secours à plus de 25 pays l'an dernier.



Le cardinal Léger

CALIFORNIA MIDWINTER

MIDWINTER

Vous êtes direct en affaires. Air Canada. 3 Prêt-à-partir pour Los Angeles tous les jours en semaine et 2 par jour en semaine pour San Francisco. Avec le confort du Service Connaisseur à partir de Toronto.

LOS ANGELES		SAN FRANCISCO	
départ	arrivée	départ	arrivée
07h25	11h51	07h25	01h50
11h00	15h30	15h50	20h05
15h50	20h00		
16h05	19h45		

AIR CANADA

Ce voyage aller-retour vaut jusqu'au 15 décembre 1984: 9 872 milles/15 884 kilomètres AÉROPLAN.

Ce voyage aller-retour vaut jusqu'au 15 décembre 1984: 10 128 milles/16 296 kilomètres AÉROPLAN.

Prenez votre Prêt-à-partir pour le succès.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

Selon un document du Conseil des affaires sociales et de la famille, la santé est plus affaire de conditions socio-économiques que de pathologie

CAROLE BEAULIEU

Quinze ans après l'entrée en vigueur de la gratuité des soins, le Québec doit se tourner vers une approche plus « écologique » s'il veut améliorer l'état de santé des Québécois.

Dans un rapport de 200 pages qu'il rendait public hier, le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) indique en effet que les grandes causes des maladies qui affectent aujourd'hui la « bonne santé » des Québécois ne sont pas des facteurs sur lesquels la médecine, seule, peut désormais avoir une incidence.

« Il nous apparaît irréaliste d'affirmer que l'état de santé de la population s'améliore, du seul fait que la durée de vie s'allonge, sans tenir compte de l'augmentation des maladies chroniques et de leurs conséquences invalidantes sur une population qui vit de plus en plus longtemps », déclare la présidente du CASF, Mme Madeleine Blanchet.

Selon les auteurs du rapport Ob-

jectif: santé, la politique de santé du Québec ne doit plus seulement viser à prolonger la vie d'un individu. Elle doit tenter « d'améliorer son autonomie et d'assurer son fonctionnement dans son milieu naturel ».

Pour répondre à ces nouveaux défis de santé, le comité d'étude propose un nouveau concept de santé basé sur « la capacité de l'individu à fonctionner dans son environnement naturel » et fixe une dizaine d'objectifs à atteindre au cours des prochaines années.

L'amélioration de l'autonomie des personnes âgées, la réduction des problèmes de santé mentale — particulièrement chez les jeunes de 15-24 ans — la réduction du nombre de grossesses non désirées chez les adolescentes, la diminution des morts par accidents, la réduction de l'impact des cancers, ne sont que quelques uns d'entre eux.

Plus des deux tiers de la trentaine de recommandations que le rapport fait à cet effet sont à caractère plus « social » que « médical ». On y

trouve entre autres l'assainissement des milieux de travail, l'accroissement des efforts de réadaptation des personnes âgées, un meilleur contrôle des substances toxiques et l'adoption d'un permis de conduire « graduel », selon l'âge et le sexe.

Selon le rapport *Objectif: santé*, les écarts de « bonne santé » entre les groupes sociaux ne font que s'accroître, les défavorisés sont toujours enfermés dans un cercle vicieux pauvreté santé, les travailleurs des industries primaires souffrent toujours plus « d'usure précoce » que les cadres administratifs, bref l'amélioration de la santé est plus aujourd'hui affaire de conditions socio-économiques que de pathologie.

Le ministre des Affaires sociales, M. Camille Laurin, a qualifié la publication de ce rapport « d'événement majeur » pour le Québec.

Il a déclaré que son ministère « épousait entièrement la philosophie » du rapport et déterminerait ses priorités en fonction de ses recommandations. Une équipe du mi-

nistère se penche déjà sur la question et des démarches seront faites auprès des autres ministères concernés (transport, environnement etc.).

Selon M. Laurin, ce rapport, qui met en évidence « l'importance de l'interaction individu-environnement en matière de santé », risque d'intéresser plusieurs autres pays actuellement à la recherche d'une telle politique de santé, dont l'approche est « plus écologique ».

Mme Blanchet s'est montrée optimiste quant à la réaction des médecins. Selon elle, une pratique voyant « l'individu dans sa globalité et non seulement comme un pathologie » fait de plus en plus d'adeptes, particulièrement chez les jeunes médecins.

Les auteurs du rapport souhaitent qu'il fasse l'objet d'un intense débat puisque son adoption aura des répercussions considérables non seulement sur l'organisation et le fonctionnement du système de soins mais également sur la dispensation des services sociaux et même sur

d'autres secteurs de la société.

Mme Madeleine Blanchet a particulièrement insisté sur le fait que les milieux de travail ne doivent pas être gérés « comme des conventions collectives » et que la santé n'est pas un élément de négociation.

Selon elle, les employeurs ont tout intérêt à maximiser la santé de leurs employés puisque l'incapacité chronique de travailler des québécois représente aujourd'hui des pertes économiques de plus de \$4,5 milliards.

Ainsi, chez les directeurs, administrateurs et gérants d'entreprise, deux Québécois sur cent souffrent d'une forme ou d'une autre d'incapacité entre 45 et 60 ans, alors que cette proportion atteint 39% chez les agriculteurs, les pêcheurs et les bûcherons.

De même, l'espérance de vie « en bonne santé » dans le quartier montréalais de St-Henri est de 14 ans inférieure à celle des résidents du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Objectif: santé est le résultat du consensus de 18 membres du Comité

d'étude sur la promotion de la santé, formé il y a un peu plus d'un an par le CASF.

Le comité regroupait non seulement des membres du CASF mais également des représentants du monde universitaire, médical, gouvernemental, syndical et patronal.

Le rapport est disponible chez l'Éditeur officiel du Québec.

Mesures de santé

(C. B.) Avantages fiscaux aux entreprises qui assainissent leur milieu de travail, hausse des prix du tabac et interdiction de fumer dans les lieux publics, soutien financier aux familles s'occupant de personnes âgées en autonomie réduite, permis de conduire graduel selon l'âge et le sexe, tels sont quelques unes des mesures concrètes recommandées par le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF) pour améliorer l'état de santé des Québécois.

Dans un rapport qu'il rendait public hier, le CASF fait le bilan des principaux problèmes de santé des Québécois et suggère une trentaine de moyens à privilégier pour améliorer leur état de santé. Ces moyens découlent directement de dix objectifs de promotion de la santé que le Conseil priorise pour les années à venir.

- Ces objectifs sont les suivants:
- diminuer le nombre de naissances présentant de graves anomalies ainsi que l'impact de ces anomalies pour l'enfant et sa famille;
 - favoriser le développement affectif et social des enfants âgés de 0 à 5 ans;
 - diminuer les morts par accidents de la route chez les jeunes de 6 à 24 ans;
 - réduire le nombre de grossesses non désirées et leur impact chez les adolescents;
 - diminuer l'incidence et la gravité des problèmes de santé mentale chez les jeunes de 15 à 24 ans;
 - diminuer l'incidence, la gravité et l'impact des problèmes de santé physique et mentale en milieu de travail;
 - diminuer l'incidence et l'impact des maladies cardio-vasculaires;
 - diminuer l'incidence, la gravité et l'impact des maladies du système ostéo-articulaire (arthrite, rhumatisme, ostéoporose etc) qui sont les premières causes de restrictions d'activités chez les Québécois;
 - diminuer l'incidence et l'impact des cancers;
 - favoriser l'autonomie des personnes âgées.

Selon les auteurs de l'étude, les concepts d'incidence, de gravité et d'impact sont particulièrement importants puisqu'ils font chacun appel à des ressources différentes.

Si le système de soins peut intervenir pour réduire la gravité d'une maladie, c'est aux ressources de prévention qu'il incombe de réduire l'incidence et à tous les intervenants sociaux de travailler à réduire les impacts psychologiques, affectifs et matériels de la maladie.

Les maires de la Rive-Sud voient les propositions Léonard d'un bon oeil mais s'opposent au projet de redressement des tarifs

ANGÈLE DAGENAIS

Les maires des sept municipalités de la Rive-Sud qui gèrent la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRSM) réclamaient « depuis longtemps » une proposition d'expansion du transport en commun sur cette rive du Saint-Laurent.

Le maire de Longueuil, M. Jacques Finet, s'est dit très satisfait à la suite de l'annonce lundi soir par le ministre des Transports du Québec, M. Jacques Léonard, d'investissements majeurs (pouvant atteindre \$385 millions) dans un prolongement du métro souterrain à Longueuil, l'établissement d'un métro de surface sur la Rive-Sud de Montréal ou les deux options combinées.

« C'est maintenant qu'il faut penser aux problèmes que nous aurons dans dix ans et qui commencent déjà à poindre » — engorgement du pont Champlain et de la station de métro Longueuil notamment — de déclarer le maire Finet. « Tous les réaménagements que nous ferons autour de la zone du métro ne seront que des solutions à très court terme. Nous avons ici depuis longtemps la densité de population nécessaire pour prolonger la ligne 4 du métro de deux ou trois stations ».

Longueuil a une population de 130,000 habitants et le bassin couvert par la CTRSM de 312,000. Les prévisions pour l'an 2001 sont de près de 400,000 pour les sept municipalités, soit un accroissement de 26% en 20 ans, l'un des plus forts taux au Québec. Par ailleurs, malgré une dépendance envers Montréal qui restera marquée au niveau de l'emploi, les perspectives de création d'emplois d'ici l'an 2001 sont de 66,000 sur la Rive-Sud, soit un accroissement de 32%, fait valorisé l'étude du ministère des Transports que M. Léonard a remise lundi aux maires des sept municipalités de la Rive-Sud lundi et qui s'intitule « Les options de réseaux de transport en commun sur la Rive-Sud de Montréal ».

La solution à long terme aux problèmes d'accroissement « phénoménal » (selon l'expression de M. Léonard) des besoins en transport en commun sur la Rive-Sud nécessite des investissements importants, d'expliquer le maire Finet. « Il n'y a pas d'autre façon de décongestionner les ponts vers Montréal que de fournir aux gens un transport rapide », ajoute-t-il.

L'option 5 qui prévoit une technologie de métro léger (surface) de la station Bonaventure à Montréal à la station Berri-de-Montigny passerait par l'île des Soeurs, l'estacade du Pont Champlain, la municipalité de Brossard puis Longueuil, par le boulevard Taschereau, emprunterait le corridor du métro souterrain pour traverser à nouveau le Saint-Laurent jusqu'au centre-ville de Montréal. Cette option est sans doute la plus séduisante pour la Rive-Sud parce qu'elle permettrait à long terme de ralentir l'augmentation des coûts d'exploitation du transport en commun.

Elle exigerait toutefois l'abandon

par la CTCUM de la ligne 4. Il s'agit en effet d'une option sous contrôle exclusif de la Commission de transport de la Rive-Sud (CTRSM).

Le plan du ministère des Transports prévoit une compensation financière à la CTCUM (qui n'est pas encore chiffrée) pour la perte de la clientèle de la ligne 4.

Par contre, ce retrait réduirait ses dépenses de \$9.1 millions, selon les mêmes estimés. Dans toutes les autres options où la Rive-Sud continuerait à utiliser la ligne 4 du métro gérée par la CTCUM, les contributions annuelles aux déficits du transport qu'elle serait tenue de verser à Montréal ne feraient qu'augmenter sans que le service ne soit accru.

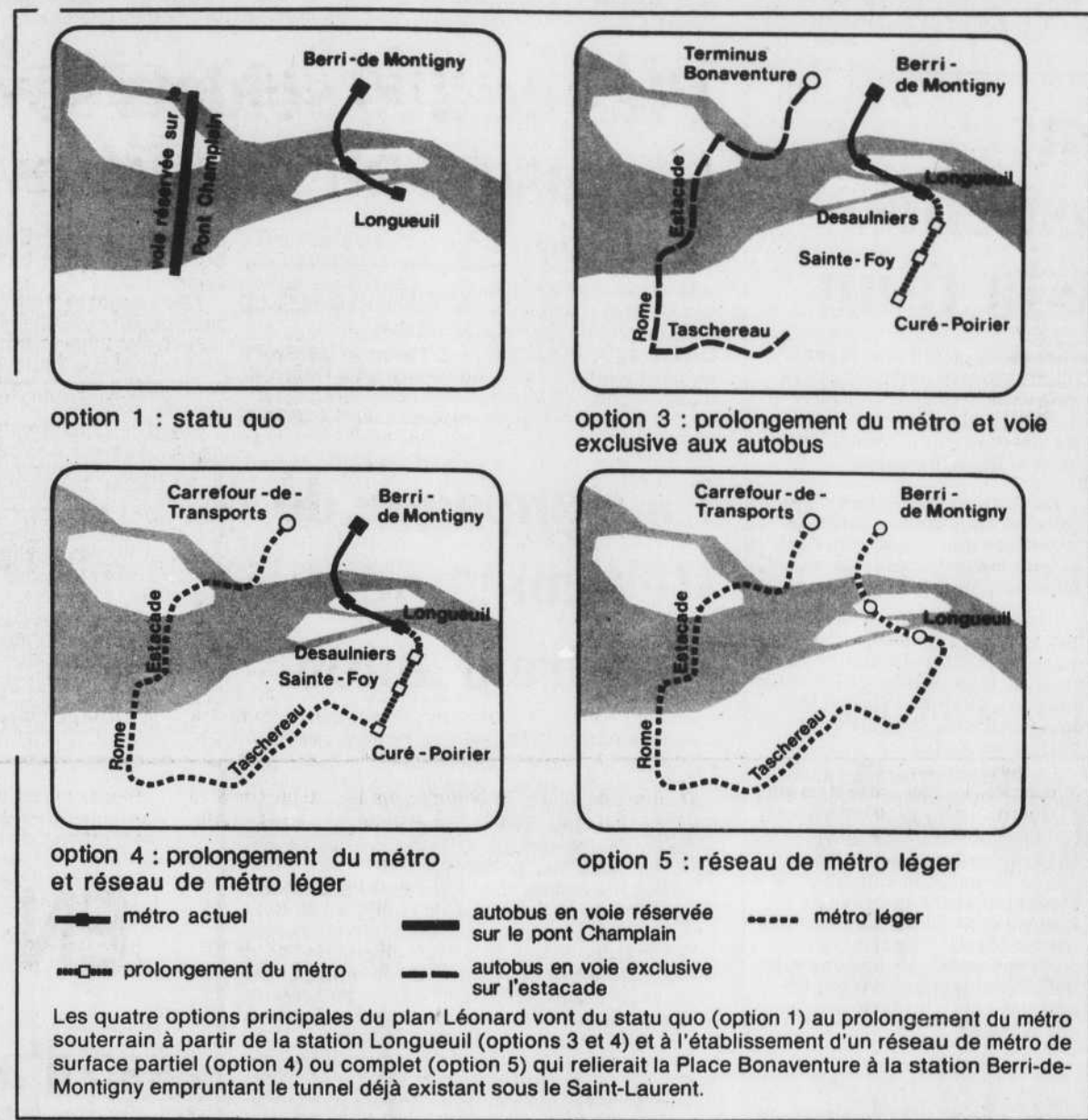
La technologie du fer sur fer est intéressante, d'ajouter le maire Finet, et c'est un des objectifs du ministère des Transports de l'implanter « quelque part » dans la région la plus urbanisée du Québec. Le maire de Boucherville et président du Conseil des maires de la Rive-Sud, M. Jean-Guy Parent, s'est montré plus prudent que son collègue et se donne jusqu'au début de 1985 pour analyser les diverses options gouvernementales.

En vertu de la politique du transport du Québec, le gouvernement défraie 100% des immobilisations et des équipements du métro et 75% des véhicules roulants; le subventionne certains tarifs. Les municipalités ont en contrepartie à gérer les réseaux et participer aux déficits d'exploitation du transport en commun.

Le ministre des Transports, M. Jacques Léonard, n'a pas commenté lundi soir la proposition d'intégration tarifaire que le Conseil des maires de la Rive-Sud a élaborée après deux ans d'efforts. Il a fait comprendre à ses interlocuteurs qu'il fallait toutefois que ce dossier « débloque » au niveau régional d'ici la fin de l'année et que la solution à ce problème ne devait pas être imposée par Québec.

Les maires de la Rive-Sud ont profité de l'occasion pour lui expliquer en détail leur proposition et il semble que l'exercice ait été très « profitable ».

Le seul point d'accrochage perçu par le maire Finet dans la série de huit principes mis de l'avant par le ministre pour réaliser l'intégration tarifaire concerne le « redressement des tarifs » pour les résidents du Vieux-Longueuil. « Ça fait 70 ans que les gens de Longueuil paient les mêmes taxes qu'à Montréal; ils sont d'ailleurs plus proches de la Place Ville-Marie que ne le sont les gens de Rivière-des-Prairies. Il s'agit donc d'un droit acquis que les six autres municipalités de la Rive-Sud ont reconnu et il n'est pas question de toucher à ça », a ajouté le maire de Longueuil. Il demeure confiant que la proposition de la Rive-Sud a de fortes chances de dominer les discussions qui auront lieu avec les autres partenaires de l'intégration tarifaire, Laval et Montréal d'ici la fin de l'année.



Benjamin se réjouit de l'accueil de la CEQ au rapport sur la condition enseignante

JEAN-PIERRE PROULX

L'ex-président du Conseil supérieur de l'éducation, M. Claude Benjamin, s'est dit généralement heureux de la réaction de la Centrale de l'enseignement du Québec au rapport sur la condition enseignante. Celle-ci, a-t-il constaté, n'a à priori rien rejeté du rapport et est prête à tous les débats y compris celui de la création d'un organisme professionnel d'enseignants.

M. Benjamin présentait hier le rapport du Conseil supérieur à un groupe d'étudiants en sciences de l'éducation de l'UQUAM dans le cadre de leurs cours sur les institutions scolaires québécoises.

M. Benjamin a rappelé qu'au cours de leur congrès de juin dernier, les membres de la CEQ avaient rejeté l'idée d'un organisme professionnel chargé de veiller à la qualité de l'éducation mais qu'ils sont maintenant prêts à reprendre le débat. Cette évolution

lui paraît significative. L'ancien président du Conseil qui, incidemment, est toujours « en disponibilité » — il est membre de la fonction publique mais n'a pas encore de poste — s'est dit heureux de la réaction du premier ministre aux propositions du Conseil touchant le régime de négociation. Le Conseil a notamment proposé que l'on négocie au niveau national le temps

global de la tâche mais que l'on laisse aux commissions scolaires et aux syndicats locaux le soin d'aménager cette tâche localement.

M. Benjamin n'a pu par ailleurs commenter la réaction du ministre de l'Éducation puisque celle-ci n'est toujours pas connue.

Il a par ailleurs qualifié d'emballant l'accueil du milieu lors des audiences sur la condi-

tion enseignante. « Les enseignants y ont mis beaucoup d'espoir et j'ai tout lieu de croire qu'ils ne seront pas déçus ».

M. Benjamin a par ailleurs refusé de commenter les raisons du gouvernement qui n'a pas renouvelé son mandat. Rappelant qu'il était fonctionnaire, cela lui interdit, a-t-il dit, de commenter les décisions politiques du gouvernement.



Claude Benjamin

POUR OBTENIR DES CANDIDATE(S) DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 844-3361

Le tabagisme menace votre santé

Maintenant en librairie

L'ÉTAT DU MONDE 1984

- Un panorama complet, précis et accessible des grands événements économiques et politiques mondiaux de l'année écoulée.
- Caractéristiques des 167 États de la planète.
- 42 cartes des communautés ethniques et culturelles.
- 120 articles de fond, 80 bibliographies, 1442 adresses utiles (France, Canada, Belgique, Suisse).

Boréal Express

avis à toute personne désireuse de poser sa candidature...

À l'occasion de l'élection partielle qui aura lieu le 26 novembre prochain dans la circonscription électorale de Saint-Jacques, le Directeur général des élections du Québec rappelle que selon l'article 33 de la Loi régissant le finance-

ment des partis politiques: « Tout parti politique, toute association ou tout candidat indépendant qui désire solliciter ou recueillir des contributions ou effectuer des dépenses doit détenir une autorisation du directeur général ».

Pour plus de renseignements, composez SANS FRAIS: 1-800-465-4578 (de 9h à 22h, du lundi au dimanche inclusivement).

parce qu'un vote, ça compte

tenue d'un scrutin — financement des partis politiques — carte électorale

Le Directeur général des élections du Québec
 Pierre-F. Côté, C.R.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le général Pinochet impose le couvre-feu à Santiago

Une grève générale perturbe la capitale chilienne

SANTIAGO (Reuter, AFP) — Quatre personnes, dont un enfant, ont été tuées, deux d'entre eux par balles, hier, dans la capitale chilienne, à l'occasion de la grève générale organisée contre le pouvoir militaire par le Commandement national des travailleurs (CNT), a-t-on appris de source policière.

En outre, plusieurs dizaines de manifestants ont été appréhendés à Santiago par les forces de sécurité, selon diverses sources non officielles.

Mardi en fin d'après-midi (heure locale), plusieurs quartiers de la périphérie de la capitale étaient le théâtre de violents affrontements entre des groupes de manifestants, qui dressaient des barricades, et les forces de police.

On connaît pour l'instant l'identité de deux victimes. Cristian Lara a été tuée par le propriétaire d'une boulangerie qui aurait ouvert le feu sur des manifestants dans un quartier du sud de Santiago. La police avait annoncé auparavant la mort d'un ouvrier, Fernando Montecino, dans le quartier de La Cisterna (sud de Santiago).

Le gouvernement du général Augusto Pinochet a instauré hier le cou-

vre-feu à Santiago pour la nuit d'hier à aujourd'hui. L'interdiction de circuler dans les rues de la capitale, qui compte quatre millions d'habitants, s'étend de 22h (heure locale) à 5h ce matin.

De source syndicale, on indique que la grève a été observée de manière « bien meilleure que prévue ». La circulation des autobus aurait été empêchée à 95 % et plus de la moitié des ouvriers ne se seraient pas présentés au travail dans la capitale, soit parce qu'ils ne pouvaient se déplacer, soit parce qu'ils voulaient manifester leur mécontentement à l'endroit du gouvernement.

De source patronale, on estime par contre qu'il n'y a pratiquement pas eu d'absentéisme.

Alfonso Marquez de la Plata, un porte-parole du gouvernement, a déclaré que la grève n'avait pas été suivie, et que les chauffeurs d'autobus avaient été soumis à des pressions.

D'autre part, quatre journalistes chiliens ont été arrêtés alors qu'ils participaient à une manifestation devant le Palais de justice destinée à protester contre la censure imposée depuis dimanche soir par le gouvernement sur les informations concernant les grèves et manifestations qui

se déroulent dans le pays.

La police est intervenue avec des bâtons et des lances à eau pour disperser les manifestants et a arrêté Marcela Otero (de l'hebdomadaire *Hoy*), Pamela Jiles (de la revue *Análisis*), Francisco Villagran (Radio-Santiago) et Claudio Palacios (photo-reporter).

En outre, la police a dispersé avec des gaz lacrymogènes un rassemblement d'étudiants à Santiago et a arrêté au moins cinq jeunes gens, selon des témoins. Cinq autres personnes ont été appréhendées alors qu'elles lançaient des tracts contre le général Augusto Pinochet dans le centre de la capitale, selon l'agence Orbe (semi-officielle).

Une vingtaine d'autres personnes ont également été arrêtées par la police dans le sud de la ville, selon des radios de la capitale.

Par ailleurs, trois hommes armés ont fait irruption hier dans les locaux du Mouvement démocratique populaire (MDP, coalition de gauche) à Santiago, alors que des dirigeants du MDP s'approprièrent à y tenir une conférence de presse, a-t-on indiqué de sources informées.

Le commando armé a enfermé dans une pièce voisine les dirigeants du MDP et les journalistes chiliens

et étrangers. Il s'est ensuite emparé de divers documents et a peint des slogans sur les murs de la salle avant de prendre la fuite, a-t-on précisé de mêmes sources.

Le MDP comprend le Parti communiste chilien (interdit), le Mouvement de gauche révolutionnaire (MIR, interdit) et plusieurs autres organisations hostiles au régime.

La grève générale organisée par le Commandement national des travailleurs (CNT) a « pratiquement paralysé le pays », selon le leader du syndicat, Rodolfo Seguel, qui a ajouté que « d'autres mouvements suivront et les timorés et les incéces verront que c'est possible d'agir ».

Ces déclarations visent, de l'avis des observateurs, les syndicalistes modérés, dirigés par le démocrate-chrétien Eduardo Rios, qui ont refusé de se joindre à cette grève générale et ont fondé à la fin de la semaine passée un autre syndicat, la Centrale démocratique des travailleurs. Ces derniers estiment que le chômage et les dissensions au sein du mouvement syndical vont à l'échec toute tentative de grève générale.

C'est la deuxième grève générale en onze ans de régime militaire.



Se couvrant le nez et la bouche pour se protéger des gaz lacrymogènes, des manifestants lancent des pierres à la police. (Photolaser AP)

Le président bolivien suspend sa grève de la faim

LA PAZ (AFP) — Le président bolivien Hernan Siles Zuazo a annoncé lundi soir à La Paz qu'il suspendait la grève de la faim qu'il effectuait depuis quatre jours, après avoir atteint son objectif : « un climat de paix et de dialogue entre les Boliviens ».

Dans un message à la nation, le président Siles Zuazo, 72 ans, visiblement épuisé, a affirmé qu'il cessait son jeûne à la demande de la Conférence épiscopale bolivienne. L'Église, avec l'appui du pape, a accepté de jouer un rôle de médiateur en Bolivie, pour la recherche de solutions aux graves problèmes que connaît le pays.

La hiérarchie catholique — de même que la puissante Centrale ouvrière bolivienne (COB) — avait estimé qu'un jeûne n'était pas le meilleur moyen de résoudre ces problèmes.

Le président Siles Zuazo avait engagé sa grève de la faim — la troisième depuis le début de sa carrière politique — jeudi dernier, après que le Parlement eut voté une censure (purement morale) contre lui. L'opposition, majoritaire au Congrès, accuse le

chef de l'Etat d'avoir organisé une rencontre secrète, en juin 1983, entre le président du Conseil national de la lutte anti-drogue, Rafael Olazo, et le « roi de la cocaïne », Roberto Suarez.

Un porte-parole du Palais présidentiel avait indiqué lundi dans la journée que le chef de l'Etat bolivien présentait des « signes de faiblesse préoccupants ».

Les forces politiques boliviennes, à l'exception des partis formant la coalition d'Union démocratique et populaire (UDP, au pouvoir), avaient exprimé leur désaccord avec le geste du président Siles Zuazo.

Les partis d'opposition, l'Action démocratique nationaliste (ADN) et le Mouvement nationaliste révolutionnaire historique (MNR-H), ont affirmé qu'ils ne lèveraient pas la censure du Congrès. Ils avaient qualifié la grève de la faim du chef de l'Etat de geste théâtral destiné à entraver l'enquête parlementaire à propos des liens éventuels entre le gouvernement et les trafiquants de drogue boliviens.

Plus de 200 soldats soviétiques périssent dans l'écrasement de leur avion en Afghanistan

ISLAMABAD (AFP) — Quelques 240 soldats soviétiques ont péri dans un accident d'avion dimanche près de Kaboul, tandis que la résistance afghane a abattu la semaine dernière à l'aide de missiles Sam-7, qua-

tre hélicoptères soviétiques, rapportait-on hier de sources diplomatiques occidentales à Islamabad.

L'avion, un transport de troupes qui ramenait des soldats en Union soviétique, s'est écrasé à

dix kilomètres de Kaboul, ont précisé ces sources.

(Des sources diplomatiques occidentales à New Delhi avaient fait état hier matin d'informations concordantes sur cet accident.)

Selon certains témoignages, l'avion est entré en collision avec un autre appareil emmenant de jeunes Afghans en URSS. Selon d'autres sources l'avion aurait été abattu par les moudjaheddines.

Par ailleurs, selon des diplomates occidentaux à Islamabad, les rebelles afghans ont récemment acquis des Sam-7 et les ont utilisés avec

succès, près de Kaboul, dans une « démonstration de force » au cours de laquelle quatre hélicoptères soviétiques auraient été détruits en fin de semaine dernière.

Selon certains témoignages, les rebelles ont à plusieurs reprises employé des missiles thermo-guidés dans plusieurs zones de combat. Mais, les diplomates occidentaux confirment pour la première fois que des Sam-7 équipent la résistance.

Selon ces sources diplomatiques occidentales à Islamabad, les rebelles soviétiques ont été abattus jeudi dernier. L'un d'entre eux, un Mi-8, a été détruit à environ 500 mètres du ministère de la Défense à Kaboul. Les hélicoptères revenaient d'une opération dans la vallée de Logar.

Le troisième hélicoptère, touché par la résistance, a été abattu près de Rishkor et le quatrième à Sefidsang, dans la région du Logar.

D'autre part, les mêmes sources font état d'attaques à la roquette contre plusieurs bâtiments officiels, dont le secrétariat du chef du gouvernement et le bureau du KBG, en fin de semaine, attaques qui seraient poursuivies quatre nuits de suite. Toujours de mêmes sources, une importante manifestation de soutien aux rebelles aurait eu lieu le 20 octobre à Kaboul. Les manifestants s'en seraient notamment pris à une permanence du Parcham, le Parti communiste afghan, et auraient tué 20 membres du parti, de même que le dirigeant local du programme d'alphabetisation et sa famille.

OUA : le retrait du Maroc est presque inévitable

TUNIS (Reuter) — Le dernier acte de l'âpre bataille diplomatique sur la représentation du Sahara occidental au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) devrait se jouer à la mi-novembre à Addis-Abeba (Éthiopie) à l'occasion du 20e sommet panafricain.

De source diplomatique à Tunis, on estime que la République arabe sahraouie démocratique (RASD, proclamée par le Front Polisario) a de bonnes chances d'occuper cette fois-ci son siège à l'OUA.

La RASD avait été admise en février 1982 par une décision violemment contestée par le Maroc et ses alliés. Depuis, cette affaire a contribué à une quasi-paralyse de l'OUA et à sa division entre, grosso modo, un bloc modéré soutenant Rabat et un bloc progressiste emmené par l'Algérie et les amis du Front Polisario.

Il y a quelques jours, le roi Hassan a confirmé que son pays, membre fondateur de l'OUA en 1963, quitterait cette organisation en cas d'admission de la RASD au sommet d'Addis-Abeba.

Si la menace du roi se matérialise — et la volonté maintes fois proclamée du Polisario de faire valoir ses droits dans la capitale éthiopienne va dans ce sens —, le Maroc créera un précédent dans l'histoire mouvementée de l'OUA en devenant le premier pays du continent à claquer la porte.

Toutefois, les observateurs indépendants s'accordent à penser que le risque, réel il y a quelques mois seulement, d'éclatement de l'OUA à propos du conflit saharien a sensiblement reculé.

Une poignée seulement d'États membres sont aujourd'hui susceptibles d'emboîter le pas au Maroc. Le souverain chérifien lui-même, dans une récente interview au *New York Times*, a fait savoir qu'il ne demanderait pas aux amis de Rabat de l'imiter en signe de solidarité.

En août 1982, les alliés du Maroc avaient empêché la tenue du 19e sommet panafricain de Tripoli, en Libye — à l'époque l'un des principaux bailleurs d'armes et soutien diplomatique du Polisario — en privant la réunion du quorum requis des deux-tiers.

Le sommet avait été de nouveau réuni en juin 1983 dans la capitale éthiopienne et seule la décision du



Le roi Hassan II

Front Polisario de s'abstenir « volontairement et provisoirement » des débats avait permis l'ouverture de la conférence.

En prévision du 20e sommet, l'Algérie a dépêché une série d'émissaires sur le continent pour populariser les thèses du Polisario et les Algériens déclarent en privé être pratiquement certains que la RASD fera à Addis-Abeba son entrée « par la grande porte » sur la scène de l'OUA.

Certains alliés du Maroc verront certainement avec déplaisir les représentants de la RASD occuper leur siège à Addis-Abeba. Mais ils se disent que cette « défaite » est, semble-t-il, le prix à payer pour régler un différend qui empoisonne les relations inter-africaines et empêche l'Afrique de consacrer toute son énergie aux grands problèmes qui l'assaillent (sécheresse, déclin économique et lutte contre l'apartheid).

De source autorisée à Rabat, on fait valoir qu'en cas de retrait de l'OUA, le Maroc ne se sentirait plus lié par les résolutions panafricaines en faveur d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental.

Selon ces mêmes responsables chérifiens, un compromis de dernière minute n'est cependant pas à exclure prévoyant l'adoption par le 20e sommet d'une résolution ayant effet contraignant pour l'ouverture de pourparlers directs, en échange d'une nouvelle abstention de la RASD.

Paradoxalement, le « jour de gloire » des Sahraouis risque de coïncider avec un renforcement de l'emprise militaire du Maroc sur l'ancienne colonie espagnole, dont les forces armées royales affirment avoir pratiquement bouclé les accès par la construction d'une série de « murs défensifs » censés être étanches.

La campagne de Reagan : une histoire d'amour

PARKERSBURG (Virginie de l'Ouest) (AFP) — Sur toutes les routes d'Amérique que sillonne Ronald Reagan au cours de la campagne électorale, le mot le plus souvent écrit et prononcé est celui d'« amour », qui revient comme une mélodie et souligne le rapport extrêmement personnel que les Américains ont avec leur président.

Ainsi, par exemple, cette semaine à Parkersburg, une petite ville de la Virginie de l'Ouest, où M. Reagan a participé à un meeting, les nombreuses pancartes brandies le long de la route empruntée par le cortège présidentiel débordaient de sentiments : « Les enfants aiment Reagan », « Les jeunes pour Reagan » (pancarte d'une très vieille femme), « John aime Reagan », « Ronnie je t'aime ».

De son côté, un marchand de confiseries proposait « une glace gratuite pour Reagan », tandis qu'aussi bien le marchand de chaussures que le pompiste affichaient en lettres clignotantes leur reconnaissance au président d'être venu jusque là.

Plus symptomatique encore de l'attrait exercé par M. Reagan, l'attitude de ce jeune homme qui tendait à bout de bras une pancarte « Bienvenue M. le Président », et au bout de l'autre bras, une autre, « Votez Mondale ». Les « Femmes pour l'ERA » (l'amendement pour l'égalité des droits auquel le président est opposé) lui souhaitaient elles aussi la bienvenue.

Selon certains participants au bref meeting électoral, les démocrates de la ville auraient d'ailleurs activement participé à l'organisation de la réunion. « Vous comprenez », expliquait une dame républicaine, « la venue de M. Reagan, c'est une affaire qui concerne tout le monde, parce que c'est notre président ».

Pourtant, la Virginie de l'Ouest est un État qui s'est mal relevé de la récession, et qui avait donné — comme cinq autres États seulement — la majorité au président Jimmy Carter en 1980.

Mais le fait d'occuper déjà la Maison-Blanche donne un gros avantage à un candidat présidentiel et les Américains aiment l'image de grand-père bienveillant et charmeur projetée par M. Reagan, notent les observateurs politiques.

« L'élection de 1984 n'est pas seulement une confrontation partisane. Que les vrais démocrates descendent avec nous ce nouveau chemin d'espoir et d'opportunité... » affirme d'ailleurs le candidat républicain, qui bénéficie, selon les sondages, du soutien d'environ 30 % des démocrates.

En fait, peu importe, au total, ce que dit Ronald Reagan en campagne, seuls les journalistes qui l'accompagnent sont parfaitement blasés de l'entendre répéter pour la n-ième fois ses discours et ses plâneries.

Son public, lui, est ravi, quasi en extase, et n'éprouve son discours que pour y trouver des prétextes à l'interrompre pour dire son amour et son bonheur. Ainsi, son discours de 15 minutes à Parkersburg lundi a été interrompu plus de 80 fois.

Des femmes pleurent d'émotion, les hommes bombent le torse, tous hurlent de joie en agitant des petits drapeaux. « Il est formidable, nous l'aimons », répétaient les habitants de Parkersburg après avoir entendu le président. Un petit garçon le trouvait « super », un jeune homme pontifiant affirmait qu'il voterait pour lui parce qu'il a beaucoup fait pour l'Amérique. « Moi », dit sa copine, « je l'aime, c'est tout ».

« Je l'aime », explique une dame d'un certain âge, « parce qu'il croit en l'Amérique ». « Je l'aime », dit une autre, « parce qu'il nous ressemble, il est humain, il fait même des erreurs ». « Je l'aime », dit un troisième, « parce que c'est un grand président ». « Ça fait si longtemps que je rêvais de le voir », murmure une vieille dame en larmes. M. Reagan, à Parkersburg comme ailleurs, on l'aime comme on aime l'Amérique, comme on aime son drapeau.

Ce jour-là, une étudiante en communication demandait à celui qu'on appelle « le grand communicateur » de lui donner des « trucs » pour l'aider. La réponse du président, ancien journaliste de radio et ancien acteur : « Que vous vous adressiez à une foule ou à un micro, faites comme si vous vous adressiez à quelqu'un que vous aimez ». De fait, pour l'Amérique moyenne, la présidence de Ronald Reagan est une grande histoire d'amour.

EN COMPARAISON

avec d'autres régions, le marché de L'OUTAOUAIS est EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il reste FERME, SOLIDE et surtout STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et de l'Est ontarien, où résident plus de 315,000 consommateurs d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information? LE DROIT, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français LE DROIT atteint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747

Georges Mercier, représentant

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Des coopérants cubains, soviétiques, américains et québécois

Nicaragua : le coup de pouce des « internationalistes »

JACQUES LEMIEUX
collaboration spéciale

MANAGUA — « Yankee go home ! » Rassemblés devant l'ambassade américaine, les manifestants ne cessent de scander des slogans hostiles aux États-Unis. Cette scène, qui rappelle étrangement l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran, ne se déroule toutefois pas en Iran. Et les manifestants ne sont pas Iraniens.

Ce sont des Américains qui, le jeudi, viennent protester contre la politique « suicidaire » de Washington en Amérique centrale. On les appelle des « internationalistes », un terme qui désigne les étrangers appuyant l'effort de reconstruction du Nicaragua.

L'administration du président Ronald Reagan répète que le Nicaragua sandiniste est devenu, au cours des dernières années, une base du terrorisme international en Amérique centrale. L'ambassadeur américain au Costa Rica, Curtin Windsor, a récemment réitéré que des Cubains, des membres de l'OLP, des séparatistes basques, des Libyens et des Européens de l'Est opéraient depuis le Nicaragua, un pays qui, a-t-il ajouté, s'est converti « en un morceau de viande avariée qui attire ces insectes venus de partout ».

M. Windsor a également fustigé les Congressmen américains qui s'opposent à la poli-

tique de l'administration Reagan dans la région, leur reprochant d'être informés par des « activités d'extrême gauche ».

Qui sont ces « extrémistes » ? En général, des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Pour la plupart, ils voyagent à leurs frais au Nicaragua afin de connaître *in situ* la réalité de ce pays. Étudiants, chrétiens, professeurs, techniciens, cols blancs ou professionnels, ils profitent de leurs vacances pour parcourir le pays, rencontrer des gens et constater les progrès accomplis par la révolution. Suite à des tournées de ce genre, ils se donnent pour tâche, à leur retour aux États-Unis, d'informer la population par le biais des comités de solidarité.

D'autres s'établissent au Nicaragua pour combler les besoins multiples, tout particulièrement dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de l'éducation.

Durant la période estivale, des vagues de plusieurs centaines de « gringos » déferlent sur Managua. Ils logent pour la plupart dans de petites auberges aux prix plus que modiques : un ou deux dollars US la nuit. Le soir, ils se regroupent dans des « comedores populares », un genre de cantine où l'on sert à des prix dérisoires des plats nicaraguayens, dont le « gallo pinto », ce mélange de riz et de haricots rouges.

La présence de ces internationalistes est si



Des Américains manifestent contre la politique du président Reagan devant l'ambassade des États-Unis à Managua.



importante dans certains quartiers de Managua que les habitants du barrio Marta-Quezada, par exemple, surnomment leur quartier « Gringolandia ».

Les internationalistes ne portent visiblement pas le président Reagan dans leur cœur. Le 4 octobre, ils étaient environ 200 à manifester devant l'ambassade américaine. Cette fois-ci, ils entendaient critiquer le refus américain de ratifier le plan de paix du Groupe de Contadora.

« Nous avons honte de notre gouvernement et nous admirons l'attitude du commandant Daniel

Ortega devant les Nations unies », devait déclarer Reed Brody de New York. « Le Nicaragua a démontré au monde entier qu'il veut la paix », signalait pour sa part Blanche Bebb, une infirmière de San Francisco. « Les États-Unis doivent signer l'Acte de Contadora et dire la vérité au peuple américain », renchérisait Bernard Fox, un pharmacologue membre de l'organisation United States Out of Nicaragua.

La présence de ces internationalistes, que certains ont déjà qualifiés dans la presse qué-

bécoise de « pèlerins de gauche », n'est manifestement pas prise en compte par tous les Nicaraguayens. Elle fait même l'objet d'un débat de fond dans l'actuelle campagne électorale.

Le candidat à la présidence du Parti libéral indépendant (PLI), Virgilio Godoy, qui a, pendant cinq ans, fait partie du gouvernement sandiniste, a accusé les étrangers d'enlever le « gallo pinto » de la bouche des Nicaraguayens, qui sont soumis à de sévères pénuries. M. Godoy a promis « de conduire à l'aéroport tous ces internationalistes »

s'il était élu.

C'était avant l'annonce de la décision du PLI de boycotter les élections de dimanche (à l'instar de la Coordination démocratique nicaraguayenne, une coalition de partis d'opposition).

Les propos de M. Godoy ne faisant pas l'unanimité, il s'est vu contraint de mettre un peu d'eau dans son vin. « Il y a encore des internationalistes de bonne foi qui sont venus enseigner des techniques nous permettant d'accroître la production. Mes propos ne sont pas dirigés contre eux, mais plutôt contre

ceux qui s'immiscent dans la vie politique des Nicaraguayens », devait-il ajouter lors d'un meeting politique dans la ville d'Estelí.

Selon Carlos Gallo, un organisateur de la campagne du Front sandiniste (FSLN), les accusations formulées par M. Godoy s'inscrivent dans une croisade « fausement nationaliste et médiévale ». Le responsable sandiniste nie les accusations de l'administration Reagan au sujet de la présence massive de conseillers cubains et est-européens.

Il assure que 78 % des

coopérants étrangers travaillant actuellement au Nicaragua proviennent de l'Europe occidentale, des États-Unis et du Canada ». Sur un total de 2.800 coopérants, seulement 5 % proviendraient de pays socialistes.

M. Gallo croit qu'« un pays qui n'a plus accès aux lignes de crédits et qui est attaqué par une puissance impérialiste se doit de recourir à l'aide d'internationalistes pour sa reconstruction ».

Les Canadiens, surtout les Québécois, sont également de la partie au Nicaragua. La majorité des coopérants québécois sont arrivés dans ce pays par le biais du Service universitaire canadien outre-mer (SUCO). Bien que le gouvernement canadien ait « assasiné » le SUCO, aux dires de coopérants de cette organisation, ces derniers n'en ont pas moins poursuivi leur travail sur le terrain. Ils sont neuf à oeuvrer dans des domaines aussi variés que la santé et la foresterie, la planification du territoire et la géodésie.

D'autres Québécois sont venus au Nicaragua par leurs propres moyens. C'est le cas de Bernard Parent de Lauzon, en banlieue de Québec. Agé de 26 ans, M. Parent explique qu'il a décidé, il y a un an, de venir au Nicaragua pour y voir de plus près.

« J'en avais marre de la désinformation (...) de propos du totalitarisme et du communisme au Nicaragua », ajoute-t-il. « On avait réussi à semer le doute dans ma tête. J'ai fais mes bagages et me voilà » ! M. Parent enseigne maintenant les mathématiques à des Salvadoriens réfugiés au Nicaragua.

Lorsqu'on lui parle des « pèlerins de gauche », il pouffe de rire. « J'en ai peu rencontré », dit-il. « Pour une raison fort simple : l'adaptation génère beaucoup plus de frustrations que de satisfactions. La lenteur des démarches administratives, l'organisation sociale (...) la chaleur écrasante, l'innexistance du confort auquel nous sommes habitués, sont autant de facteurs qui font que le Nicaragua est loin d'être une partie de plaisir. Ce n'est surtout pas le « Club Méd d'une gauche naïve », comme certains l'ont déjà prétendu. »

D'après M. Parent, l'éventail des nations représentées ici prouve que le Nicaragua n'a pas peur de présenter à la face du monde le processus révolutionnaire dans lequel il s'est engagé.

Quoi qu'il advienne aux élections de dimanche, il est fort probable que les internationalistes continueront à jouer un rôle important — et controversé — dans ce pays. Certains Américains ont même promis qu'ils seraient sur la ligne de feu pour défendre la révolution sandiniste si les États-Unis décidaient d'intervenir directement au Nicaragua.

LE MONDE EN BREF

■ Grève de la faim en URSS

FRANCFORT (AFP) — Plus d'une centaine de dissidents juifs observent une grève de la faim depuis le 19 octobre dans différentes villes d'URSS pour protester contre les arrestations de leurs compatriotes et la nouvelle vague d'antisémitisme des autorités soviétiques, a annoncé hier la Société internationale des droits de l'homme. Citant des sources dans les milieux dissidents à Moscou, la Société précise que cette action a débuté à la suite de la manifestation organisée par une trentaine de juifs, le 15 octobre dernier devant la Cour suprême à Moscou, pour protester contre l'arrestation, le 18 septembre, du dissident Juli Edelstein (26 ans) qui défend les ressortissants juifs désireux d'émigrer.

■ Kohl prône une conférence de paix sur le Proche-Orient

BONN (AFP) — Le gouvernement fédéral du chancelier Helmut Kohl est favorable à la tenue d'une conférence de paix internationale, comme l'ont proposée l'Égypte et la Jordanie, prévoyant la participation des deux grandes puissances et celle des parties en conflit, a indiqué hier le chancelier dans une interview au quotidien égyptien *al-Ahram* à Bonn. « Une conférence internationale pourrait déboucher sur de véritables négociations en vue d'une solution pacifique au Proche-Orient », a admis M. Kohl avant la visite en RFA du président égyptien, Hosni Moubarak.

■ Les Basques français revendiquent deux attentats

BAYONNE (Reuter) — L'organisation séparatiste basque française Iparretarak a revendiqué hier matin deux attentats commis la veille contre les bureaux et la résidence de vacances d'un conseiller régional du RPR, Roger Peyo.

LES FRANCOPHONES ET LE RÉSEAU RELIGIEUX SATELLITE-CÂBLE



Le 26 novembre, le C.R.T.C. tiendra des audiences publiques sur le projet Canadian Interfaith Network/Réseau Inter-religieux Canadien.

Si le projet est accepté, cela signifiera qu'à compter de mai 1986, les câblodistributeurs diffuseront un canal spécialisé religieux partout au Canada, y compris chez vous dans votre demeure.

Quelle idéologie trouverons-nous derrière le projet?
Serons-nous envahis par les « preachers »?
Quelle place occupera le français dans ce réseau?

Les personnes-ressources:

- Gilles Desjardins, Vice-président réseau Vidéotron;
- Jean-Claude Leclerc, Le Devoir;
- Roland Leclerc, Office de cathédèse du Québec;
- Hon. David MacDonald promoteur du projet C.I.N.;
- Jean Fortier, consultant chez CEGIR;
- Roger M. Robillard, Eglise épiscopale;
- Mgr Charles Valois, Conférence des évêques catholiques du Canada;
- Invité spécial:
Un représentant du « Catholic Telecommunication Network of America. »

UN COLLOQUE

LUNDI, LE 5 NOVEMBRE 1984
DE 9h À 17h30; inscription: 20\$ (étud. 8\$)



CENTRE SAINT-PIERRE
1212, rue Panet, Montréal
tél.: 524-3561 — métro Beaudry

Le projet de loi 42 prive les accidentés du travail du choix de leur professionnel de la santé.

Nous ne sommes pas d'accord!

- En 1973, la chiropratique a été légalisée et élevée au rang de profession reconnue.
- En 1973, le législateur québécois a fait du chiropraticien un professionnel à part entière, habilité à dispenser des soins et à en déterminer l'indication ou la non-indication par les examens qu'il est autorisé à effectuer sur ses patients.
- Cette loi a reconnu au chiropraticien le droit de dispenser ses soins professionnels aux membres du public sans que ces derniers obtiennent au préalable d'avis ou de références d'autres catégories de professionnels.

Or le projet de loi 42 sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, présentement à l'étude à l'Assemblée Nationale veut priver les accidentés du travail de l'accessibilité aux soins chiropratiques.

Pourtant, presque partout en Amérique du Nord, dans 7 provinces canadiennes et 50 états américains, cet accès aux soins chiropratiques est acquis aux accidentés du travail. Et ce, depuis fort longtemps.

Ces provinces et états ont reconnu le bien-fondé des statistiques qui démontrent qu'en ce qui concerne les accidentés du travail les soins chiropratiques s'avèrent généralement plus rapides, plus efficaces et moins coûteux que les soins plus traditionnels.

Par le projet de loi 42, le gouvernement omet volontairement de rendre accessibles des services de santé qu'il a déjà légalisés et qu'il a déjà reconnus comme valables.

C'est une incohérence, et un non-sens, que nous condamnons avec véhémence.

L'Ordre des Chiropraticiens et l'Association des Chiropraticiens du Québec font appel au bon jugement des élus pour que la société juste dont on nous parle depuis longtemps au Québec soit réalité.

Pour qu'on respecte le droit fondamental des Québécois de recevoir des soins de santé des professionnels de leur choix et de la compétence qu'on a reconnue aux chiropraticiens.



ORDRE
DES CHIROPRACTIENS
DU QUÉBEC



association
des
chiropraticiens
du
Québec

EN BREF...

■ Bébés Fae a mangé

LOMA LINDA, Calif (AP) — Bébés Fae, la petite fille au cœur de bain, était considérée hier comme sortie de la phase critique: elle a pu être alimentée et selon les médecins «elle se porte bien». Le nourrisson, âgé de 18 jours, est le premier à survivre aussi longtemps après avoir reçu le cœur d'un animal. Quatre jours après son opération, elle a pu hier prendre le sein. «Je suis très heureux mais c'est un bonheur prudent», a toutefois déclaré le Dr David Hinshaw, du Centre médical de l'Université de Loma Linda où bébé Fae est hospitalisée.

■ Claude la citrouille

De nouveau cette année, la police de Laval met en place un dispositif extraordinaire de prévention et de surveillance pour la soirée de l'halloween. Depuis quelques jours, déjà, avec le concours de Parents secours et l'unité d'urgence Montréal métropolitain, elle a sensibilisé le grand public et les écoliers aux règles de sécurité. L'opération, nommée *Claude la citrouille*, a reçu l'approbation de l'administration municipale bien que le maire de la ville n'ait pas jugé son appellation particulièrement judicieuse. Certains songent, pour l'an prochain, à la rebaptiser *Ulysse la citrouille*...

■ Carrière en expansion

En revendant à une carrière un terrain acquis dans un échange, l'administration lavalloise, aux yeux de l'opposition, vient de prolonger la vie utile d'une carrière, au détriment de la qualité de vie et des efforts déployés depuis plusieurs années pour limiter ce genre d'exploitation dans l'île Jésus. Le terrain en question, situé boulevard Saint-Martin près du centre-ville, avait été acquis de la compagnie SOFIC en échange d'un terrain industriel. L'opposition soutenait que Laval venait d'acquiescer un terrain invendable et inexploitable. Les entreprises Lagacé ont fait une offre d'achat récemment pour y exploiter, conformément au zonage, une carrière. «La qualité de la vie des citoyens, affirme M. Raymond Fortin, conseiller municipal, le souci écologique et environnemental, la vision d'un développement harmonieux et rationnel, enfin le simple de bon sens exigent qu'aucune nouvelle exploitation de carrière ne soit permise au centre de la ville et que l'exploitation de celles existantes soit contrôlée et limitée si elle ne peut être discontinuée.

■ Tribunal du travail

Pour le district de Montréal, le Tribunal du travail pourra compter désormais sur un nouveau juge: Me Louise Ménard qui, depuis son admission au Barreau, pratiquait le droit du travail pour une firme privée. La nomination, sur recommandation du ministre québécois de la Justice, a été approuvée par le Conseil des ministres. Ce tribunal est présidé par le juge Jean-Paul Geoffroy.

■ Dangers de l'amiante

Un comité informel auquel participent syndicalistes, fonctionnaires, médecins, scientifiques et industriels existe depuis novembre 1982, en France, pour informer travailleurs et grand public sur les «dangers de l'amiante», sur le procédé du flocage notamment. Le comité a rendu récemment compte de ses travaux et publié deux brochures: *L'amiante et votre santé, principalement destinée aux 7,500 travailleurs français de l'amiante, et L'amiante et la santé: ce que vous devez savoir et faire savoir* portant sur le flocage, procédé utilisé dans le bâtiment et consistant à projeter de l'amiante sur les équipements de protection du feu.

■ Mme Sauvé en Saskatchewan

REGINA (PC) — C'est par un froid mordant que le gouverneur général Mme Jeanne Sauvé est arrivée hier à l'Assemblée législative de Saskatchewan, où elle a été reçue par le premier ministre, M. Grant Devine, et sa femme, Chantel. Mme Sauvé a d'abord eu droit à une salve de 21 coups de canon. Une garde d'honneur de 100 soldats et des centaines d'écoliers agitant des drapeaux ont également assisté à son arrivée. Mme Sauvé entamait hier sa première visite officielle dans sa province natale depuis sa nomination au poste de gouverneur général.

■ Achat au Québec

(PC) — Les administrations publiques québécoises achètent de plus en plus au Québec et le réflexe d'achat chez-nous s'intègre lentement dans les attitudes d'un nombre croissant d'entrepreneurs du secteur privé. Mais des efforts restent à faire et la Commission permanente et interministérielle des achats du gouvernement a accueilli plus de 500 personnes de divers milieux socio-économiques de la région de Montréal, dans le cadre d'un colloque portant sur la politique ainsi que sur les pratiques d'achat des divers corps publics actifs au Québec. Sous le thème de «Faites-en votre profit», le colloque a exposé les possibilités nombreuses qu'offrent un marché de \$9 milliards, constitué par les achats de biens et services effectués au Québec par l'ensemble des organismes publics et parapublics.

■ Le procès Morgentaler

TORONTO (PC) — La directrice médicale d'une clinique d'avortement du Minnesota a révélé, mardi, que le nombre des patientes canadiennes augmente sans cesse, à cause de la difficulté d'obtenir un avortement au Canada. Témoignant au procès du Dr Henry Morgentaler et de deux collègues, accusés de conspiration pour procurer un avortement, le Dr Jane Hodgson a précisé que la plupart de ses patientes canadiennes viennent du nord-ouest de l'Ontario. Le Women's Health Centre de Duluth, a raconté la gynécologue, a été fondé en 1981. Cette année-là, 12 patientes canadiennes ont été admises. En 1982, a-t-elle poursuivi, il y en a eu 32. En 1983, 60. Et jusqu'ici cette année, 59. Ces patientes s'étaient vu refuser un avortement par le comité thérapeutique de l'hôpital où elles s'étaient adressées ou elles trouvaient la période d'attente trop longue pour leur admission à l'hôpital. Un autre témoin, le Dr Hughes Chasse, a déclaré qu'il pratiquait des avortements dans une clinique de Hull, au Québec, et que 20 pour cent des patientes venaient d'Ottawa, en Ontario. Il pourrait en recevoir plusieurs autres de l'Ontario, s'il ne devait pas donner la priorité aux Québécoises. C'est pourquoi il dirigeait alors ces Ontarioises vers une clinique de Montréal. Les deux autres inculpés, avec le Dr Morgentaler, sont les docteurs Robert Scott, de Ste-Anne-de-Prescott en Ontario, et Leslie Smoling, de Toronto.

À défaut d'une enquête, les gouvernements commandent une étude sur Québec 84

LAURENT SOUMIS

Il n'y aura pas d'enquête publique sur le déficit de \$14,6 millions enregistré par la Corporation Québec 1534-1984 lors des fêtes de la voile, tenues à Québec, l'été dernier.

Les trois principaux bailleurs de fonds de la corporation, les gouvernements fédéral, provincial et supra-municipal ont préféré opter pour une étude d'évaluation sur la gestion administrative et financière de l'organisme.

C'est le président de la Communauté urbaine de Québec, M. Michel Rivard qui a confirmé la nouvelle, hier, à la Presse canadienne.

L'étude a été confiée à une firme comptable de Québec, dont l'identité est encore inconnue.

Les gouvernements d'Ottawa et de Québec se partageront 80 % de la

facture de l'étude qui s'élèvera entre \$40,000 et \$60,000; la Communauté urbaine assumera la différence.

L'entreprise mandatée devra émettre une opinion sur les politiques et procédures administratives et comptables mises de l'avant par la Corporation, examiner ses systèmes comptables et d'appropriation budgétaire, et fournir tout autre élément d'information susceptible de permettre une évaluation de la qualité de la gestion administrative et financière de la Corporation.

Selon M. Rivard, la firme retenue n'est associée à aucune des parties impliquées dans le dossier, pas même avec l'un ou l'autre des deux gouvernements.

Le rapport devra être remis à la CUQ dans 30 jours et cette dernière s'est engagée à en publier le contenu dans les jours suivants.

Depuis la fin de l'été, de nombreux

intervenants et représentants de corps intermédiaires de la région de Québec avaient réclamé la tenue d'une enquête publique. Hier, en fin de journée, nul ne semblait disposé à commenter la tenue de cette «étude d'évaluation».

Lui-même administrateur de la corporation et ardent partisan d'une enquête «afin que soient identifiés les vrais responsables», le maire de Québec, M. Jean Pelletier ne pouvait être rejoint au téléphone.

Le président de la corporation, M. Richard Drouin, ne retournait aucun appel. On se souviendra qu'il s'était finalement rallié à l'idée d'une enquête estimant «qu'elle n'était pas nécessaire, mais blanchirait la réputation des administrateurs et ferait taire les rumeurs de dépenses farfelues».

Jusqu'à maintenant, les deux gouvernements supérieurs ont refusé

d'éponger tout nouveau déficit, après avoir injecté chacun \$3,5 millions en août. Dans la Vieille capitale, hier, les spéculations allaient bon train sur les chances qu'ils reviennent maintenant sur leur décision.

Mais, pour l'heure, ce revirement semble encore peu probable. Il y a une quinzaine de jours, le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, avait affirmé: «Jamais, nous ne paierons».

Rejoint hier, à ses bureaux, le ministre nous a réaffirmé que «cette aide additionnelle pour permettre à la Corporation de faire ses devoirs ne peut être interprétée d'aucune façon comme un engagement de notre part d'éponger le nouveau déficit».

Fidèle à son habitude depuis son entrée au cabinet fédéral, le ministre responsable du dossier, M. Michel Côté, s'illustrait, hier encore, par son silence.

LaPrade: Chrétien s'élève contre les projets de coupures d'Ottawa

SHAWINIGAN (PC) — Le «Coeur du Québec» va sortir le grand perdant des dernières élections fédérales si le gouvernement conservateur met à exécution les rumeurs de coupures dans les sommes non utilisées du fonds LaPrade.

L'ex-ministre de l'Énergie, M. Jean Chrétien, a estimé hier que les citoyens de la région seront les premiers Canadiens à se rendre compte de la «paralysie économique» qu'engendrera le gel de ces investissements publics dans l'économie.

«Si les rumeurs rapportées par les journalistes sont véridiques, la région perdra près de \$150 millions d'investissements directs et indirects. Je ne pense pas que la population du Coeur du Québec ait élu des députés conservateurs pour faire cela», a déclaré M. Chrétien.

Le seul député libéral de cette région aux Communes a aussi soutenu que le caucus régional des députés conservateurs venait de recevoir une belle gifle en pleine

face de la part de son propre gouvernement.

«En étant incapable de maintenir les acquis légués pour le Coeur du Québec par le gouvernement libéral, les députés conservateurs démontrent clairement que les intérêts primordiaux de leur région ne figurent pas parmi leurs priorités», a ajouté M. Chrétien.

De son côté le ministre fédéral des Travaux publics, M. Roch LaSalle a déclaré, hier, que les engagements pris par les députés libéraux de la région, dans le cadre du fonds de compensation LaPrade, et qui n'avaient fait l'objet d'aucune entente ou qui n'avaient reçu aucune garantie du Conseil du trésor ou du conseil des ministres ou encore du ministre responsable seront abandonnés. M. LaSalle a dit qu'il s'agissait «de promesses en l'air faites par les libéraux».

La veille, le quotidien *Le Nouvelliste*, de Trois-Rivières, affirmait tenir de bonne source que le gouvernement Mulroney s'appretait à

trancher radicalement dans le controversé dossier du fonds LaPrade et à annuler purement et simplement ce qui reste à être distribué du fonds compensatoire de \$200 millions.

Ce projet serait relié à la décision du président du Conseil du Trésor, M. Robert Cotret, qui est député de la région, de décréter un gel des fonds discrétionnaires alloués à l'ensemble des députés.

M. de Cotret aurait laissé savoir que tous les fonds discrétionnaires en question seraient versés dans le fonds consolidé de l'État et ce, en raison des contraintes budgétaires liées au déficit national.

Ce qui reste à dépenser du Fonds LaPrade en vertu des promesses de 1979, soit une somme approximative de \$100 million, serait tout bonnement annulé. Un porte-parole du bureau de M. de Cotret à Ottawa a refusé de confirmer la nouvelle mais il ne l'a pas niée non plus, précisant que rien ne serait annoncé avant le discours inaugural du 5 novembre.

Le président de la SODICC parle d'exportation des spectacles québécois

RUDY LE COURS

QUÉBEC (PC) — La création d'une société mixte vouée à la production de spectacles québécois à l'étranger permettrait à un plus grand nombre d'artistes de se faire connaître à l'extérieur.

C'est ce qu'a soutenu hier M. Pierre-A. Deschênes, président de la SODICC, la Société de développement des industries de la culture et des communications, devant la commission parlementaire de la Culture qui étudiait les crédits de l'organisme.

«Ce que nous essayons plus particulièrement de faire, a expliqué M. Deschênes, c'est de créer une infrastructure permanente et universelle dans le sens que l'ensemble des artistes québécois pourraient y faire une demande et être aidés dans leur développement sur les marchés extérieurs».

Cette société de capital de risque réunirait un groupe de producteurs québécois et la SODICC et financerait en tout ou en partie les tournées d'artistes québécois à l'étranger.

Semblable tournée nécessite présentement une mise de fonds de quelque \$250,000. Il faut compter trois ans ou même plus pour les récupérer.

A l'heure actuelle, la SODICC mène quelques expériences avec des artistes dont le potentiel de réussite à l'étranger est jugé très bon.

Ainsi, pour financer la percée de Jean Lapointe en France, la SODICC a acheté 50 p.c. du capital-action de \$200,000 d'une société numérique chargée de la produire.

Créée par Jean Lapointe et son producteur Jean-Claude L'Espérance, la société 2166-3430 Québec Inc. pourrait être rentabilisée après la prochaine tournée de l'artiste qui doit faire notamment l'Olympia de Paris au printemps.

De par sa loi constitutive, la SODICC finance des entreprises et non des projets.

La SODICC s'apprete à conclure un arrangement analogue avec un autre artiste dont elle n'a pas voulu dévoiler le nom puisque rien n'est encore signé.

La société à laquelle songe M. Deschênes serait constituée à même les dividendes que pourra réaliser la SODICC si ses quelques expériences pilotes comme celle avec Jean Lapointe réussissent.

«Cela permettrait d'investir pour le développement de ce que j'appellerais les artistes de la relève ou d'autres artistes qui ont des difficultés financières à se présenter sur les

marchés extérieurs», croit M. Deschênes.

Cette idée s'inscrit dans la nouvelle orientation que s'est donnée la SODICC dans son plan de développement à savoir devenir un catalyseur de développement et non une banque de risque.

Assemblée de l'IATA

(AFP) — La prochaine assemblée générale de l'IATA (Association du transport aérien international) aura lieu du 28 au 30 octobre 1985 à Hambourg (RFA), a-t-on annoncé hier à Montréal à l'issue de la 40e assemblée générale.

Les compagnies aériennes, réunies lundi et hier à Montréal pour la 40e assemblée générale de l'association, qui regroupe 135 compagnies, ont désigné comme nouveau président annuel M. Heinz Ruhnau, président du conseil d'administration de la compagnie ouest-allemande Lufthansa.

Des spécialistes expriment des réserves sur le projet du MLCP de commercialiser le caribou

Plusieurs scientifiques de la communauté internationale ont exprimé récemment des réserves importantes sur la possibilité envisagée par Québec de «contrôler» l'immense troupeau de caribous de la rivière George, dans le Nouveau-Québec, par la mise en vente sous forme commerciale de 20,000 à 50,000 animaux chaque année.

Cette hypothèse étudiée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) depuis six mois, a de nouveau été émise quelques semaines à peine après la noyade massive de 9,604 caribous au Nouveau-Québec. Le biologiste Gilles Harvey, du MLCP, a expliqué à ses collègues des autres pays comment on entend utiliser la commercialisation de la venaison comme outil de gestion du troupeau de la George.

Selon M. Harvey, le troupeau est actuellement en phase d'«irruption», ou de croissance incontrôlée, étant passé

de 3,500 têtes, en 1950, à 350,000 bêtes aujourd'hui. Pour rétablir son «équilibre», il faudrait abattre le surplus annuel du troupeau, soit entre 20,000 et 50,000 caribous.

M. Harvey participait à un atelier nord-américain sur le caribou, organisé par l'Université McGill et Hydro-Québec. Des biologistes canadiens, américains et européens y ont partagé leurs observations sur cette espèce.

Le MLCP songe à intensifier le secteur privé à la construction d'abattoirs près de Kuujuaq et du lac Mistinibi, à 200 km de Schefferville. Il en coûterait \$3,5 millions pour le premier abattoir et \$900,000 pour le second.

«Les animaux doivent être d'abord rassemblés avec l'aide d'hélicoptères, puis menés dans des enclos», a dit M. Harvey qui n'a pas précisé les conséquences de ces techniques sur le reste du troupeau.

On abatrait alors les caribous tout en respectant les règlements d'hygiène fédéraux et provinciaux. Une étude de mise en marché du MLCP établit que ce sont les chasseurs du Sud de la province qui seraient les plus importants consommateurs de cette venaison.

«On s'attend à ce que les autochtones nous donnent leur opinion dans les semaines à venir», a ajouté M. Harvey. Les Montagnais, pour leur part, se sont déjà opposés ouvertement au projet. Les Naskapi, implantés dans les routes de migration de l'espèce, veulent pour leur part plus de renseignements avant de se prononcer. Quant à Mme Mary Simon, présidente de la société Makivik, une corporation qui gère les montants obtenus du gouvernement à la suite de la Convention de la Baie James, elle s'est déclarée intéressée au projet puisqu'il permettrait à sa communauté de tirer profit d'une «ressource renouvelable».

Mais certains spécialistes ont émis des réserves importantes sur le projet et le concept de ressource renouvelable serait le caribou. M. Pat Valkenburg, biologiste du Département de la Pêche et de la Chasse d'Alaska, a dit que «si les hardes de caribous changent leurs routes de migration pour s'éloigner des abattoirs, ce serait bien ennuyeux» et pourrait affecter la rentabilité et la survie du projet.

Il a aussi fait remarquer que la croissance supposée «indéfinie» du troupeau, sur laquelle mise le MLCP, pourrait s'avérer un phénomène tout à fait passager. Le troupeau *Forty-mile* de l'Alaska était le plus important d'Amérique du Nord au début du siècle. Il est pourtant passé «naturellement» de 500,000 têtes, en 1920, à 12,500 aujourd'hui!

M. Valkenburg a expliqué que les Alaskains sont fort réticents à la commercialisation de la venaison chez eux car la tradition veut qu'on ré-

serve aux chasseurs blancs ou amérindiens la consommation de la venaison. Au Québec, la même tradition prévaut et, indépendamment des partis au pouvoir, tous les gouvernements ont toujours soutenu que c'était le meilleur moyen d'éviter de créer un marché officiel pour les braconniers professionnels.

«Mais le projet pourrait être praticable», a néanmoins concédé le biologiste alaskain: «C'est une de ces choses qu'il faut expérimenter à long terme».

M. Peter Aastrup, de l'Institut groenlandais de recherche sur la pêche et l'environnement, de Copenhague, s'est pour sa part intéressé au projet du MLCP. Mais, a-t-il dit, aucune comparaison n'est possible avec les expériences analysées dans son pays car le plus important troupeau groenlandais ne compte pas plus de 15,000 têtes.

Le scientifique danois a aussi communiqué aux participants le résultat

de ses observations sur les impacts du développement hydroélectrique sur les troupeaux de caribous. Les règlements de chasse en vigueur dans son pays, a-t-il

aussi signalé, limitent la consommation du gibier à ceux qui l'ont chassé. On permet aussi la vente de la venaison à l'intérieur des villages autochtones.

Pour recevoir LE DEVOIR à domicile composez sans frais l'un des numéros suivants:

À Montréal: 332-3891
À Québec: 687-2022

Extérieur:
Code régional:
(514): 1-800-361-6059
(819): 1-800-361-5699
(418): 1-800-463-4748
(613): 1-800-361-5699

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1982

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5

Tel.: (514) 934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de Brevets et de Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8

Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT II-II-III)

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC

45 rue Jarry est — 387-2486

Samson Bélair

Comptables agréés

Montréal Bureau 3100 Tour de la Bourse 142, 1185 (871-1515)	Laval Bureau 510 2 Place Laval H7N 5N6 (688-8910)	Longueuil Bureau 200 125, Boul. Ste-Foy J4J 1W7 (670-4270)
---	---	--

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

42 sortes d'approbations seraient abolies

Québec entend donner une plus grande autonomie financière aux municipalités

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Les municipalités du Québec jouiront bientôt d'une plus grande autonomie sur le plan budgétaire.

Le ministre des Affaires municipales, M. Alain Marcoux, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi qui vise à réduire au strict minimum les approbations administratives que les municipalités doivent actuellement obtenir du ministère et de la Commission municipale du Québec.

Par ce projet de loi — Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances publiques — le ministre Marcoux veut supprimer 42 sortes différentes d'approbations. Leur nombre passera ainsi de 13,000 à 4,000 environ par année.

«C'est un pas additionnel vers une plus grande autonomie municipale et un exercice encore plus élargi de la démocratie», a exprimé le ministre Marcoux en conférence de presse.

Il a ajouté que l'abolition de ces contrôles assurera des économies de temps et d'énergie tant pour son ministère que pour la Commission municipale et surtout pour les municipalités.

C'est parce qu'il estime que les élus et les officiers municipaux ont acquis suffisamment de com-

pétence que M. Marcoux a accepté de déréglementer la vie du monde municipal.

Seuls les règlements d'emprunt continueront d'être soumis à l'autorité gouvernementale. Le contrôle ne sera toutefois exercé que par le ministre et non plus par la Commission municipale.

M. Marcoux a expliqué que ce genre d'approbations demeure nécessaire étant donné que c'est le gouvernement qui endosse les obligations municipales et que ce cautionnement constitue une garantie pour les milieux financiers.

Les municipalités pourront donc, de leur propre initiative et sans aucune approbation, contracter des emprunts temporaires, augmenter leur fonds de roulement, fixer le pourcentage du budget affecté aux fins socio-culturelles et communautaires, aliéner des immeubles, etc.

Le projet de loi abolit également l'obligation de recourir aux approbations du ministre et de la Commission municipale pour valider les ententes conclues entre une municipalité et la Société québécoise d'assainissement des eaux, les contrats de travail, les paiements d'honoraires professionnels, les baux de location ou de cession d'un immeuble pour les fins de services sociaux, les projets d'entente intermunicipale avant leur conclusion par les conseils municipaux, etc.

L'abandon des contrôles par le gouvernement

sera en quelque sorte balancé par diverses mesures visant à améliorer la gestion municipale et à assurer une meilleure diffusion de l'information auprès des contribuables.

Les municipalités devront notamment publier leurs rapports financiers annuels et déposer tous les trois mois, devant le conseil municipal, un état portant sur l'évolution des revenus et des dépenses par rapport aux projections du budget.

M. Marcoux compte ensuite sur la vigilance des citoyens pour maintenir une saine administration.

Les municipalités seront tenues par ailleurs de publier dans les journaux locaux des avis informant la population de certains actes, comme dans le cas d'une aliénéation de biens.

M. Marcoux a déposé un autre projet de loi qui vise, celui-là, à rajouter la Loi actuelle sur le ministère des Affaires municipales qui date de plus de 60 ans.

Cette pièce législative a pour objectif de mieux préciser les pouvoirs du ministre et de confirmer au ministre davantage un rôle d'assistance envers les municipalités qu'un rôle de surveillance et de contrôle.

M. Marcoux a annoncé le dépôt d'autres réformes pour bientôt, entre autres celle du régime électoral municipal de même qu'une nouvelle législation traitant de l'organisation territoriale.



Le chef du personnel de la Défense, le général Gerry Thériault (à droite), accueille le commandant Marc Garneau à son arrivée dans la capitale canadienne. Garneau est accompagné par sa fille, Simone. (Photolaser CP)

Marc Garneau racontera son aventure unique dans l'espace par tout le Canada

OTTAWA (PC) — Du 5 au 13 octobre, le premier astronaute canadien, le commandant Marc Garneau, a vu le Canada de l'espace, à une altitude de 120 milles, et, au cours des prochaines semaines, il visitera d'un océan à l'autre, les deux pieds sur terre, toutes les capitales provinciales pour raconter cette aventure unique réservée aux voyageurs privilégiés du cosmos.

Militaire de carrière, Marc Garneau a réaffirmé, hier à son retour chez lui dans la capitale nationale, sa fierté d'avoir fait ce beau et «fantastique voyage», mais il a répété ce qu'il avait déjà dit, lorsque choisi pour effectuer la première envolée, sur l'utilisation des connaissances amassées par les astronautes et les scientifiques responsables des expériences spatiales.

«En tant que Canadien, a-t-il rappelé, j'espère fortement que l'espace ne sera jamais utilisé à des fins militaires. Sans admettre quand même que certaines puissances, dont les Américains et les Soviétiques, pourraient être tentées de le faire, Marc Garneau croit sérieusement qu'il y a beaucoup à apprendre et à réaliser dans l'espace.

Son voyage il l'a vécu avec enthousiasme et fébrilité. À compter de maintenant, il essaiera de faire vibrer toute la population canadienne à cette aventure exaltante et tout spécialement les jeunes qui lui posent sans aucun doute des tas de questions lors des visites qu'il s'apprête à effectuer dans les grands centres canadiens.

«Je suis content d'être de retour au Canada, a indiqué Marc Garneau, et je suis conscient que le travail le plus ardu est à faire puisqu'au cours des prochains mois je visiterai le pays pour raconter mon expérience».

Depuis qu'il a été choisi pour remplir cette première mission spatiale, le commandant Garneau a reçu de nombreuses lettres de jeunes compatriotes et dans ses réponses il a essayé de les inspirer et d'expliquer les pré-requis à tous ceux qui rêvent de vivre la même aventure que lui. «Je ferai la même chose au cours de mes prochains voyages à travers le pays».

Le premier astronaute canadien accepte humblement le fait qu'il soit probablement devenu, dans l'esprit de plusieurs jeunes canadiens, un héros national. «S'ils le croient et le pensent, a-t-il dit hier, j'accepte de bonne grâce de l'être».

Par contre, même s'il refuse de l'admettre, Marc Garneau donne l'impression qu'il a bien hâte de reprendre son rôle plus effacé de commandant de frégate dans la marine canadienne. Il a profité de sa rencontre avec les médias nationaux pour remercier son épouse d'avoir endossé sa décision et de l'avoir soutenu tout au long de l'année qui a précédé son envolée.

Ce qu'il souhaite le plus, c'est que le Conseil national de recherche du Canada continue de participer à ces expériences spatiales. Hier, le nouveau ministre d'État responsable, M. Tom Siddon, venu le présenter à la presse, l'a peut-être rassuré, ainsi que les cinq autres candidats astronautes qui attendent impatiemment leur tour, en affirmant qu'il était lui-même un enthousiaste de ces programmes.

Le mercredi 14 novembre, l'astronaute Marc Garneau donnera sa première conférence et présentera des films sur sa mission à Québec. Le prochain départ d'un astronaute canadien est prévu pour 1986 et Marc Garneau entend bien être là «pour le supporter».

Lorsqu'on lui a demandé s'il pouvait donner le nom d'un personnage canadien qu'il considérerait comme son héros, il a répondu: «Comme homme, je dirais Pierre Trudeau».

Fermeture d'une dizaine d'ambassades

Clark refuse de confirmer les rumeurs

(D'après CP) — La fermeture de la mission diplomatique de la Nouvelle-Orléans constituerait une «grave erreur» qui aurait d'importantes répercussions en Louisiane, a déclaré hier le consul général Albert Béchard.

«Je ne serais pas très heureux d'une telle décision et pas seulement pour moi-même», a-t-il commenté de la Nouvelle-Orléans en apprenant que sa mission était sur la liste des 10 consultats et ambassades que les conservateurs s'apprêtent à fermer pour réduire les dépenses aux Affaires étrangères.

M. Béchard, qui fut député libéral pendant 17 ans avant de devenir consul en 1979, justifie sa position en invoquant qu'il y a un

demi-million de Louisianais liés d'une façon ou d'une autre au Canada.

Il ne s'est toutefois pas montré surpris outre mesure de cette possibilité car l'importance de sa mission a diminué sensiblement lorsque ses responsabilités en matière d'immigration ont été transférées au bureau d'Atlanta, il y a quinze ans.

Aux Affaires étrangères hier, différentes sources confirmaient la fermeture prochaine des consultats canadiens de la Nouvelle-Orléans, de Bordeaux, en France, et de Kilgali, au Rwanda.

Cependant, le ministre des Affaires étrangères, M. Joe Clark, refusait de confirmer ces rumeurs, se

contentant de référer les journalistes au discours du ministre des Finances, M. Michael Wilson, le 8 novembre aux Communes.

La Presse canadienne révélait la veille que le gouvernement conservateur s'apprêtait à fermer 10 ambassades et consultats à l'étranger pour réduire ses dépenses. Une liste des éventuelles victimes des coupures serait prête mais tenue au grand secret car dans un tel domaine, le gouvernement a l'impression de «marcher sur des oeufs». Le Canada compte 124 missions diplomatiques à travers le monde et toute fermeture peut entraîner de vives réactions tant au Canada que dans les pays en cause.

La nouvelle a provoqué hier plu-

sieurs réactions, notamment du Conseil ethno-culturel canadien qui propose à M. Joe Clark de consulter les minorités ethniques avant de jouer du ciseau dans ces budgets.

Plusieurs experts ont émis l'avis que les répercussions d'une fermeture d'ambassade seraient beaucoup plus importantes que celle d'une mission économique, comme un consulat. Les consulats s'occupent généralement d'activités économiques et culturelles, laissant les questions politiques aux ambassades. Mais rien n'empêche une ambassade d'avoir un ou plusieurs conseillers économiques pour s'occuper de ces dossiers moins politiques.

De nombreux amendements mineurs seraient apportés au projet de la loi 42

LIA LÉVESQUE

QUÉBEC (PC) — Même s'il devra subseqüemment subir jusqu'à 100 amendements, le projet de loi 42, qui vient réformer le mode d'indemnisation des victimes d'accidents du travail, sera étudié par l'Assemblée nationale aujourd'hui.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette, en réponse aux questions des députés Bill Cusano, Gérard D. Lévesque et Guy Bisailon.

M. Fréchette a reconnu que même après avoir passé l'étape de la deuxième lecture (l'adoption du principe), le projet de loi 42 devra subir de «75 à 100 amendements mineurs».

Le projet de loi 42 compte près de 600 articles.

Ces amendements, promet-il, ne changeront pas le principe mais bien des «points techniques, d'ordre mécanique».

Le projet de loi vient réformer le mode d'indemnisation des victimes d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Il avait été déposé en décembre dernier par le ministre du Travail, avait par la suite fait l'objet d'une commission parlementaire, puis avait été réécrit et redéposé en juin dernier, à la suite des recommandations formu-

lées par les groupes interparlementaires.

Entre autres principes, le projet institue un tribunal d'appel des décisions de la Commission de santé et de sécurité au travail. Il change aussi le principe des rentes à vie pour les handicapés permanents en montants forfaitaires. Il stipule également que le rapport médical soumis à la CSST devra être celui du premier médecin à avoir vu l'accidenté, et non celui de son choix.

M. Fréchette n'a pas jugé anormal que les amendements au projet de loi soient déposés dans le cours de la discussion sur son adoption en deuxième lecture. Puisque ces amendements ne viendront rien changer l'esprit de la loi, a-t-il rappelé, ils n'invalideront pas le travail de l'Assemblée nationale.

«Si les amendements envisagés en étaient qui touchent le fond de l'un ou l'autre des principes

que l'on retrouve dans la loi, il est évident que je conviendrais avec l'opposition que nous n'irions pas commencer l'étude de l'adoption du principe sans que les parlementaires soient sensibilisés à la nature des amendements», a lancé M. Fréchette.

Il n'a cependant pu préciser à quel moment seraient déposés l'ensemble des amendements au projet de loi 42. «Ils le seront dans les meilleurs délais», a-t-il affirmé.

Louis Laberge dirige la FTQ depuis 20 ans

(PC) — Le président de la FTQ, Louis Laberge, a bien failli se mettre les pieds dans les plats, comme il l'a reconnu lui-même, en empêchant de parler une jeune femme mandatée pour souligner son 20ème anniversaire à la tête de la centrale syndicale.

Alors que se déroulait la plénière de clôture du colloque sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, hier en matinée, une jeune femme a fait irruption dans la salle pour remettre un télégramme chanté et des ballons multicolores au président Laberge.

Mais Louis Laberge

n'avait pas la tête à ça. Il a demandé à l'intruse de ne pas interrompre les discussions.

Certains proches de M. Laberge, vraisemblablement dans le secret, l'ont prié de laisser la jeune fille s'exécuter. Elle s'est aussitôt approchée d'un micro et a entonné avec force des remerciements pour le travail accompli et des bons vœux pour l'avenir.

Elle a révélé par la suite que la surprise avait été orchestrée par le Fonds de solidarité de la FTQ pour souligner le 20ème anniversaire de l'élection de Louis Laberge à la présidence de

la centrale, le 30 octobre 1964.

De son côté, le secrétaire général de la FTQ, Fernand Daoust, a tenu à féliciter son chef. «Ce n'est qu'un début mon cher Louis, continue ton combat et le nôtre».

Les 500 militants syndicaux se sont alors levés d'un bloc pour entonner: «Mon cher Louis, c'est à ton tour...»

En guise de remerciements, le leader syndical a rappelé qu'il avait succédé à Roger Provost, décédé en octobre 1964, et que le secrétaire actuel Fernand Daoust avait été son unique adversaire dans la lutte pour la présidence.

Dès 1985

La FTQ pourrait devenir la FTTQ

S'il n'en tient qu'au président Louis Laberge, la FTQ s'appellera bientôt la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTTQ) afin de tenir compte de tiers des femmes qui composent son membership.

Hier, à l'issue du colloque de trois jours sur l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, organisé par la centrale, M. Laberge a déclaré que cette modification se fera vraisemblablement au congrès de 1985.

«Je pense qu'au prochain congrès ça va se régler assez rapidement», a-t-il affirmé.

Cette question avait été soulevée en congrès l'an dernier mais le président s'y était vertement opposé suscitant du coup beaucoup de mécontentement.

Le leader syndical craignait «les implications légales, entre autres, en ce qui concerne les accreditations».

Selon lui, les membres des syndicats affiliés à la FTQ risquaient d'être maraudés par les autres centrales pendant la période nécessaire au changement de raison sociale.

Des précautions seront prises pour que cela ne se produise pas, a-t-il ajouté.

De plus, la recommandation visant à ce que la FTQ, bientôt la FTTQ, se dote d'un programme d'accès à l'égalité dans ses propres structures sera étudiée par le conseil général de la centrale.

M. Laberge estime que les choses ont évolué au cours des dernières années mais reconnaît qu'il reste du chemin à faire.

Bourassa refuse de rencontrer Parizeau dans un débat télévisé

QUÉBEC (PC) — Le chef libéral Robert Bourassa a récemment refusé de rencontrer le ministre des Finances Jacques Parizeau dans un débat télévisé, a révélé ce dernier, hier, à l'Assemblée nationale.

C'est le réseau TVA qui a invité les deux hommes à parler de leur façon respective d'administrer les finances du Québec. Cette invitation a été réitérée le 22 octobre, a dit M. Parizeau, et M. Bourassa a encore refusé.

Le ministre des Finances commentait la présumée intention de M. Bourassa d'abolir le

présent régime d'épargne-actions et de réduire l'impôt des hauts salariés sans les obliger à acheter du capital de risque au Québec.

«J'aimerais infiniment être capable de discuter ce genre de chose avec M. Bourassa, mais le problème est le suivant: il ne veut pas siéger en cette Chambre».

Puis M. Parizeau a fait état de l'invitation du réseau TVA et d'une déclaration de M. Bourassa peu après son élection à la tête du Parti libéral, l'automne dernier. Le nouveau chef libéral confiait à un

journaliste que sa cible était Jacques Parizeau.



Une oasis d'air pur

Les purificateurs d'air éliminent jusqu'à 95 p. 100 des particules de fumée et de pollen qui nous entourent. Ils nous font un environnement agréable à respirer: gardons-le ainsi!

Nous saurons vous recommander le modèle qui fera d'une de vos pièces une oasis d'air pur.

Venez voir nos purificateurs d'air: vous sentirez la différence!

Réparations • Pièces de rechange • Aspirateurs • Sacs-filtreurs Purificateurs d'air • Systèmes aspirateurs encastrés

La Maison de l'Aspirateur Vacuum Builders of Montreal Inc. Établie en 1938 5778 St-Laurent, Montréal Tél. 273-2821

ABONNEMENT AU DEVOIR

Pour recevoir LE DEVOIR à votre porte tous les jours du lundi au samedi, vous n'avez qu'à remplir et nous retourner le coupon-réponse.

Cochez le tarif choisi:
 32\$ (13 semaines) 62\$ (26 semaines) 120\$ (52 semaines)
 (Ces tarifs ne sont valables que pour la livraison par camelot ou poste surface au Canada)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Ville _____

Code postal _____ Tél: _____

Retournez avec votre chèque ou mandat-poste à:

LE DEVOIR — Abonnements
 211 rue du St-Sacrement
 Montréal, Québec
 H2Y 1X1

Je m'abonne au DEVOIR

FAMILLE DES SCIENCES HUMAINES SESSION D'HIVER 1985 CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN SCIENCES SOCIALES

Offrant comme une sorte de synthèse vivante et concrète des moyens et des ressources de la famille des sciences humaines, le certificat en sciences sociales met en place un cadre pédagogique permettant d'exploiter les intérêts théoriques et les méthodologies propres aux sciences humaines.

L'énergie et la curiosité intellectuelle de la clientèle seront polarisées par les activités offertes - principalement histoire, philosophie, sociologie - et recentrées sur un objet précis exploité de manière interdisciplinaire: la société québécoise et ses transformations.

L'étudiant-e pourra également choisir des cours dans les domaines suivants: économie, géographie, psychosociologie de la communication, sciences juridiques, science politique, sciences religieuses, sexologie, travail social et psychologie.

Conditions d'admission:
 — DEC ou l'équivalent OU
 — 22 ans, expérience pertinente et connaissances appropriées.

Date limite pour une demande d'admission: Le 1er novembre 1984
 Renseignements: Josiane Ayoub - 282-3252
 Les demandes doivent être adressées au: Service de l'admission, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, Succursale "A", Montréal (Québec) H3C 3P8.
 Tél.: (514) 282-3121

Université du Québec à Montréal

À Magog, une bonne adresse...

L'Auberge de l'étoile

ré: (819) 843-6521

Brunch le dimanche
 FESTIVAL DES COULEURS

Vue panoramique sur le lac Memphremagog
 1133, rue Principale ouest, Magog, QC, J1X 2B8

ARTS ET SPECTACLES

De nouvelles variétés à TVFQ

RADIO-TELE

JEAN ROYER

La Télévision française au Québec, TVFQ 99, propose cette année de nouvelles émissions. Le genre des variétés l'emporte évidemment avec *La Belle Vie* de Sacha Distel et *Cocoricoboy* de Stéphane Collaro. Les enfants, eux, pourront regarder *Village dans les nuages* du lundi au vendredi à 16 h 30. Les grandes émissions de la chaîne 99, qui concernent l'information générale et culturelle, restent à l'horaire: *Apostrophes* de Bernard Pivot (le dimanche à 21 h 30), le magazine *Sept sur sept* (le samedi à 22 h 30) et *Droit de réponse* (le jeudi à 21 h).

D'autre part, annonce TVFQ, deux clubs d'auditeurs pourront se former au Québec, reliés à deux émissions françaises très populaires: *Thalassa*, une émission sur la mer, et *Des chiffres et des lettres*, un quiz d'intérêt linguistique.

Une fête du langage - Il n'y a pas que Jacques Cartier et ses grands voiliers qui ont fait l'actualité de 1534: Rabelais était là, lui aussi, pour la fête du langage. Saluant le 450^e anniversaire de la « Vie inestimable du grand Gargantua », Radio-Canada FM présente cette semaine à l'enseigne d'Actuelles à 18 h 30 la série *Notre Rabelais*. C'est le professeur et critique André Belleau qui nous fait redécouvrir Rabelais dont l'oeuvre, tout en présentant un document précieux sur les moeurs de l'époque, constitue une fête du langage. À écouter pour redécouvrir la « modernité » de Rabelais.

À la télévision éducative - À l'antenne de Radio-Québec, nous pouvons toujours regarder une variété d'émissions éducatives qui s'intéressent moins aux stars du passé qu'à la pensée du présent: signaux *Nord-Sud*, animée par André Payette le jeudi à 19 h 30, *Droit de parole*, animée par Claire Lamarche le vendredi à 20 h et *Rencontres avec des gens remarquables*, qui nous propose dimanche prochain à 19 h 30 un portrait d'Albert Camus.

Les punks et nous - Si vous avez raté le dernier *Droit de parole* sur les punks, vous avez manqué une des meilleures émissions non seulement de la série mais de la télévision tout court. La pertinence des interventions et l'éventail des présences, des militaires et des petits

bourgeois aux jeunes punks, faisaient comprendre beaucoup de problèmes de la société actuelle. Souhaitons que Radio-Québec nous donne en reprise cette émission à la première occasion. On y voit se dresser les cloisons entre divers groupes sociaux. On y voit surtout que les jeunes sont de plus en plus isolés dans cette société qui s'aveugle d'illusions.

Un magazine-jeunesse - L'émission *Sept heures, bonhomme* animée par Jean-François Doré, débordée de son rôle d'antenne rock et de divertissement pour devenir cette saison un magazine-jeunesse qui ouvre ses micros à la jeunesse actuelle et à la culture. Plusieurs chroniqueurs appuient le travail d'animation de Jean-François Doré. L'émission est entendue à l'antenne de Radio-Canada AM du lundi au vendredi, de 19 h à 23 h.

Voulez-vous connaître la mafia? - C'est à compter de demain, à 20 h, que Radio-Québec présente une série de cinq émissions réalisées par la télévision française sur la mafia en Italie et aux États-Unis. Ces reportages ont profité de la collabo-

ration des plus hautes autorités policières et judiciaires américaines et italiennes.

La fin des morales - Une émission d'intérêt exceptionnel est entendue le mercredi soir à 17 h à l'antenne du réseau FM de Radio-Canada: *La Fin des morales*, préparée et animée par Paul Chamberland, poète et philosophe, qui interviewe des penseurs de divers secteurs. Ce soir, on entendra Luc Bureau, professeur de géographie à l'Université Laval, et la semaine prochaine, c'est Pierre Vallières, écrivain et journaliste, qui viendra témoigner de notre temps.

Le Tambour à Radio-Québec - Le samedi 3 novembre à 21 h, dans la série *Ciné-répertoire*, Radio-Québec propose le film de Schoendorff: *Le Tambour*. Ce film allemand explore, à travers le personnage d'Oscar, un enfant qui ne veut plus grandir jusqu'au monde des adultes. Ce film allemand explore divers événements des années 1930: la montée du nazisme, l'invasion de la Pologne, la prise de Dantzig, la guerre et la défaite de l'Allemagne. C'est une oeuvre inoubliable.



Radio-Québec présentera, samedi prochain à 21 h, dans le cadre de « Ciné-répertoire », le film *Le Tambour* du cinéaste allemand Volker Schlöndorff.

Pro Musica retrouve enfin un public plus nombreux

GILLES POTVIN

Quatuor Melos de Stuttgart (Wilhelm Melcher, Gerhard Voss, violons; Hermann Voss, alto; Peter Buck, violoncelle). Premier concert de la 37^e saison de Pro Musica. Programme: *Capriccio* en mi mineur, op. 81, no 3 (Mendelssohn), *Quatuor en mi bémol majeur*, op. 127 (Beethoven), *Quatuor en sol mineur*, op. 10 (Debussy). Au théâtre Maisonneuve, Place des arts, lundi soir.

Le public de Pro Musica avait dangereusement fléchi en nombre ces dernières saisons, au point de soulever de vives inquiétudes quant à la survie de la société. Il fait bon de constater que la société semble en voie de reconquérir son public et même d'en attirer un nouveau si l'on juge par l'assistance beaucoup plus nombreuse que par le passé à ce

premier concert. L'ensemble invité était le Quatuor Melos déjà entendu ici et qui célébrera l'an prochain ses 20 années d'existence. D'un quatuor qui a atteint une telle maturité d'âge, on est en droit de s'attendre à des exécutions marquées par une constante unité de pensée et par un jeu tout à fait intégré, quel que soit le répertoire abordé. Ces qualités ont été présentes tout au long du programme offert lundi et ont été particulièrement discernables dans l'opus 127 de Beethoven, le premier des grands quatuors de la fin, donc une oeuvre qui exige de tout ensemble qui s'y attaque, l'obligation de traduire dans toute sa profondeur et sa densité le message beethovenien. Le Melos s'est montré généralement à la hauteur de la tâche et s'il y a eu ici et là quelques failles, au plan de la justesse et de la coordination, elles ont été minimes

et n'ont pas nui à la portée générale de cette grande oeuvre. Passer de Beethoven à Debussy est une opération assez abrupte que le quatuor n'a pas totalement réussi, surtout au plan de la sonorité qu'on aurait souhaité moins sombre et agressive et davantage diaphane et sensuelle. Le mouvement lent a cependant bénéficié d'une approche plus satisfaisante avec des sons tamisés bien mis en valeur. Le modeste *Capriccio* de Mendelssohn constituait pour sa part un prélude approprié aux deux chefs-d'oeuvre qui allaient suivre.

Après l'entracte, la bourse Gertrude-Gendreau de \$ 500, offerte annuellement en hommage à la mémoire de la fondatrice de Pro Musica, a été remise à Claude Lamothé, un jeune violoncelliste qui étudie à la faculté de musique de l'Université de Montréal.

Décès de Wells Kelly

LONDRES (AP) — Le batteur du chanteur de rock américain « Meatloaf », Wells Kelly, a été retrouvé mort hier matin sur le perron d'une maison londonienne.

Selon une source policière, il semble que le musicien, âgé de 35 ans, soit sorti lundi soir et qu'il se soit évanoui en rentrant. Apparemment, il est mort étouffé par son vomit. « Meatloaf », ce rocker obèse très

connu outre-Atlantique, se trouvait à Londres dans le cadre d'une tournée européenne. Celle-ci continuera malgré la mort de Wells Kelly, a-t-on annoncé à la maison de disque Arista. « Le groupe a été bouleversé », déclarait un porte-parole d'Arista. « Mais les musiciens pensent que Wells aurait aimé que la tournée continue ».



Une des dernières occasions de voir à Montréal PLEURER POUR RIRE de Marcel Sabourin, présentée par le Théâtre de la Marmaille les 3 et 4 novembre, à la Maison-Théâtre. Ce spectacle est reconnu comme l'un des jalons les plus marquants du théâtre pour enfants au Québec. (pour informations: 288-7211) (Publicité)

ECHOS

Hugo Pamcos et Claudette Lagacé seront les artistes invités demain (mercredi) à la Maison de la culture Marie-Uguay à 20 h 30.

La Galerie Rodrigue Le May, rue Waller à Ottawa, présente à compter de demain (mercredi) les oeuvres du graveur français Alain Bar.



« Mstislav ROSTROPOVICH, violoncelliste de réputation internationale, sera le soliste invité au prochain concert de l'Orchestre de Chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, lundi soir, le 5 novembre, à la SALLE WILFRID PELLETIER, 20 h 30. Ce concert est sous le patronage d'ALCAN. » (Publicité)

Alice et Gertrude...

Un texte coupé de sa sève

ROBERT LÉVESQUE

Alice et Gertrude, Natalie et Renée, et ce cher Ernest, de Jovette Marchessault, dans une mise en scène de Michelle Rossignol, une scénographie de Louise Lemieux, des costumes de Mérédith Caron. Avec Patricia Nolin (Alice B. Toklas), Monique Mercure (Gertrude Stein), Louise Marleau (Natalie Barney), Julie Vincent (Renée Vivien) et Michel Garneau (Ernest Hemingway). À l'Atelier Continu jusqu'au 18 novembre.

On retrouve avec cette pièce de Jovette Marchessault mise en scène par Michelle Rossignol, le même handicap dramaturgique qui avait bousillé *La statue de fer* au TNM il y a quelques années. Le texte de Guy Cloutier, mis en scène dans une approche trop emportée pour ce que contenait le service, ne méritait pas mieux, toutefois, qu'un échec. Il en est autrement avec le texte de Marchessault, d'une force peu commune, mais dont la mise en scène privilégiée par Michelle Rossignol vient tout briser d'une fausse emphase qui ne correspond pas à une réflexion dramatique le moins dit actuelle.

On se plaint avec raison, au Québec, d'une pénurie inquiétante de metteurs en scène. Ce mauvais sort réservé à une pièce inspirée et fragile (mais sourde et forte) comme celle de Jovette Marchessault sur Gertrude Stein, en est une autre accablante preuve. Pourquoi briser et diminuer un texte dans une approche scénique si conventionnelle et à la fois si faussement inspiré, si peu inventive, si épouvantablement stérile? Qu'on me permette ce cri d'alarme, désespéré, qui m'a tourné le coeur en voyant ces actrices de talent prises entre un texte riche et une petite table à pousser en coulisses!

À tout prendre, le texte de Marchessault, qui tente de piéger dans un dialogue exigeant les secrets de la création, aurait trouvé son ampleur dans une nudité scénographique. Assis, ces personnages auraient trouvé leur vérité ailleurs que dans l'accessoire, l'anecdotique et cette esquisse de verisme pauvrement esthétisé que Rossignol dirige sans talent.

À la lecture de la pièce, une expérience drôlement plus riche que le désastre scénique de l'Atelier Continu, il est évident que l'oeuvre dramaturgique de Marchessault, en sus de son inspiration poétique, campe, comme certaines pièces de Genêt, du côté d'un réalisme aride qui porte en lui l'audace de la création et n'a pas tant besoin des formes pour imposer son discours que de la qualité de communication qu'il va établir.

Or, Rossignol a voulu forcer le ton comme si le texte n'était pas assez puissant en lui-même. C'était sous et sur-estimer le texte à la fois. L'approche conventionnelle qu'elle a choisie n'avait de sens que dans une richesse de moyens techniques (ce qui visiblement manque à la production) qui aurait permis de jouer la sobriété dans le luxe. À la place on joue le prétentieux dans le « cheap ». Et le décor de Louise Lemieux est gênant de maladresse. Il n'a rien de l'univers qu'il entend récréer.

C'est pourquoi l'on sort de ce désastre (entendez bien, quand je dis désastre, c'est que je considère le texte de Marchessault de première importance, sinon la soirée ne serait qu'une platitude de plus et il serait vain de s'en formaliser) en se disant que des chaises, du noir, des personnages assis auraient rendu justice et fidélité plus adéquatement à l'oeuvre de Jovette Marchessault où tout converge vers le texte.

Marchessault a réuni en 1939, à la veille de l'invasion de la Pologne par les troupes d'Hitler, quelques salon-



Louise Marleau passe à travers la pièce avec une froideur calculée.

niers, et Ernest Hemingway, chez Natalie Barney. Gertrude Stein y est, avec la suave Alice B. Toklas, elle affronte encore une fois Hemingway sur l'acte d'écrire, sur la liberté, et Natalie Barney s'inquiète à peine de Renée Vivien (poétesse morte en 1909) dont le passage dans la pièce de Marchessault équivaut à la leur d'une flamme, celle de la vie que l'on n'arrivera jamais à figer dans une certitude.

Les personnages de Natalie et de Renée sont toutefois trop minces pour soutenir l'intérêt, et Marchessault devrait revenir sur eux. Et puis il faudrait que l'auteur règle une fois pour toutes son rapport avec l'intention didactique qui sous-tend son oeuvre jusqu'à maintenant. Dans *Alice* il reste encore des pans de dialogue somme toute inutiles, qui ne sont là que pour situer, nommer, expliquer. Son oeuvre se renforcerait si elle se dégageait de l'anecdote.

De plus, ce réalisme mitigé dans lequel Rossignol fait évoluer les personnages éteint un peu ces flammes Stein, Toklas, Barney, Vivien, pour plutôt rester en retrait des chaleurs et s'attarder à définir lieu et place et qui et quoi. On les voit s'attarder à placer un pouf lorsque l'on cherche leur regard! Mais le plus grave, en fait, et il s'agit là d'une erreur d'approche profonde, c'est que Rossignol offre un produit théâtral où toute la sève particulière du texte est asséchée.

Marchessault a écrit une oeuvre entièrement portée par sa sensibilité lesbienne. La lecture de la pièce, à ce niveau, est d'une qualité rare d'émotion, de finesse, de sauvagerie aussi. C'est là qu'on pense à Genêt pour le plaisir entremêlé d'audace qui donne une écriture indéniablement défini-

tive, assumée. Or Rossignol livre une mise en scène où l'on a évacué cette sous-culture lesbienne, faite à la fois de finesse et de combativité constante. Sur scène on voit des femmes plus figées qu'à l'affût, plus fausses que subtiles.

Encore une fois, hélas, on voit Monique Mercure, pourtant comédienne d'une fragilité et d'une détermination rares, en rester à la limite permise de la caricature et ne pas aller plus loin dans le personnage qui, au texte, voit d'une force que Marchessault a bien cernée. Il s'agit d'un problème de direction d'acteurs. Même chose pour Julie Vincent, qui n'arrive pas à nous convaincre qu'il y a quelque chose de particulier à trouver chez Vivien.

Par contre, la soirée est jusqu'à un certain point sauvée par l'exceptionnelle performance de Patricia Nolin dans le rôle d'Alice B. Toklas. Nolin est désopilante, on se raccroche à elle pour oublier la fausse emphase du reste. Au-delà de toute direction d'acteurs, Patricia Nolin sait où aller sans aller trop loin, sa présence est entière, constante, jamais forcée ou caricaturale, sa vivacité est celle du personnage. Il s'agit là d'une grande interprétation, la plus remarquable depuis le début de la saison.

Il était judicieux de choisir le poète et dramaturge Michel Garneau pour incarner le personnage d'Hemingway. On a droit à une fascinante rencontre entre un personnage et son interprète. Garneau est tout autant et sinon plus Garneau qu'Hemingway, mais cette délicate mixture donne beaucoup de vérité à la prestation. Garneau, à cause sans doute de son inexpérience du métier d'acteur, se trouve à dé-dramatiser son travail en scène et c'est cette distance établie qui donne une substance toute étonnante.

Louise Marleau passe à travers la pièce avec une froideur calculée, mais l'approche dé-lesbienne (et banalisante) de Rossignol gâche la performance plus sentie qu'elle aurait pu mener avec tout le talent qu'on lui connaît.

ECHOS

À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 18 novembre la Galerie Maximim, située au 123 ouest avenue du Mont-Royal présente une exposition des plus récentes oeuvres de Jean Le Breton.

MEILLEUR FILM FESTIVAL DE MONTREAL '84
El Norte
 POUR TOUS (Version originale, sous-titres français) Sem. 6.45, 9.20
ÉLYSÉE 1
 35 MILTON 842-6053

MEILLEURE ACTRICE FESTIVAL DE VENISE
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE
 SEM. 7.05, 9.05
ÉLYSÉE 2
 35 MILTON 842-6053

PRIX DU JURY FESTIVAL DE MONTREAL '84
La Femme Publique
 12.40, 2.55, 5.10, 7.25, 9.40.
Le PARISIEN 5
 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

14 ANS
L'ADDITION
 12.15, 2.05, 3.55, 5.45, 7.35, 9.30.
Le PARISIEN 2
 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

14 ANS
Pinot Simple-Flic
 PARIS: 1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.10, 9.55; LAVAL: Sem. 6.00, 7.45; VERSAILLES: Sem. 6.10, 7.45.
Le PARISIEN 3
 480 ST-CATHERINE O. 866-3856 MCGILL

14 ANS
LAVAL 3 **VERSAILLES 2**
 CENTRE LAVAL 688-7776 PLACE VERSAILLES 353-7880 RADISSON

spectacle
Ski fait rire!

Salon du ski
 PLACE BONAVENTURE, 1^{er} AU 4 NOVEMBRE

PRÉSENTÉ PAR LA BOUTIQUE DE SKI BERNARD TROTTIER ET CKMF

JEUDEI, 1^{er} NOVEMBRE: **PIERRE LABELLE, BERNARD CAREZ**
 VENDREDI, 2 NOVEMBRE: **PIERRE VERVILLE, DANIEL LEMIRE**
 SAMEDI, 3 NOVEMBRE: **JEAN-YVES BONNO, LES FOUBRAC**
 DIMANCHE, 4 NOVEMBRE: **MICHEL BARRETTE, ANDRÉ-PHILIPPE GAGNON**
 APRÈS-MIDI 15H00 — EN SOIRÉE 21H00

VOYEZ LE GRAND DÉFILÉ DE MODE INTERNATIONALE SOUS LES AUSPICES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU SKI. APRÈS-MIDI 14H00 — EN SOIRÉE 20H00

OUVERT JEUDEI, 1 NOVEMBRE: 17h à 22h30, 2-3-4 NOVEMBRE: 12h à 22h30
 ADULTES: \$5 ÉTUDIANTS & ÂGE D'OR: \$3 ENFANTS: \$1

JERZY POPIELUSZKO

LA TENTATIVE de récupération conduite par les autorités de Varsovie, suite à l'enlèvement et à l'assassinat du père Popieluszko, a séduit certains esprits Occidentaux. Des textes d'agence reproduisent la prose officielle et accrédite la thèse voulant que cet attentat soit d'abord une entreprise qui sape la politique dite « de renouveau » du général Jaruzelski. Cet attentat, en conformité avec les pratiques continues d'une dictature vieille de près d'un demi-siècle, est une entreprise qui sape la liberté : liberté de parole, liberté de dissidence, liberté d'opposition. Les Polonais ne s'y trompent pas. Ce n'est pas le régime du général qui a été emporté par les eaux tumultueuses de la Vistule, mais bien le corps du père Popieluszko. Si on n'y prend garde, la propagande nous fera oublier la seule vraie victime de ce crime crapuleux qui met en cause le ministère de l'Intérieur de la république populaire.

de Gdansk — volonté dont personne ne dispute ni l'authenticité ni la profondeur —, Varsovie, sous la menace des canons, a substitué la volonté des maîtres du Kremlin, volonté rendue préemptoire par la présence de divisions de l'Armée rouge aux frontières comme à l'intérieur de la Pologne.

Telle est la force qui conditionne tout, réduit au silence le mouvement Solidarité, permet le fonctionnement artificiel de syndicats dont les travailleurs ne veulent pas. Telle est la force qui tient en captivité un peuple dont le désir inassouvi de liberté, de vérité et de justice a été démontré clairement et payé chèrement. Désir aussi de briser le cercle infernal d'une domination idéologique, politique, militaire et économique qui a créé, dans cette région européenne hier florissante, la plus aberrante des pénuries, pénurie demeurée à ce jour sans équivalent en Occident.

Depuis le début des événements qui bouleversent le peuple polonais, le régime a profité de l'intérêt renouvelé créé par cette affaire pour vendre un slogan trompeur et faire croire qu'il préside à une véritable politique de renouveau. Dans son édition de vendredi, le quotidien *Le Monde* fait le point. Voici les constatations principales tirées de ce triste bilan :

- (1) Grandes manifestations patronnées par l'État pour célébrer le quarantième anniversaire de la création de la police politique et celui de l'armée populaire.
- (2) Publication de statistiques tendant à démontrer que la situation économique est en progrès alors que tous les Polonais, à l'exception des privilégiés du régime, ne constatent aucune amélioration dans leurs conditions de vie toujours harassantes, que s'accroît le délabrement des équipements industriels et que s'élargit le gouffre technologique entre la Pologne et l'Ouest.
- (3) Amnistie officielle assortie du maintien dans les prisons du régime de prisonniers politiques.
- (4) Arrestation et condamnation récentes de leaders de l'opposition pour « délit de dépit de fleurs », la politique de renouveau ne pouvant tolérer même ces gestes symboliques.
- (5) Dépôt, en septembre, d'un projet de loi prévoyant « le banissement légal ».
- (6) Rejet toujours aussi absolu de toute négociation avec les dirigeants de Solidarité et soutien des pouvoirs publics aux syndicats officiels, ces sous-produits du parti.

Renouveau que tout cela, ou triste slogan utilisé sans pudeur à l'occasion d'un drame qui aurait dû inciter à plus de décence ?

Le peuple polonais est plus dominé et plus encadré que jamais. Le meurtre du père Popieluszko indique clairement qu'au sein de la classe dirigeante polonaise, certains sont demeurés staliniens. Son enlèvement et son assassinat sont des messages clairs. Tel est le sort ultimement réservé aux fils de la Pologne qui osent affronter le pouvoir et s'ériger en défenseurs et en gardiens des droits et des libertés de leurs concitoyens et de leur peuple.

— JEAN-LOUIS ROY

Il faut être bien naïf pour croire que Moscou ou ses hommes de main auraient consenti à ce grand détour pour abattre le général. Dans ce monde-là, on a l'habitude de l'action directe. Quand on décide de liquider ou de mettre en disponibilité, on ne s'embarrasse pas de stratégies délicates.

La campagne conduite depuis les palais de Varsovie où régnaient les dictateurs galonnés s'est faite de plus en plus massive. Ainsi, mercredi, le porte-parole officiel de la dictature qui sévit sur le peuple polonais a qualifié le crime que l'on sait de « provocation dirigée contre le régime ». Ainsi, ceux qui considéraient hier encore le père Popieluszko comme un ennemi et ne se gênaient pas pour faire connaître leur sentiment à son endroit sont bien près de prendre le deuil et d'épingler le brassard noir à leurs bras assassins. De plus, l'armée s'est mise en branle et participe activement aux recherches visant à retrouver le corps du jeune ecclésiastique dont la voix ne se fera plus entendre jamais — ni sa voix, ni sa liberté, ni sa critique, ni ses formidables mises en accusation d'un pouvoir qui, aujourd'hui, cherche à s'annexer son cadavre. La même armée se figeait dans ses baraquements quand des vivants étaient enlevés, ostracisés, torturés et assassinés par la police secrète.

Le communiqué publié mercredi dernier par la direction de Solidarité tient le pouvoir responsable de l'assassinat. Il rappelle que l'enlèvement du père Popieluszko n'est pas un fait isolé dans l'histoire récente de la Pologne, mais bien une pratique courante depuis janvier 1981. Son nom, écrivent les dirigeants du seul véritable rassemblement démocratique polonais, s'ajoute à une liste déjà longue. Cette liste des morts, des disparus, des exilés, des victimes de toutes natures constitue la véritable feuille de route d'un système reposant sur le chantage et la terreur, d'un système faisant du recours à la violence l'arme quotidienne pour liquider toute expression libre, tout recours aux garanties minimales découlant normalement du respect, même minimal, des droits et des libertés.

Le problème fondamental de la Pologne est transparent. À la volonté majoritaire du peuple polonais, exprimée notamment dans les accords

Le château de Kafka revisité

LE DÉBAT sur le message inaugural ayant pris fin, l'Assemblée nationale doit entamer dès aujourd'hui l'étude du projet de loi 42 sur les accidents du travail.

Ce projet d'importance majeure décrète une refonte en profondeur d'une loi qui remonte à 1931 et dont l'économie générale laisse à désirer.

Depuis près de cinq ans qu'on y travaille, diverses ébauches ont été soumises au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. Le projet a été finalement déposé, en novembre dernier, sur un comité de consultation parlementaire en février et mars. Le texte a été remis sur le métier à la lumière de cette consultation puis redéposé en juin avant l'ajournement d'été.

C'est cette dernière mouture qui fera l'objet d'un nouveau débat.

Le projet de loi 42 est loin de faire l'objet d'un consensus. S'il y a unanimité, c'est bien plutôt pour le dénoncer, pour souligner les insuffisances, les incertitudes, voire les reculs qu'il comporte. Mais au ministère, les vieux routiers ne se laissent pas impressionner par cette levée de boucliers : si le projet de loi subit ainsi les feux croisés des représentants des employeurs, d'une part, aussi bien que des centrales, c'est donc que le gouvernement, dans cette affaire, a réussi à trouver une voie moyenne, un compromis viable.

Il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur un projet de loi qui, dans sa plus récente version, ne compte pas moins de 500 articles. Certains éléments de la réforme paraissent du moins s'imposer. Il en va ainsi du remplacement de la rente d'incapacité partielle par une indemnité forfaitaire versée à l'accidenté.

Il m'a été donné, ces derniers mois, de suivre tout le cheminement d'un cas particulier qui tend à établir le bien-fondé d'une telle réforme.

Il s'agit d'un jeune assistant boucher qui, dans un moment d'inattention, a perdu le bout du petit doigt dans un hachoir mécanique. Son employeur s'est empressé de le conduire à l'urgence où il a reçu promptement tous les soins, comme dit la loi, qu'exigeait son état. Les autres formalités ont été remplies sans

difficulté et les indemnités de remplacement de son revenu ont été versées dans les meilleurs délais. Il a même eu droit à une prolongation lorsque, après avoir été reconnu apte à retourner au travail, il a pris panique devant la redoutable pièce d'équipement dont il avait souffert.

Au total, et en faisant la part du feu, il n'a qu'à se féliciter du personnel de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST). Certes, il a eu affaire, une fois, avec un médecin « bête comme ses pieds », et il a dû parfois traiter avec l'un ou l'autre de ces employés mal lunés qui finissent par croire que la CSST existe d'abord pour leur propre confort avant d'être au service des accidentés. Mais rien dont il aurait pu faire un plat.

L'épilogue, cependant, éclaire toute l'histoire : un dénouement qui ne déparerait pas les meilleurs récits de Franz Kafka.

Notre jeune homme vient de recevoir une lettre de la CSST. On a statué sur son cas. Son invalidité partielle permanente est évaluée à 0,5 pour cent. Il recevra donc, et jusqu'à l'âge de la retraite, une rente — tenez-vous bien — de \$ 2,79 par mois ! que, d'ailleurs, on a commencé à lui verser...

Il n'en faut pas davantage pour conclure que la CSST est un appareil extraordinairement perfectionné et efficace, mais qui administre une loi dont certaines dispositions confinent à l'absurde.

La CSN n'est pas de cet avis. Dans un communiqué diffusé la semaine dernière, elle réaffirme son opposition au remplacement de la rente à vie par un montant forfaitaire. Voici son raisonnement, appuyé sur le cas d'un ouvrier soudeur âgé de 40 ans qui a perdu un doigt au travail et qui reste partiellement paralysé de la main. La CSST évalue à 25 pour cent son incapacité. Et comme la rente est calculée en multipliant ces 25 pour cent par 90 pour cent d'un salaire net de \$ 290, cet accidenté aurait touché, d'ici la retraite, pas moins de \$ 120,000.

Or, poursuit la CSN, avec le projet de loi 42, la force de travail de ce soudeur sera fixée à \$ 38,298. Son taux d'invalidité de 25 pour cent lui vau-

dra donc une indemnité forfaitaire de \$ 9,574. On est loin du compte...

Mais le sophisme, en l'occurrence, est facile à déceler : on peut d'un calcul très simple qu'on seuff effectuer sur la moins sophistiquée des calculatrices de poche. En fait, estimant mes collègues du DEVOIR ÉCONOMIQUE, cette indemnité de \$ 9,574 placée sous forme d'obligation à long terme à un taux d'intérêt comme il s'en présente sur le marché, permettrait à cet ouvrier soudeur d'accumuler, d'ici 25 ans, un capital d'au moins \$ 210,000. Soit \$ 100,000 de plus que la formule actuellement en vigueur. De toute évidence, il y gagne au change.

Encore ne s'agit-il là que d'une des dispositions de la nouvelle loi qui en comporte plusieurs dizaines, et dont bon nombre, à première vue, paraissent être une amélioration sur le statu quo.

Comment expliquer alors que le projet fasse contre lui l'unanimité des groupes les plus directement concernés ?

Une explication possible, c'est que le projet de loi 42, en raison de son ampleur, des centaines de millions qu'il brasse, du nombre de personnes qu'il affecte directement, crée autour de lui une ambiance d'insécurité.

Sur la seule question des coûts, par exemple, on entend le patronat exprimer sa crainte que la réforme n'entraîne des charges additionnelles pour l'entreprise, tandis que, du côté syndical, on soutient que la loi a été refondue de manière à réduire les coûts à l'employeur en rognant sur les bénéfices concédés aux accidentés.

Cette situation paradoxale tient sans doute à la façon dont les réformes de cette envergure sont introduites au Québec. On procède par à-coups, de façon globale, en transformant toute la province en un immense laboratoire socio-économique, sans avoir testé au préalable, entre autres par des projets-pilotes, des mesures dont les effets réels, sur le terrain, sont, dans la meilleure des hypothèses, très largement imprévisibles.

— JEAN FRANCOEUR

Une télévision comme les autres ?

LIBRE OPINION

GUY MESSIER

J'AI ÉTÉ très intéressé par votre éditorial d'hier matin sur Radio-Québec. Cela se comprend : organisateur des télé-clubs RAÉQ en 1964 et 1965, principal responsable du projet Tévéc en 1967-68-69, coordonnateur de Multi-Média de 1972 à 1975, régisseur nommé par le gouvernement pour une période de six mois afin d'étudier, en compagnie du juge Yvon Côté et de votre confrère Laurent Laplante, la requête de Radio-Québec qui, pour se conformer à la loi, demandait à la Régie des services publics de déclarer sa programmation éducative, travaillant actuellement comme consultant en télévision éducative à l'Université de Montréal, j'oeuvre dans ce secteur depuis nombre d'années.

Vous vous souviendrez sans doute que la publication de notre ordonnance concernant Radio-Québec provoqua quelques remous et que Radio-Québec, furieuse, décida d'aller en appel. L'affaire a traîné en longueur et réexamen, juste avant de se présenter en cour, Radio-Québec décida de retirer son appel. De sorte que, à ce moment-ci, l'ordonnance de la Régie est exécutoire et Radio-Québec devrait s'y conformer.

Au lieu de cela, que voyons-nous ? Nous voyons Radio-Québec, hantée par les cotes d'écoute, se lancer sous azimuts plutôt que de tenter d'agir à l'intérieur de son mandat. Ce n'est pas « l'autre » télévision, c'est de plus en plus « une télévision comme les autres ». Si Radio-Québec, qui ne pêche

par ailleurs pas par excès de productivité, veut être une télévision comme les autres, qu'elle aille demander son permis au CRTC et qu'elle cesse de puiser dans la poche des contribuables québécois qui lui ont donné, par la loi de la programmation éducative, un mandat de travail strict. Le problème, ce n'est pas que l'émission *Variétés Michel Jassin* soit une bonne ou mauvaise émission — c'est effectivement du mauvais music-hall, genre *ballroom* de l'hôtel Mont-Royal, comme on en voyait dans les années '50 —; le problème, c'est que Radio-Québec n'a pas de mandat pour cela et se trouve dans l'illegalité en ne se conformant pas à l'ordonnance de la Régie. Je comprends mal que l'opinion publique absolve si facilement et la direction de Radio-Québec et le ministre Jean-François Bertrand, qui n'est pas à son premier patinage de fantaisie au sujet de Radio-Québec. Inutile de dire que je ne comprends pas non plus le silence de la Régie des services publics.

Quant à la question de la publicité, que vous soulevez dans votre article, non, je ne suis pas effarouché. Vous vous souviendrez que si notre collègue Laurent Laplante avait fait un rapport minoritaire, l'ordonnance ne ferait pas toutes les portes. Non satisfaits de la « politique de commande de prestige » telle que déposée par Radio-Québec dans sa preuve, nous avons demandé à Radio-Québec de trouver le moyen que d'éventuels annonceurs ne soient pas directement reliés aux émissions. Pourquoi ? Nous avions justement sous les yeux l'exemple de PBS : cette télévision éducative américaine venait d'accepter des fonds de quelques multinationales pour produire une série sur l'histoire du capitalisme aux États-Unis et avait, par

ailleurs, refusé des fonds en provenance des syndicats qui demandaient en contre-partie que PBS fasse une série sur l'histoire du syndicalisme. Il n'est donc pas si faux de prétendre qu'à la longue, les ondes finissent par appartenir aux commanditaires.

Le moins qu'on puisse exiger sur cette question, c'est que des balises strictes assurent que la publicité ne vienne pas vicier une programmation. Les appels du pied que Radio-Québec fait en ce moment à l'auditoire ne sont ni plus ni moins qu'une dilapidation des fonds publics en regard de son mandat.

L'opinion publique n'a pas été assez vigilante pour Radio-Canada, qui nous coûte près d'un milliard en taxes chaque année, et dont la programmation-télé a été viciée par quelques millions supplémentaires provenant de la publicité. Ces millions sont acceptés en vertu de la partie de son mandat qui traite de l'unité canadienne, peut-être ? Il faut espérer qu'il n'en sera pas de même pour Radio-Québec, qui n'a pas, elle, un mandat d'unité québécoise, mais un mandat de télé-diffusion éducative, n'en déplaise au ministre des Communications, qui devrait d'ailleurs remettre ce dossier, qu'il a mal géré, à son collègue de l'Éducation, comme cela se fait en Ontario et ailleurs.

Pour finir, rappelons qu'un mandat de télévision éducative ne veut pas dire que Radio-Québec doit se confiner au domaine scolaire, comme le souhaitait le fédéral au temps de Judy LaMarsh. Ce mandat peut s'interpréter plus largement. Mais faire de l'éducation « au sens large », ça ne veut pas dire faire n'importe quoi. Qu'on applique l'ordonnance de la Régie. Si on ne veut pas l'appliquer, qu'on change la loi ; les électeurs jugeront.

■ La solidarité de Papandréou

LE DEVOIR, dans son édition d'aujourd'hui, publie une dépêche de Reuter : « Papandréou dénonce Solidarité... (il) a déclaré à l'issue de sa visite à Varsovie que le gouvernement polonais était "patriotique" et que le syndicat dissout Solidarité avait commis des erreurs. »

C'est une constante dans l'Histoire : tout régime tyrannique ou dictatorial, si inhumain soit-il, trouve immanquablement des apologistes pour le justifier. Par lâcheté, par naïveté, par intérêt ou par ignorance, peu importe. Ainsi, Chamberlain pactisait avec Adolf Hitler dans l'espoir de promouvoir la paix. Jean-Paul Sartre choisissait de rester aveugle aux goulags de Joseph Staline.

N'est-ce pas affligeant de voir un homme qui a lui-même connu l'exil et une lutte — heureusement victorieuse — contre la dictature militaire dans son propre pays, Andréas Papandréou, ajouter son nom à ce triste cortège d'apologistes ?

Aujourd'hui premier ministre de Grèce, avoué défenseur des valeurs du socialisme démocratique, il est le premier des chefs occidentaux à venir redorer le blason de Varsovie en se faisant féter et choyer par le général Jaruzelski, celui-là même qui, *manu militari*, en 1981, a écrasé dix millions de travailleurs en train de se forger, démocratiquement et pacifiquement, une solidarité. Celui-là même qui continue à exécuter les ordres de Moscou, à violer des droits humains fondamentaux, à fomenter sa *nomenklatura* (y compris la police secrète) et à assujettir tout un peuple à la misère et au mensonge.

Un « patriote », dites-vous monsieur Papandréou, le camarade-général aux verres fumés ? Glorieuse solidarité du pouvoir, étonnante complexité des hommes supposément libres et certainement rassasiés...

— THERÈSE ROMER
Saint-Eustache, 26 octobre.

Mise au point Les femmes dans l'Église

LE TEXTE paru dans la page voisine, hier, sous le titre : « Des femmes répliquent aux évêques — Pour un dialogue plus cohérent », et signé par 43 femmes, est une initiative de Mmes Hélène Pelletier-Bailargeon, journaliste; Gisèle Turcol, supérieure de la maison Marie-Gérin-Lajoie des soeurs du Bon-Conseil; Hélène Chénier, directrice d'école à la CECM; Olivette Genest, professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal; et Denise Robillard, écrivain et journaliste.

Les 43 signataires sont de Québec, Montréal, Sherbrooke, Gaspé, Rimouski et Saint-Jérôme. On compte parmi elles des supérieures générales et provinciales de communautés religieuses, des responsables de services diocésains et de mouvements chrétiens, des fonctionnaires du gouvernement québécois et d'autres laïques.

— LE DEVOIR

du transport en commun pour lesquels celui-ci est un service essentiel.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérations, le FCA demande à la direction de la CTCUM et au Syndicat des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro d'en arriver, dans les plus brefs délais, à une entente afin que le service de transport reprenne son rythme normal ou que des services essentiels adaptés aussi aux personnes âgées soient mis en place.

— GASPARD MASSUE
président,
Forum des citoyens âgés,
Montréal, 26 octobre.

■ En attendant Godot le ventre creux

Lettre adressée à Monsieur Guy Joron, président, Place des Arts de Montréal

CHER MONSIEUR,
Je désire protester contre l'attitude désinvolte et irresponsable de la Direction du Café de la Place qui décide sans préavis de ne plus servir de repas avant le spectacle (le 20 octobre en particulier) alors que le menu est toujours bel et bien affiché à la porte du théâtre et que tout laisse croire que les repas sont servis comme d'habitude.

Monsieur Henri Barras, directeur artistique, et les préposés auxquels plusieurs clients ont exprimé leurs doléances (et qui n'avaient pas soupé) n'ont eu d'autre attitude à afficher que moquerie et indifférence.

Il est déplorable que la Place des Arts ait une politique irresponsable et irrespectueuse à l'égard de ses clients.

— PAUL MASSICOTTE
Montréal le 21 octobre

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Bo-

vin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR POSTER. Édition quotidienne: 2,50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75\$. Pour information: Montréal: 332-3891; Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 225\$ par année; 6 mois 115\$; 3 mois 60\$; édition du samedi 65\$ par année. Poste avec chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

L'hécatombe des caribous : quand la métropole dit non !

LIBRE OPINION

PIERRE LEPAGE

LA VIVE INQUIÉTUDE manifestée par les Inuit face à la découverte de 10.000 caribous noyés n'est pas du tout surprenante. Ils en ont long à dire sur le détournement de la Caniapiscou.

Un retour en arrière

Le 15 novembre 1982, la population de Kuujuaq s'active. Le comité d'étude conjoint Caniapiscou-Koksoak tient une importante assemblée publique. Au programme : l'impact du détournement de la Caniapiscou sur la rivière Koksoak.

Des spécialistes de l'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James (SÉBJ) soutiennent, devant une population inquiète, que l'impact du détournement est mineur. Les gens de Kuujuaq venus en grand nombre et le comité des pêcheurs soutiennent au contraire, observations à l'appui, que l'impact est beaucoup plus important que prévu.

Devant l'impasse, les autorités municipales de Kuujuaq et le comité des pêcheurs pressent la SÉBJ d'entreprendre une étude spécifique sur les impacts sociaux et économiques du détournement de la Caniapiscou. À leur point de vue, les spécialistes doivent prendre en considération ce que les Inuit ont à dire sur les effets du détournement parce que cette rivière leur est familière et qu'ils en ont une vaste expérience concrète.

À l'été 1983, deux chercheurs reçoivent donc le mandat de mener cette étude auprès de la population de Kuujuaq. L'objectif principal est de recueillir les doléances de la population en ce qui concerne l'utilisation et l'exploitation de la rivière depuis les travaux de détournement. Il s'agit aussi d'explorer le problème des communications entre la SÉBJ et les Inuit.

Il ressort du rapport préliminaire déposé en février dernier à Kuujuaq (1) que la majorité de la population locale tient la SÉBJ responsable des changements importants observés sur la rivière Koksoak depuis le détournement de la Caniapiscou.

Des changements draconiens

Contrairement à ce qu'on leur avait promis, les Inuit témoignent aujourd'hui que des changements draconiens sont survenus dans leur rivière. Le niveau de l'eau est très bas, beaucoup plus bas que prévu. Des bancs de sable et de grosses pierres apparaissent, ce qui rend la navigation dangereuse. L'accès aux territoires de chasse est très difficile. L'eau n'est plus très claire. Des changements importants apparaissent au niveau des courants et des effets de la marée. On note l'apparition d'algues et on s'inquiète de la diminution de certaines espèces de poisson, tels le saumon et l'omble chevalier ainsi que d'autres espèces animales.

Les Inuit déplorent surtout l'absence de communication entre les chercheurs de la SÉBJ et eux : chercheurs et Inuit ont une expérience différente de la rivière. Ils ne rejettent pas les méthodes des scientifiques. Au contraire, ils désirent en bénéficier, mais aussi participer aux recherches en apportant leur propre connaissance du milieu. À ce sujet, il faut souligner l'expérience du laboratoire de recherche de la société Makivik. Des Inuit sont intégrés aux équipes de recherche. Les chercheurs vont sur les lieux de pêche et sur le territoire avec les pêcheurs et les chasseurs. Les uns et les autres bénéficient de cet échange, y compris les comités de pêche et de chasse lorsqu'ils ont des décisions à prendre. Des organisations amérindiennes ont également développé cette même méthodologie de travail, novatrice et prometteuse.

Malheureusement, la Société d'énergie de la Baie-James tarde à rendre public le rapport final de cette étude sur les inquiétudes des Inuit. La parution était pourtant prévue pour mars ou avril 1984. Dans le contexte politique actuel créé par l'hécatombe des caribous, il est encore plus important que ce rapport soit diffusé. Il ne doit pas rester sur des tablettes.

Les obligations des parties

Les travaux de détournement sur la Caniapiscou ont débuté avant même la conclusion d'une entente avec les autochtones sur le règlement de leurs revendications. Au moment de signer la convention de la Baie-James et du Nord québécois, après des négociations ardues, les Inuit croyaient avoir obtenu la garantie, en ce qui concerne le détournement de la Caniapiscou, que les résidents de Kuujuaq auraient le même niveau de récolte (article 8.10



(Photolaser CP)

de la convention). Ils croyaient aussi avoir la garantie que des mesures de correction seraient prises afin de minimiser les effets du détournement sur les animaux, les oiseaux et les poissons dont ils dépendent. Ils se posent maintenant de sérieuses questions.

La perte soudaine de 10.000 caribous ne laisse personne indifférent, surtout lorsqu'elle se produit au moment même où tout un bassin hydrographique subit des transformations radicales.

Lors des audiences de la commission d'enquête sur le projet de pipeline dans la vallée du Mackenzie (commission Berger), les Dénés et les Inuit des Territoires du Nord-Ouest ont eu droit au respect. Ils ont

été entendus. Au Québec, les résidents du Nord ont dû faire appel aux tribunaux pour être respectés.

Les Montagnais de Schefferville qui fréquentent également la Caniapiscou, de même que les Inuit du Labrador qui chassent le caribou au Québec n'ont jamais eu voix au chapitre. En récompense, tous leurs droits ont été éteints sur ces territoires contre leur gré et sans leur consentement, en contravention avec certains droits fondamentaux reconnus dans la charte québécoise des droits et libertés de la personne.

La signature de la convention de la Baie-James et du Nord québécois n'a pas réglé tous les problèmes de relations entre les Inuit, le gouverne-

ment du Québec, l'Hydro-Québec et la Société d'énergie de la Baie-James. Les Inuit ont réclamé la mise sur pied immédiate d'une commission d'enquête publique et indépendante sur les circonstances dans lesquelles s'est produite l'hécatombe des caribous.

Le premier ministre du Québec a refusé d'accéder à cette demande pleinement justifiée. On peut prévoir que ce refus aura un impact déterminant dans les futures relations Nord-Sud.

La métropole a dit non. C'est elle qui développe et qui décide. Drôle d'attitude pour des nouveaux venus dans le Nord !

(1) *Taqralik*, février 1984, page 58-59.

LES BÉNÉVOLES, UNE FORCE DÉMOCRATIQUE

JEAN LESSARD

Extraits de l'allocution de M. Jean Lessard, président et directeur général de Centraide Montréal, au congrès de l'Association du diabète du Québec, le 13 octobre 1984.

ALORS qu'en 1974, il n'existait, dans la région métropolitaine, que sept associations regroupant des handicapés physiques, il en existe actuellement plus d'une vingtaine. En 1974, il existait, pour la région de Montréal, cinq associations formant ou recrutant des bénévoles; nous en retrouvons 22 en 1984. Il en est de même pour les associations de familles monoparentales qui sont passées de trois à 19, ainsi que pour les associations s'intéressant aux problèmes de la santé mentale qui sont, quant à elles, passées de six à 18.

Une étude récente du secrétariat d'État, qui date déjà de cinq ans, sur « les dimensions financières et économiques des organismes de charité enregistrés et du bénévolat au Canada » établit qu'en 1979-80, environ 2,7 millions de bénévoles ont consacré en moyenne 2,9 heures par semaine à du travail bénévole organisé. Selon cette étude, la contribution économique des bénévoles peut être estimée à \$ 2 milliards et la contribution économique du secteur volontaire peut être estimée à \$ 4,5 milliards, soit 1,7 % du produit national brut.

Cette multiplication des groupes bénévoles s'est aussi accompagnée d'une grande diversification des approches et des pratiques.

L'image traditionnelle de la « dame patronesse » se penchant sur les pauvres est maintenant dépassée.

Il existe encore, et il existera toujours, des personnes acceptant de venir en aide à d'autres personnes en difficulté, que ce soit des personnes âgées isolées, des personnes handicapées physiques ou des ex-patients psychiatriques. Mais les approches sont totalement différentes. Tous les bénévoles sont maintenant conscients qu'il faut éviter à tout prix de créer la dépendance et tous tendent à redonner à la personne aidée l'autonomie et la responsabilité.

De nouvelles formes de bénévolat se sont aussi développées au cours des dernières années. Nous pensons ici à tous les groupes d'entraide (« self-help groups ») qui se sont créés.

Signalons aussi que les services offerts par les divers organismes bénévoles se sont, d'une certaine façon, spécialisés. Nous avons assisté à la mise sur pied d'organismes plus petits et plus près de la base. Par exemple, certains organismes s'adressent aux personnes âgées vivant à domicile, alors que d'autres assurent une présence bénévole aux personnes âgées vivant en centres d'accueil; des organismes se sont spécialisés dans l'aide bénévole aux adolescents en rupture scolaire et familiale, alors que d'autres mobilisent des bénévoles pour assurer une présence individuelle aux ex-patients psychiatriques.

Signification et portée de ce renouveau

Comment expliquer un tel engouement pour une réalité qui, il y a à peine dix ans, semblait dépassée ? À quel besoin humain fondamental cela répond-il ?

L'une des premières explications m'apparaît être ce besoin de nombreuses personnes de faire quelque

chose d'utile et de significatif. Beaucoup de nos concitoyens ne trouvent pas dans leur travail un engagement qui les satisfasse et qui comble leurs besoins de poser des gestes qui soient, en même temps, profondément humains, suffisamment significatifs et valorisants. Pour plusieurs, l'engagement bénévole, librement choisi, présente toutes les composantes de cette recherche du sens de la vie, si profondément enracinée au cœur de chacun de nous.

Pour d'autres, l'engagement bénévole correspond à une recherche de nouveaux réseaux de relations capables de remplacer les lieux d'appartenance traditionnels qui ont profondément évolué au cours des dernières décennies, que ce soit l'école, la famille, l'église ou le lieu de travail.

Personne ne peut vivre sans lieux d'identification et sans solidarités concrètes et quotidiennes. Autrefois, le rassemblement dans les mouvements d'église pouvait combler une partie de ce besoin; la famille élargie était pour plusieurs le lieu de l'appartenance et des solidarités; même le lieu de travail permettait l'identification. Pour plusieurs de nos concitoyens, les mouvements bénévoles sont devenus ces nouveaux lieux de l'appartenance et des solidarités.

De plus en plus de citoyens ont fait l'expérience, au cours des années, de l'envahissement de l'État et se sont sentis progressivement dépossédés de ce qui faisait leur quotidien; la société est devenue de plus en plus complexe, les appareils bureaucratiques sont devenus gigantesques et omniprésents, les structures de pouvoir se sont éloignées de plus en plus du citoyen ordinaire. La ville et le quartier ont échappé aux citoyens; l'école s'est éloignée des parents qui se sentent de plus en plus dépourvus

face, par exemple, à l'immense polyvalente de 3.000 élèves.

Beaucoup de groupes bénévoles présentent pour le citoyen de nouvelles avenues d'intervention, des lieux leur permettant de reprendre quelques aspects de leur vie collective en mains et de se faire entendre. Tels sont, par exemple, les regroupements s'intéressant à la vie de quartier ou encore les associations de personnes handicapées, regroupements et associations qui permettent à ces personnes d'assumer leur réalité, de prendre directement en mains leurs problèmes, de ne plus attendre de l'État des solutions toujours inadéquates.

L'homme contemporain a besoin de contrôler son vécu, de maîtriser son quotidien, de prendre en mains sa propre santé, face à des appareils de plus en plus énormes, hermétiques, froids et impersonnels. Les petits groupes d'entraide, de cheminement psychologique, de défense des espaces verts et de l'environnement, rejoignent des désirs profonds de l'individu de retrouver le contrôle de ce qui lui est le plus essentiel dans la vie : sa santé et son bien-être.

Après avoir tout attendu de l'État, nous nous sommes rendu compte assez rapidement, comme société, qu'il était vain et inutile de tout attendre d'un tel intervenant. Les limites de l'État-providence sont vite apparues aux différents acteurs dans le domaine social.

Depuis quelques années, les limites financières de l'État sont apparues plus clairement; mais ce qui est encore plus important, c'est qu'il est devenu de plus en plus évident qu'il y a des types d'interventions sociales que l'État ne peut et ne pourra jamais faire; qu'il y a des secteurs qui seront toujours difficilement re-

jointés par un gros appareil comme celui de l'État.

Le secteur bénévole a aussi mieux défini ses champs d'intervention et mieux cerné sa fonction irremplaçable au cœur de la communauté.

Pour plusieurs, il est apparu qu'une société ne peut être vivante sans cette multitude de groupes bénévoles et communautaires, capables de prendre en mains leurs propres réalités et leur vécu quotidien. De plus en plus de citoyens sont conscients que le secteur bénévole a une fonction irremplaçable à jouer au sein de nos sociétés. La participation communautaire apparaît de plus en plus comme une composante essentielle de la vie collective; elle se présente aussi comme un acquis très enraciné dans notre histoire et nos traditions.

Questions et défis de demain

Cette redécouverte du bénévolat, ce renouveau de la vie associative, cette multiplication des groupes bénévoles et communautaires nous posent évidemment diverses questions.

Il nous faudra, comme société, considérer le secteur volontaire comme une réalité sociale importante et le respecter comme un phénomène essentiel d'expérimentation et de prise en charge démocratiques.

Le devenir social se construit de toutes les initiatives, tant sociales que culturelles et économiques. Comme phénomène inscrit dans une longue histoire et comme réalité vécue de plus en plus intensément à l'heure présente, l'action volontaire est une manifestation importante du désir des citoyens de s'approprier leur quotidien, leur environnement et leur devenir. Tous ces mouvements véhiculent un projet démocratique fondamental et sont porteurs d'avenir et de dynamisme social.

Il nous apparaît bien évident que la progression des groupes « bénévoles » se poursuivra au cours des prochaines années pour répondre à de nouveaux besoins, et pour rejoindre tous les territoires à desservir.

Nous retrouverons dans ces divers projets l'expression de dynamismes sociaux importants et significatifs, qu'il nous faudra considérer avec le plus grand respect.

Il nous faudra être très attentifs à ce que l'État ne récupère d'aucune façon que ce soit l'action bénévole.

Puisque l'action des regroupements bénévoles est l'une des facettes importantes de la vie démocratique, il est essentiel que l'État en facilite l'existence et crée le climat de liberté et l'espace démocratique nécessaires à leur plein épanouissement.

Mais une telle attitude exige de la part de l'État une conviction profonde de l'importance de l'action bénévole et communautaire, car la tendance première d'un appareil gouvernemental est de vouloir tout chauffer, tout coordonner et tout contrôler. Il est facile aussi de céder au piège de la méfiance et de considérer les organismes bénévoles comme des concurrents.

Par leur seule existence, les groupes bénévoles constituent une forme de contestation de l'appareil gouvernemental, d'où la propension naturelle à vouloir les récupérer, les assujettir et les contrôler. Et l'on sait à quel point il est facile pour l'État d'exercer cet assujettissement par des contrôles administratifs ou par des contraintes bureaucratiques.

Nous avons aussi remarqué, au cours des trois ou quatre dernières années, une tendance des hommes politiques et des représentants des appareils gouvernementaux à parler du bénévolat comme d'une alterna-

tive au manque de ressources financières pour les services de santé et les services sociaux. Il s'agit, à notre avis, d'une méconnaissance fondamentale de ce qu'est le bénévolat et de ses rôles et fonctions dans une société démocratique, ainsi que des services qui sont dispensés par les organismes à caractère bénévole.

L'action volontaire se situera toujours au-delà des services publics et parapublics, c'est-à-dire au-delà de ce que les professionnels et les salariés des secteurs public et parapublic peuvent et pourront faire — dans leurs rôles et leurs tâches professionnelles, il va sans dire.

Est aussi apparue, au cours des derniers mois, une tendance de nos gouvernements, tant fédéral que provincial, à vouloir « utiliser » les groupes bénévoles et communautaires de toutes sortes de façons et, en plus, sans consultation. Je pense ici aux projets « Jeunes Volontaires », « Travaux communautaires », « Initiatives-Volontariat », qui ont été mis sur pied dernièrement. Ces projets devraient reposer beaucoup sur la participation et la collaboration des groupes bénévoles et communautaires et, pourtant, ils ont été pensés et lancés sans aucune consultation avec les organismes bénévoles eux-mêmes.

Par définition et par vocation, les groupes bénévoles ne se prêtent pas facilement à l'institutionnalisation, et c'est tant mieux. Mais par ailleurs, leurs efforts peuvent être tellement dispersés que l'efficacité de leur action peut en être compromise.

Il nous faut trouver des façons de permettre l'échange d'expériences; il nous faut favoriser certaines formes de mises en commun, tant au plan de l'apprentissage et de la formation qu'au plan de la gestion et de l'organisation; il nous faut créer des lieux de réflexion pour permettre l'action concertée et certaines prises de position communes sur les problèmes qui touchent le secteur bénévole.

L'engagement bénévole, s'il est continu et réfléchi, sera toujours un lieu fort intéressant d'enrichissement humain, d'expérimentation, d'apprentissage individuel et collectif, d'auto-éducation. Il nous faudra cependant trouver des façons neuves d'intégrer la formation un peu plus organisée et structurée à ces processus d'apprentissage. Il s'agira évidemment de formation d'adultes et, surtout, de formation dans et par l'action. Les pratiques actuelles de l'éducation des adultes ne sont pas nécessairement adéquates. Il nous faudra faire preuve, ici aussi, d'imagination.

Le bénévole, si l'on veut qu'il poursuive son action, doit à tout prix se sentir à l'aise dans son travail, être efficace, contrôler son expérience. Il nous faut donc trouver les moyens de lui fournir les outils nécessaires à une action pertinente et, par le fait même, intéressante et valorisante. Ce renouveau du bénévolat a toutes les chances de se poursuivre et de s'approfondir.

Tels sont, à mon avis, quelques-uns des défis qu'il nous faudra relever au cours des prochaines années. Je demeure convaincu que l'effort en vaut la peine, car nous nous situons devant un phénomène social très important et qui, selon toute vraisemblance, va se poursuivre et s'approfondir.

Il s'agit pour nous d'être attentifs et accueillants. Je suis convaincu qu'il ne s'agit aucunement d'une mode passagère ou d'un engouement temporaire mais, bien au contraire, d'une longue habitude. Ce renouveau s'enracine, en effet, au plus profond de notre histoire et de notre vécu collectif.



« Pour plusieurs de nos concitoyens, les mouvements bénévoles sont devenus ces nouveaux lieux de l'appartenance et des solidarités. » (Photo : Jacques Grenier/LE DEVOIR)

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Canadair

contrôlés par la CDIC à un seul et même acheteur. Il sait toutefois que ce ne sera peut-être pas possible et il regardera toutes les offres d'achat qui lui seront présentées. Cela inclut celles venant d'investisseurs étrangers. Dans un tel cas, ceux-ci devraient se soumettre au jugement de l'Agence de tamisage des investissements étrangers.

Rappelons qu'en 1979, pendant le bref gouvernement Clark, M. Stevens, alors président du Conseil du trésor avait mis en vente Canadair, De Havilland, Eldorado Nucléaire et la Société des transports du Nord. Il avait alors posé comme condition que les acheteurs soient canadiens. Il n'avait pas eu le temps de réaliser son projet à cause de la défaite du gouvernement. On avait mis aussi en vente Péro-Canada et Nordair.

M. Stevens a laissé entendre à plusieurs reprises que la privatisation des sociétés en cause pourrait se réaliser rapidement. Les principaux critères qui présideront au choix des nouveaux propriétaires seront la viabilité future des entreprises et le maintien de l'emploi.

Quant aux conditions de vente, on cherchera à obtenir une juste compensation. M. Stevens a soumis qu'il n'est apparemment jamais le bon moment de vendre des sociétés de la couronne. Dans le cas présent, il est bien connu que Canadair et De Havilland ont cumulé les déficits plutôt que des bénéfices. Il rappelle qu'en 1979, lorsqu'il avait mis en vente Canadair, la dette à long terme de l'avionnerie de Cartierville était de \$164 millions. Le printemps dernier, le gouvernement a effacé la dette de l'entreprise qui se chiffrait alors à \$1,3 milliard.

Du fait que le gouvernement fédéral ait effacé cette dette, Canadair se retrouve en bonne position aujourd'hui. Au cours du premier semestre de 1984, elle a enregistré des ventes de \$232 millions et un bénéfice net de \$1 million. L'an dernier, ses pertes étaient de \$334 millions. La société emploie 4,350 personnes qui produisent le Challenger, le CL-215, des systèmes de téléguidage militaires et des pièces.

La société torontoise De Havilland pour sa part n'a pas encore retrouvé la rentabilité. Elle a amélioré cependant sa situation cette année grâce à une aide gouvernementale massive. Au premier semestre de 1984, ses ventes ont atteint \$96 millions et ses pertes, \$16 millions. L'an dernier, ses ventes avaient été de \$122 millions et ses pertes de \$236 millions. Elle compte 3,000 employés qui produisent les Dash-7 et Dash-8, le Twin Otter et le Buffalo.

Eldorado Nucléaire, qui extrait et transforme l'uranium, avait réalisé des bénéfices nets de \$10 millions l'an dernier, pour un chiffre d'affaires de \$154 millions. Au cours du premier semestre de 1984, elle a réalisé des ventes de \$101 millions et subi des pertes de \$5 millions. Elle compte 1,300 employés.

Télélobe Canada est pour sa part nettement rentable. Ses profits furent de \$41 millions l'an dernier pour un chiffre d'affaires de \$292 millions. Au premier semestre de 1984, elle a accumulé des profits de \$12 millions pour des ventes de \$54 millions. Elle compte 1,400 employés. Télélobe dispense les services de télécommunications entre le Canada et le reste du monde, exception faite des États-Unis et du Mexique.

La Corporation de développement du Canada (CDC) est une société publique créée en 1971 pour favoriser une présence canadienne dans certains secteurs industriels à la manière de la SGF au Québec. La CDIC y détient 48 % des actions. Son actif est de \$7,6 milliards. En 1983, elle a enregistré des ventes de \$3,8 milliards et des pertes de \$45 millions. Au premier semestre de 1984, ses ventes ont été de \$2 milliards et ses profits de \$27,6 millions.

Rappelons que la CDIC est aussi propriétaire actuellement des entreprises de pêches nées du plan de Bané pour la restructuration du secteur des pêches de la côte est. On y retrouve Pêcheurs Unis. Ces entreprises ne seront pas privatisées maintenant parce que leur restructuration n'est pas complétée.

Quant aux modifications apportées au conseil et à la direction de la CDIC, M. Stevens a écarté toute idée de vengeance de la part des conservateurs à l'endroit de M. Bell. Ancien conseiller économique de du premier ministre Trudeau, celui-ci était le symbole de l'interventionisme libéral dans l'économie. Il avait participé à la création de Petro-Canada et à l'élaboration de la politique énergétique de M. Marc Lalonde.

Les changements apportés hier se comparent selon M. Stevens à ceux qui se produisent lorsqu'une entreprise en acquiert une autre. Elle change le conseil et la direction pour s'assurer que ses objectifs soient respectés. Il faut un signal à l'entreprise privée qui ne croirait pas notre volonté de privatiser si les mêmes personnes restaient en place à la CDIC, dit-il. Il fallait mettre notre sceau sur la CDIC, assure-t-il.

M. Bell, qui gagnait un salaire de plus de \$235,000 par année, est en voie de négocier les conditions de son départ. Le ministre ne croit pas que l'intérêt des contribuables canadiens sera mal servi par son départ puisque son successeur recevra un salaire de \$1 par année, outre des émoluments de \$5,000 comme membre du conseil et des jetons de présence de \$400 par réunion du conseil.

L'appartenance au Parti conservateur n'a pas été un critère pour le choix des membres du conseil mais uniquement la compétence, note le ministre qui signale que M. Paul E.

Martin, président de Canada Steamship Lines et militant libéral connu, est demeuré au conseil. Le nouveau président, M. Lamarre, était déjà membre du conseil.

Parmi les nouveaux membres, on retrouve M. Lucien Bouchard, avocat de Chicoutimi et négociateur pour le gouvernement québécois lors des deux dernières rondes de négociation du secteur public. Il est un confrère de classe et ami personnel du premier ministre Mulroney. Il y a aussi M. Antoine Turmel, président de Proviso, M. Trevor J. Eytton, pdg de Brascan. En tout, six nouveaux membres ont été nommés.

Quant à M. Marshall, il est pdg de Westmin Resources Ltd. de Calgary, président de Brascade Resources, directeur de Noranda. Westmin est propriété de Edper, la société porte-feuille de la famille Bronfman qui, affirme-t-il, n'est pas intéressé à acheter des sociétés de la couronne.

◆ La CTCUM

à ce sujet le Conseil des services essentiels présidé par Me Bernard Bastien.

Le conciliateur Normand Gauthier en est toujours à étudier les propositions de règlement final déposées dimanche par la CTCUM et par la Fraternité; à insister pour que soit rétréci le champ des différends et désaccords, tout en respectant la règle du secret sur les tractations en cours. A la CTCUM, un porte-parole déclarait hier que les négociateurs patronaux étaient dans l'expectative, dans l'hypothèse d'une convocation probable venant de M. Gauthier. Du côté syndical, c'est le même mutisme doublé d'espoirs que la situation évolue et qu'une solution se concrétise.

Deux groupes ont, ces jours-ci, fait valoir le point de vue d'une partie des usagers du métro et de l'autobus, dans la région métropolitaine de Montréal. Transport 2000 dit s'interroger sérieusement sur la portée des services essentiels et invite le public à lui faire connaître le son de cloche des usagers; Transport 2000 attend donc, le jeudi 1er novembre de 9 h à 21 h et le vendredi 2, de 9 h à 17 h, les appels d'usagers désireux d'exposer leur expérience de la grève — le numéro à faire est le 844-4062.

Quant au Forum des citoyens âgés de Montréal, il a, par son président Gaspard Massue, fait tenir une lettre aux parties ainsi qu'aux dirigeants et politiciens ayant leur mot à dire pour hâter un règlement; le Forum dit s'exprimer au nom de 15% des citoyens de la région touchée par la grève (300,000 personnes), et de 260 organismes.

Selon une étude remontant à 1980-81 et dont fait état le Forum, 35,5% des personnes âgées sont entièrement dépendantes du transport en commun; 52% jugent ce moyen de transport nécessaire pour leurs déplacements et 87,3% des personnes âgées empruntent le métro et l'autobus en dehors des heures de pointe... ce qui confirmerait que les « services essentiels » ont été pensés pour les adeptes du 9 à 5.

Le Forum des citoyens âgés de Montréal souhaite, dans sa lettre, l'institution d'un « service adapté » pour personnes âgées ou, mieux, la conclusion d'une entente qui permette de revoir les rames de métro et les circuits d'autobus comme à l'accoutumée.

À la CTCUM, ou à la CTM (Commission de transport de Montréal) qui a précédé la formation d'un corps public s'occupant de transport à la CUM, il s'est produit une vingtaine de grèves déjà, plusieurs ayant mené à l'adoption de lois d'exception pour forcer le retour au travail. Un vocabulaire nouveau s'imprime; en 1984, on parle de grève « civilisée » visant à éviter au public d'être pris « en otage », tout en permettant l'exercice d'un certain rapport de force. Depuis l'adoption de la Loi sur les services essentiels, l'employeur a toutefois perdu son droit au lock-out et la liste syndicale a priorité en cas de désaccord. Le syndicat doit, sous peine de très lourdes sanctions prévues dans la Loi, se plier à une mécanique de services jugés suffisants pour ne pas mettre en péril la santé et la sécurité du public.

◆ La loi 3

sion parlementaire qui étudiait le projet de loi 40.

Le 27 février, l'AEQ écrivait donc au ministre de l'Éducation pour lui dire son inquiétude face aux conséquences possibles de cet avis. Elle demandait au ministre de clarifier la question « en statuant dans le texte même de la loi et conformément aux pouvoirs que lui reconnaît la Charte, le rapport entre cette loi et la Charte des droits et libertés de la personne ».

La Charte permet en effet au législateur d'adopter une disposition législative malgré la Charte à laquelle elle devrait être normalement subordonnée. Apparemment, c'est le sens général de l'amendement annoncé par le ministre. On ne pourra pas dire, qu'en soi, une école confessionnelle est contraire à la Charte. Mais un tribunal pourra, le cas échéant, décider que telle activité ou aménagement l'est. M. Buron a donné comme exemple une école où on obligerait tout le monde à réciter le chapelet chaque jour.

Les évêques, a précisé M. Buron, voulaient que l'on légifère de manière à ce que la solidité de la loi soit assurée tout en respectant la liberté de conscience des gens et en permettant des aménagements qui fasse que l'école puisse rester commune et catholique.

La Commission des droits et libertés de la personne a été consultée sur les dernières intentions gouvernementales, a indiqué au DEVOIR la porte-parole de la Commission, Mme Paule Sainte-Marie. Elle a toutefois donné un avis informel qui n'est pas public pour l'instant. Pour l'heure, sa position de février demeure toujours sa position officielle. La commission attend de voir le texte de la loi et va réagir en temps opportun, a conclu Mme Sainte-Marie.

◆ Richard

moyens à prendre pour atteindre cet objectif commun sans mettre en cause les convictions ou la ferveur de uns ou des autres. « Pas de discours simpliste ou manichéiste, plaide-t-il, ramenons le débat sur une base plus nuancée, ne taxons pas les autres de défaitistes parce qu'ils divergent d'avis sur les moyens ».

Selon M. Richard, il y a une pédagogie de la souveraineté à faire, et ce serait plus facile si, comme le stipule le programme péquiste, il y avait un élément de représentation proportionnelle dans le mode de scrutin. Les élections porteraient alors sur des idées et non sur un concours de popularité. Un nouveau mode de scrutin donnerait plus de marge de manoeuvre pour discuter des idées nouvelles et pour mettre en cause les idées reçues, notamment sur le fédéralisme. Il ne comprend d'ailleurs pas que les partisans de l'indépendance à tout prix ne fassent pas aussi campagne pour un mode de scrutin plus représentatif et soucieux des sentiments de la population.

« Un syndicat ne manifeste pas beaucoup d'avis s'il prétend tout revendiquer alors que son assemblée générale n'est pas d'accord », explique le ministre, ancien négociateur, qui fait partie du « groupe de Québec », avec MM. Johnson, Jean-François Bertrand, Rodrigue Biron, Alain Marcoux, Michel Clair, Adrien Ouellette, Guy Chevrette, et autres. Il faut d'abord faire la pédagogie que le gouvernement n'a pu faire, préoccupé qu'il est par les problèmes courants à résoudre, et tenter de créer un nouveau consensus à l'Assemblée nationale.

M. Richard ne veut pas que l'idéal de la souveraineté soit à la merci d'un vote suicidaire, ce qui serait le cas dans l'état actuel des choses. Il n'y a pas d'autre moyen que référendaire pour décider de la souveraineté juridique d'un peuple; cela ne se fait pas à la faveur d'une élection, alors que les citoyens votent pour ou contre toutes sortes de raisons. Comme M. Johnson, il ne veut pas forcer les Québécois à se dire non une autre fois. Ça n'a pas de bon sens, dit-il, et ce serait malsain pour l'avenir. Il faut attendre un moment propice et favorable et, entretemps, sortir la partisanerie de ce débat fondamental. Il faut traverser la rivière au bon endroit et quand le courant sera moins fort.

Il faut séparer les choses, conclut le député de Montmorency. Une

élection référendaire placerait le Québec dans une position de faiblesse et impossible à tenir.

Pour sa part, interrogé par l'opposition, le ministre Johnson a fait savoir que le Parlement sera saisi « éventuellement » des conditions selon lesquelles le Québec pourrait signer le « Canada Bill » de 1982. « Ce que nous espérons, c'est que le Québec ressorte plus fort d'une telle démarche constitutionnelle », espérant que les libéraux participent à la recherche du consensus reconnaissant le Québec comme société distincte. « Nous formons un peuple sur ce continent et il est normal que les peuples aspirent à la plénitude des moyens politiques. Ce débat durera tant que nous serons différents sur le continent nord-américain ».

« Celui qui vous parle, comme d'autres, croit que le peuple québécois ne doit pas s'infliger à nouveau un non et qu'il ne doit pas être mis dans cette situation. » Le consensus québécois autour des questions constitutionnelles a toujours été fragile, note M. Johnson. Est-il indépendantiste ou fédéraliste ? Il répond textuellement: « Dans l'esprit de ceux qui regardent la réalité, de ceux qui voient ce que vivent nos concitoyens, en ce moment préoccupés par des questions économiques, par des choses qui touchent l'emploi, par leur avenir, par le partage de la richesse dans cette société, de ramener l'avenir du peuple québécois à ces catégories juridiques, pour ma part, c'est faire preuve d'un niveau de « déconnectage » de la réalité qui semble vous obséder. » L'opposition lui lance: « Le poulaïn de Boivin ».

Pour sa part, M. Gilbert Paquette déplore vivement que certains voient des connotations personnelles dans sa lutte contre la révision du programme péquiste. Pour lui, c'est une question de convictions profondes, il ne veut pas personnaliser le débat ni faire planer la menace de créer un autre parti, a-t-il fait savoir au DEVOIR. Il n'ambitionne pas de supplanter M. Lévesque, estimant que le débat de fond mérite amplement qu'on le traite en tant que tel. Il respecte les opinions de ses collègues qui ne pensent pas comme lui et espère que l'on en arrivera à un compromis honorable pour tous.

Par contre, le député Pierre de Bellefeuille, qui fait aussi partie des tenants de la ligne dure, se demande si M. Johnson, avec son offensive révisionniste, n'est pas en train de tuer le PQ, et s'il ne devrait pas plutôt rejoindre son frère Daniel et M. Ryan

dans le camp libéral. Le PQ doit conserver sa raison d'être, dit-il, son honneur, sinon il s'effondre; si le PQ se présente comme un parti fédéraliste, le peuple va le rejeter avec dégoût. La révision est en train d'assassiner le PQ. Le député péquiste de Deux-Montagnes ne veut pas être associé à une telle lâcheté.

Pendant que M. Johnson répondait aux libéraux, hier, M. de Bellefeuille a subitement quitté son siège, ne cachant pas son mécontentement des réponses du ministre.

De son côté, le ministre délégué au Tourisme a répété que, pour lui, l'objectif souverainiste est une question de continuité et de fidélité à lui-même. « Si le PQ lance M. Marcel Léger, devait abandonner cet objectif, il devrait se saborder comme parti... Je demeure convaincu que la solution idéale et finale pour le peuple du Québec, c'est la souveraineté du Québec, parce que c'est un choix que les Québécois doivent faire à cause de leur fierté, à cause de leur dignité et à cause de leur liberté ».

Enfin, le député indépendant de Sainte-Marie, M. Guy Bisailon, un ancien péquiste, estime que l'opposition perd son temps en défendant les purs du PQ. « Laissez-les faire. Ils ont enduré cela (la valse-hésitation) pendant huit ans. Ils sont bien capables d'endurer cela encore un an. Ils ont mis un X là-dessus (l'indépendance) pendant trop longtemps pour ne pas mettre un X là-dessus encore pour quelques mois ».

◆ Popieluszko

pour « que la tombe du père Popieluszko devienne le lieu où toute la Pologne commencera à agir pour le bien commun de la patrie ».

Pour M. Walesa, la mort de l'abbé Popieluszko est d'abord un « sacrifice ». « Il serait peut-être mieux que nous ignorions les véritables meurtriers pour que, mûs par la colère, nous n'allions pas à notre tour nous salir les mains », a-t-il ajouté en faisant allusion à la passion du Christ dans laquelle, a-t-il dit, les « soldats romains » avaient eu moins de part que « ceux qui l'avaient condamné et ceux qui avaient exigé cette condamnation ».

L'annonce de la découverte du cadavre du père Popieluszko a provoqué une vive émotion parmi les fidèles de l'église Saint-Stanislas, la paroisse du père Popieluszko, où des sympathisants s'étaient rassemblés tous les soirs depuis l'enlèvement du religieux.

Le prêtre officiant hier soir a qualifié le père Popieluszko de « martyr de l'amour et de la vérité ».

La confirmation du meurtre choqué d'autant plus les esprits que, dans le courant de la journée, le capitaine Grzegorz Piotrowski, l'un des trois auteurs de l'enlèvement, était revenu sur les aveux selon lesquels il avait assassiné l'ecclésiastique de ses propres mains, avouant avoir abandonné le père Popieluszko dans un état « où il avait des chances de survie ».

De source proche de l'opposition, on estime que les trois policiers, formellement identifiés par le chauffeur du prêtre comme les auteurs de l'attentat, n'ont probablement pas agi seuls. On songe à l'Organisation anti-Solidarité (OAS), qui se serait déjà rendue coupable de plusieurs enlèvements et de voies de fait contre des militants du syndicat dissous.

Le père Popieluszko a été l'un des ecclésiastiques qui a le plus défendu ces dernières années le syndicat Solidarité, ses idéaux, ses dirigeants et ses militants emprisonnés.

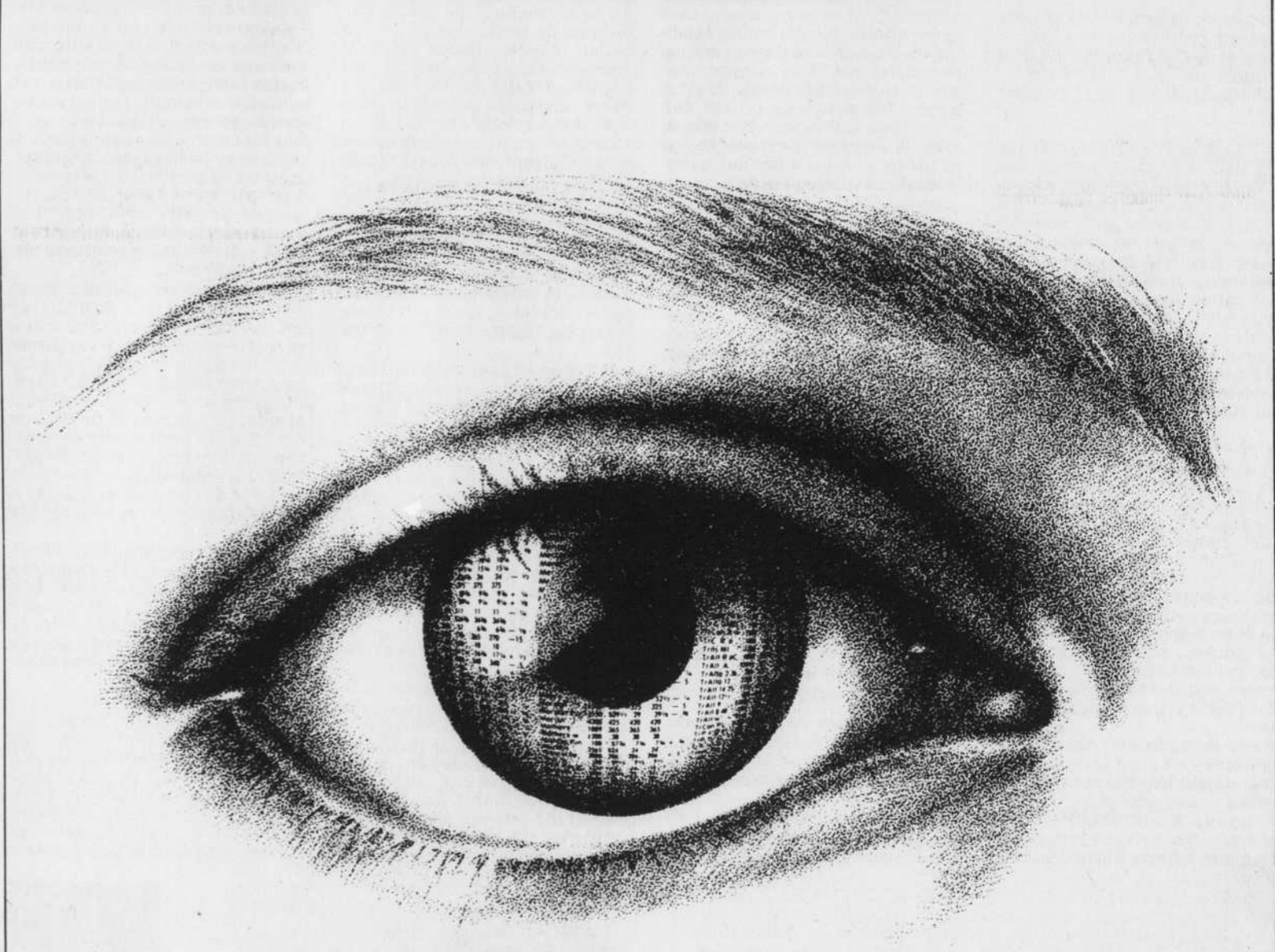
Fils de petits paysans d'Okopy, une des régions les plus pauvres de Pologne, Jerzy Popieluszko avait été ordonné prêtre par le défunt cardinal-primat de Pologne, Mgr Stefan Wyszyński, en 1972. Il a ensuite toujours exercé son sacerdoce à Varsovie et dans sa banlieue.

À partir de 1978, il prend la charge d'aumônier des employés des services de santé de la capitale, ce qui lui vaut de coordonner l'assistance médicale mise en place par l'épiscopat lors des deux pèlerinages du pape Jean-Paul II en Pologne (1979 et 1983).

Mais c'est avec les événements d'août 1980 que son sacerdoce prend un véritable tournant: à la demande du cardinal Wyszyński, il célèbre des messes pour les ouvriers des aciéries de Varsovie en grève et se range ensuite résolument aux côtés du syndicat de M. Walesa, devenant ainsi de fait l'aumônier de Solidarité.

En février 1982, moins de trois mois après la proclamation de la loi martiale, il commence à célébrer ses messes pour la patrie, au cours desquelles il réaffirme constamment la pérennité des idéaux de Solidarité devant une assistance variant de 10.000 à 15.000 fidèles.

La liberté de parole de ce prêtre aux allures d'adolescent fragile et sa notoriété de plus en plus grande ulcèrent les autorités. Des diatribes le dénoncent dans la presse officielle.



UN REGARD NEUF SUR LES AFFAIRES.

Avec la publication récente du Devoir économique — un nouveau cahier exceptionnel réalisé par une nouvelle équipe de journalistes chevronnés — le journal Le Devoir vient combler un manque et devient le seul quotidien à offrir un contenu économique et financier exhaustif. Cotes boursières américaines et canadiennes, indice général individuel, taux d'escompte, devises étrangères, performance du dollar et des métaux, marché des options, contrats à terme, fonds mutuels, mercuriale, évaluation de la performance dans chacun des secteurs, statistiques

économiques, nouvelles des compagnies, résultats financiers, nouvelles émissions, avis de dividendes, conjoncture économique nationale et internationale, graphiques, analyses... Tout y est! À tous les jours! Dans une mise en page intelligente, spécialement structurée pour un maximum d'efficacité et un minimum de temps de lecture. Le Devoir, c'est aussi un regard franc sur le monde politique, social et culturel. Abonnez-vous!

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SYLVAIN BLANCHARD

■ CASCADES RÉALISE DES PROFITS ET DES VENTES RECORDS

Pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 84, la compagnie Cascades a réalisé des profits de \$ 2.8 millions et des ventes de \$ 47 millions. Pour les neuf premiers mois de la présente année fiscale, les bénéfices de la compagnie atteignent maintenant la somme de \$ 9 millions, ou 90 cents par action, comparativement à \$ 2.2 millions en 83, jusque-là la meilleure année de l'entreprise depuis sa fondation. Les ventes de Cascades depuis le début de l'année se chiffrent actuellement à \$ 132 millions et au rythme où vont les choses il ne serait pas étonnant que le bilan financier de l'exercice 84 affiche des ventes et des profits qui auront été multipliés par trois en comparaison avec 83.

■ Le bénéfice trimestriel de Nordair atteint \$ 880,000

Nordair a enregistré un bénéfice net d'exploitation de \$ 1.4 million, ou 64 cents par action, au cours des neuf derniers mois de la présente année, comparativement à des gains de \$ 600,000 à la même époque de 83. Les revenus de la société se sont élevés à \$ 135.4 millions, soit \$ 19.7 millions de plus que ceux encaissés à la période correspondante de l'année précédente. Au cours du dernier trimestre, Nordair a fait des profits de \$ 880,000, ou 41 cents l'action, en baisse de \$ 700,000 par rapport aux résultats réalisés il y a un an. Les revenus enregistrés, quant à eux, sont passés de \$ 39 millions à \$ 44.4 millions. Le président de Nordair, M. Jean Douville, attribue les contre-performances de la compagnie à la faiblesse des coefficients de remplissage obtenus au mois de septembre et à la recrudescence des tarifs promotionnels et des rabais en vigueur lors de la période estivale qui ont entraîné une diminution des recettes.

■ Southern Corporation encaisse un bénéfice de \$ 253 millions entre juillet et septembre

Southern Corporation a encaissé un bénéfice trimestriel de \$ 253 millions entre les mois de juillet et septembre dernier, une augmentation de \$ 25 millions par rapport au trimestre correspondant de l'année 83. Les revenus de l'entreprise se sont élevés à \$ 1.75 milliards, en hausse de \$ 10 millions sur la période correspondante de l'an dernier. Pour les neuf premiers mois de l'année, les profits de Southern atteignent \$ 564.5 millions, ou \$ 2.38 l'action, comparativement à \$ 421 millions douze mois plus tôt.

■ Le profit trimestriel de US Steel passe de 52 à \$ 153 millions

La multinationale américaine US Steel a réalisé entre les mois de juillet et septembre de cette année un bénéfice net de \$ 153 millions, ou \$ 1.15 l'action, comparativement à \$ 52 millions l'an dernier. Les ventes de la compagnie se sont élevées à \$ 4.7 milliards, une somme identique à celle recueillie à ce chapitre l'an dernier. Les ventes d'acier et de produits connexes de l'entreprise ont été relativement bonnes, permettant à la compagnie d'inscrire un profit de l'ordre de \$ 80 millions, contrairement à une perte de \$ 118 millions à la même époque l'an dernier. Les revenus de la US Steel provenant de ses exploitations pétrolières et gazières ont toutefois été encore une fois supérieurs à ceux-ci, atteignant pour le dernier trimestre la somme de \$ 315 millions, en baisse de \$ 160 millions par rapport à l'exercice 83.

■ Le bénéfice trimestriel de Chevron baisse de \$ 165 millions

La compagnie Chevron corporation a réalisé un bénéfice net de \$ 342 millions, ou \$ 1 l'action, au cours de son dernier trimestre, une baisse de \$ 165 millions par rapport aux résultats qu'a enregistré la compagnie à ce chapitre à la même date l'an dernier. Les revenus trimestriels de la compagnie sont passés de \$ 7.7 milliards en 83 à \$ 7.8 milliards en septembre dernier. Pour les neuf premiers mois de l'année en cours, les bénéfices de Chevron atteignent maintenant \$ 1.1 milliard, ou \$ 3.22 l'action, à peu près le même montant que ce que l'entreprise avait réussi à encaisser à ce poste un an plus tôt. Les revenus accumulés de Chevron pour les trois premiers trimestres de l'exercice en cours se chiffrent présentement à \$ 22 milliards, comparativement à \$ 21.7 milliards l'année dernière.

■ Petro-Sun produira de l'énergie à partir de déchets pour Ford Canada

Petro-Sun International vient d'obtenir un contrat de la compagnie Ford du Canada pour la conception et la construction d'une usine spécialisée dans la production d'énergie tirée de différentes formes de déchets industriels. Petro-Sun transformera 75 tonnes de déchets à cette usine qui sera localisée à Oakville en Ontario.

■ Les actions de Hees seront inscrites à la Bourse de Montréal le 1er novembre

Les actions ordinaires et les bons de souscription de HEES International Corporation seront inscrits et admis à la cote de la Bourse de Montréal à l'ouverture des affaires le premier novembre prochain. Les actions ordinaires et les bons de souscription de la société seront négociés sur le parquet sous les symboles « HIL » et « HIL.WT » et apparaîtront dans la presse financière sous le nom abrégé « HEES.INT ». Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de \$ 22.75 jusqu'au 14 juin 1988. Hees International Corporation offre des services de financement et de gestion à une variété de clients et investi dans des entreprises bien établies comportant un actif important et dont les actions sont jugées par Hees comme étant sous-évaluées par rapport à leur potentiel de bénéfices à long terme et la valeur de leur actif sous-jacent.

■ Gaz Inter-Cité subit une perte de \$ 1.2 million

Gaz Inter-Cité vient d'enregistrer au troisième trimestre une perte de \$ 1,283,000, laquelle s'ajoute à une autre de l'ordre de \$ 880,000, réalisé un peu plus tôt cette année. Les revenus de la compagnie sont passés de \$ 135 millions (juillet-septembre 83) à \$ 137 millions au dernier trimestre. Pour les neuf premiers mois de leur exercice financier de 84, Gaz Inter-Cité a enregistré des gains de \$ 8.8 millions, ou 45 cents l'action, comparativement à des bénéfices de \$ 8.4 millions un an plus tôt. Les revenus de l'entreprise se chiffrent actuellement à \$ 496 millions pour l'année en cours, en hausse de \$ 30 millions par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

■ Le bénéfice de Power Corporation augmente... encore une fois

Le bénéfice de Power Corporation pour la période allant de juillet à septembre derniers s'établit maintenant à \$ 24 millions, ou 60 cents par action, en hausse de \$ 15 millions par rapport à l'exercice correspondant de 83. Pour les neuf premiers mois de l'année, le bénéfice du groupe Investors s'est chiffré à \$ 15 millions, celui de la Great West à \$ 55 millions et celui du Montréal Trustco à \$ 11 millions.

David Culver indique que l'expansion ne se poursuivra pas au Québec

L'avenir d'Alcan passe par la découverte de nouvelles applications de l'aluminium



M. David Culver.

PAUL DURIVAGE

Les succès d'Alcan dépendront de sa capacité à développer de nouvelles applications pour l'aluminium. Son expansion ne prendra toutefois pas nécessairement place au Québec alors que l'entreprise vise à se rapprocher de ses nouveaux marchés.

C'est le message qu'a livré le président et chef de la direction d'Alcan, M. David Culver, au cours d'une allocution devant la Chambre de commerce de Montréal, hier.

M. Culver a cité pour exemple le secteur des contenants: « c'est la plus belle victoire récente de l'aluminium. Ce marché tout à fait inexistant il y a vingt ans, constitue en 1984 le principal débouché de l'aluminium aux États-Unis ». De fait, environ 25 % de tout le métal vendu dans ce pays sert à fabriquer des canettes pour les boissons gazeuses et la bière.

Alcan est en voie de conclure avec Atlantic Richfield une importante transaction visant, entre autres, l'acquisition d'usines situées dans le comté de Logan au Kentucky. Celle-ci se spécialise justement dans la fabrication des feuilles d'aluminium

pour les canettes. La transaction se bute toutefois à la Loi anti-trust.

« La propriété et l'exploitation d'une de ces usines ont fait l'objet d'un long contentieux avec le Secrétariat d'État à la Justice des États-Unis. Mais nous sommes récemment parvenus à un compromis selon lequel nous deviendrons propriétaire à 40 % de cette usine ultra-moderne », a annoncé M. Culver.

M. Culver a aussi relevé de nouveaux débouchés pour le métal léger dans la fabrication de radiateurs et de blocs moteurs. Alcan étudie également de nouvelles applications pour l'aluminium qu'elle fabrique déjà aux fins de la production d'aluminium.

« Grâce à son excellent rapport propriétés/coûts, l'aluminium a encore la possibilité de conquérir de nouveaux marchés, peut-être moins spectaculaires que celui de la canette à boissons mais qui additionnés ensemble assureront la vitalité de l'industrie », a déclaré M. Culver.

Le président a par ailleurs précisé que le développement de l'entreprise, axé sur la transformation de l'aluminium, ne passait pas nécessairement par le Québec. M. Culver pré-

conise au contraire de se rapprocher de ses marchés existants dans le monde.

« Incidemment, bien des gens souhaiteraient voir Alcan faire davantage de transformation au Québec. À ceux-là je rappellerais d'abord qu'il n'y a pas de mine de bauxite au Québec. Celui-ci doit être importé pour produire l'aluminium. Ensuite, je leur rappellerais que nous produisons énormément plus d'aluminium que le Québec ne peut absorber », a-t-il expliqué.

L'industrie de l'aluminium traverse une période encore difficile. Plusieurs de ses marchés traditionnels sont plafonnés ou même en déclin. Ainsi dans le secteur du bâtiment, et plus particulièrement des portes et fenêtres, le vinyle remplace un succès certain au détriment de l'aluminium. Dans le secteur de l'automobile, le noir mat remplace maintenant le fini brillant de l'aluminium pour les garnitures et les pare-chocs.

De fait, la consommation d'aluminium primaire dans le monde libre a culminé à 12.3 millions de tonnes en 1979 pour ensuite régresser de 3 % l'année suivante, puis de 7 % en

1981, pour tomber à 10.9 millions de tonnes en 1982.

D'autre part, il y a maintenant proportionnellement plus de lingots à écouler sur les marchés libres que jadis. Le nombre de producteurs est en effet passé de 37 qu'il était en 1960 à 83 aujourd'hui. Le nombre d'usines en production est passé de 77 à 139.

« Cette année, bien que les prix tendent à prouver le contraire, la demande s'est jusqu'ici montrée relativement vigoureuse », a toutefois rassuré M. Culver. Il a par ailleurs déclaré qu'à son avis, le prix du lingot avait maintenant atteint un niveau plancher et ne pouvait plus qu'aller à la hausse.

Le président a par ailleurs affirmé que le quatrième trimestre de l'exercice financier en cours ne serait pas aussi fort que le troisième. Alcan avait alors enregistré un bénéfice net consolidé de \$ 52 millions US, soit 53 cents par action ordinaire. Il s'agit d'une forte progression par rapport aux \$ 27 millions ou 30 cents l'action affichés un an plus tôt, mais d'un net recul comparativement aux \$ 98 millions ou \$ 1.01 l'action réalisés au trimestre précédent.

Plusieurs analystes recommandent l'achat d'actions d'Alcan

 MIVILLE TREMBLAY
de la Presse canadienne

MONTREAL (PC) — Le titre boursier d'Alcan est sur la liste d'achat de plusieurs courtiers et constitue une possibilité à considérer par ceux qui cherchent des actions admissibles au Régime d'épargne actions du Québec. Il coterait hier à \$ 37.14.

M. Rob Caillander, analyste de Toronto pour la maison Burns Fry, recommande d'accumuler le titre autour de \$ 35, en espérant pouvoir le revendre entre \$ 40 et \$ 50 au milieu de l'an prochain, alors qu'il y aura un sommet dans la demande pour l'aluminium.

Alcan est également sur la liste d'achat de M. Clarence Morrison, premier vice-président chez Dean Witter Reynolds à New York. Il croit que la compagnie n'est pas assez présente dans le secteur de la fabrication, mais s'attend à un meilleur marché en 1985 pour son

métal de première fusion.

M. Patrick Mars de la maison Bunting de Toronto croit qu'Alcan est un bon achat à \$ 30, car il aime la perspective de long terme de la compagnie.

M. Doug Dawson, de chez Lévesque, Beaubien à Montréal ne recommande pas l'achat du titre, car son scénario économique prévoit un ralentissement économique en 1985 et un besoin pour d'autres coupures dans la production.

Le titre d'Alcan peut être acheté directement de la compagnie si l'on a déjà acheté au moins une action via la bourse. Ces nouvelles actions sont admissibles à une déduction de 75 % dans le cadre du Réa pour l'année fiscale de 1984. L'an prochain, la déduction permise ne sera plus que de 50 %. La compagnie limite à \$ 2,000 les achats de nouvelles actions que peut faire un actionnaire à chaque trimestre.

Selon le Conseil Économique du Canada Il est temps que le fédéral commence à s'occuper de son immense déficit

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait cesser de songer à couper les programmes sociaux et accepter une hausse de taxe comme moyen acceptable d'éponger sa dette immense, estime le président du Conseil économique, M. David Slater.

En conférence de presse hier, M. Slater a souligné qu'à moins que le gouvernement fédéral ne donne un coup de barre sur ses politiques économiques, les Canadiens devront faire face à un taux de chômage de plus de dix pour cent d'ici la fin des années 1980 et à un déficit de plus de \$ 35 milliards.

Selon lui, s'il importe que le gouvernement se donne un programme pour réduire graduellement le déficit, il est encore plus urgent de poser les gestes susceptibles de réduire le chômage.

Selon les prévisions du Conseil, la croissance se poursuivra l'an prochain mais connaîtra un répit à la fin de 1985 ou au début de 1986. Ce temps mort ne devrait toutefois pas dégénérer en récession et sera vraisemblablement suivi de trois années d'expansion, prédit l'organisme.

Le Conseil y est allé hier d'une voix discordante dans la chorale des organismes qui depuis quelques semaines recommandent à Ottawa de mettre fin aux programmes sociaux universels.

« On peut faire des programmes qui répondent aux besoins d'une façon un peu plus sélective », a admis M. Slater, « mais le principe d'un plus large accès possible doit demeurer ». Au côté de M. Slater, l'un des membres du conseil, M. Patrick Robert n'a pas manqué de souligner qu'on mettrait trop l'accent sur l'opportunité de restreindre les programmes et pas assez sur la possibilité de hausser les impôts.

« Hausser les taxes est un meilleur moyen de réduire le déficit que de sabrer dans les programmes sociaux », a soutenu M. Slater.

Au niveau actuel, « le déficit peut encore être administrable, mais pas pour bien longtemps », estime M. Slater selon qui seul le taux élevé d'épargne des Canadiens et le peu d'opportunité d'investir pour les épargnants ont permis à Ottawa de s'en tirer avec une dette aussi lourde.

Dans un document d'une quinzaine de pages, le

Conseil exprime ses réserves quant aux recommandations de plusieurs organismes de sacrifier l'universalité de certains programmes sociaux. « Bien qu'il soit possible de réaliser certaines économies dans ce secteur c'est probablement ailleurs que devra surtout s'effectuer la plus grande partie des compressions de dépenses », estime le conseil.

Pour l'organisme, certains privilèges fiscaux accordés par Ottawa au cours des récentes années, notamment aux firmes pétrolières pour l'exploration devraient être reconsidérés. Les exemptions pour les MURB, habitations multiples à l'abri du fisc et pour l'industrie du cinéma procurent aussi des avantages exagérés aux nantis, estime-t-on.

Selon M. Slater, s'il pose les gestes adéquats, Ottawa pourra ramener le niveau des sans emplois à six ou huit pour cent d'ici six ans. Le déficit qui atteint actuellement plus de \$ 32 milliards pourrait être ramené à \$ 12 ou \$ 14 milliards, soit deux pour cent environ des dépenses nationales brutes, a indiqué M. Slater.

De 1986 à 1989 la croissance moyenne sera de l'ordre de 3.1 pour cent, estime le conseil, qui prédit toutefois un temps mort au début de 1986. Ces niveaux de croissance laissent peu d'espoirs de réduire le chômage en dessous de 10 pour cent un cap qui ne pourra être défoncé qu'entre 1987 et 1989 si tout se passe bien.

L'emploi de son côté continuera d'augmenter de façon soutenue d'un peu moins de 2 pour cent en moyenne d'ici la fin de la décennie, sauf pour l'année 1986, où on risque de marquer le pas.

Quant à la productivité, sa croissance sera limitée à 1 pour cent jusqu'en 1987 et pourra frôler les 2 pour cent par la suite. Cette performance représente toutefois un bond considérable par rapport aux résultats de la fin de la dernière décennie où la productivité stagnait.

Avec un marché du travail défaillant, l'inflation demeurera en dessous des 5 pour cent tandis que les hausses salariales se limiteront à 6 pour cent, prédit le Conseil et le taux d'épargne personnelle devrait rester au-dessus de 10 pour cent.

L'OPEP confirme unanimement sa décision de lundi

GENÈVE (AP) — Les ministres du Pétrole de l'OPEP, réunis à Genève, ont parvenu mardi à un accord de principe sur la ventilation de la réduction de neuf pour cent de la production du cartel entre ses différents membres, a annoncé le ministre indonésien M. Subroto.

« La conférence a décidé de réduire la production globale de l'OPEP de 1.5 million de barils par jour à compter du 1er novembre », a déclaré M. Subroto, président de la réunion. « Un accord de principe a été atteint sur la répartition de cette réduction de 1.5 million entre les pays membres. »

Il a ajouté que « certains » ministres « avaient jugé nécessaire » de consulter leur gouvernement avant d'approuver le plan de réduction. Mais il n'a pas précisé lesquels.

M. Subroto a dit que la conférence reprendrait mercredi matin afin de « mettre la touche finale » à l'accord.

Le Nigeria avait auparavant fait savoir qu'il ne participerait pas à une réduction de la production. Mais M. Subroto a indiqué aux journalistes à l'issue des discussions que « tout le monde participera aux réductions de production ».

Sur le papier, l'accord annoncé mardi devrait permettre d'éviter une baisse des prix au cours de l'hiver, grâce à un resserrement de l'offre mondiale.

Mais certains experts estiment que les prix pourraient recommencer à baisser si le cartel, poussé par la demande, se laissait entraîner à produire davantage de pétrole.

M. Abdel-Hadi Kandil, le ministre égyptien du Pétrole, a d'autre part annoncé que son pays, qui n'est pas membre de l'OPEP, annoncerait une réduction « symbolique » de sa production dans les prochains jours.

Selon le ministre égyptien, le Mexique, qui n'est pas non plus membre de l'OPEP, prendrait la même décision. Les deux pays avaient des observateurs durant toutes les négociations de ces derniers jours.

L'Égypte qui produit 900,000 barils par jour, pourrait réduire sa production de 29,000 à 31,000 barils par jour. Cette mesure sera effective dès jeudi prochain. « L'Égypte agit par solidarité avec l'OPEP mais ne peut pas réduire autrement que symboliquement sa production », a expliqué le ministre du Pétrole.

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

 DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES

Mtl/University: 1 100, University, 871-7200

Mtl/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383

Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265

Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS

Mtl Ahuntsic: 382-8000

Laval Chomedey: 687-6780

Rive-Sud / St-Hubert: 462-1880

Granby: 378-8461

 12^{3/8}% 12^{1/4}% 12%

Intérêt annuel (5 ans)

Intérêt annuel (3 ans)

Intérêt à l'échéance (15 mois)

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

 Participez à notre promotion
"OBTENEZ DE L'OR POUR VOTRE ARGENT"
Plus de 20 000 \$ en prix

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le nouvel accord fiscal entre le Canada et les USA est en vigueur

FISCALITÉ

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Murray Sklar est membre du cabinet chez Appel & Associés.

Les deux pays s'étant échangé officiellement les documents de ratification le 16 août 1984, le nouvel accord fiscal entre le Canada et les États-Unis est maintenant en vigueur. Sous réserve des mesures transitoires décrites ci-dessous, le nouvel accord s'appliquera aux revenus fiscaux visant les dividendes, les intérêts, les redevances, les prestations de sécurité sociale et les pensions alimentaires pour le conjoint et les enfants, à compter du 1er octobre 1984.

Dans le présent article, nous verrons les divers taux de retenue fiscale s'appliquant depuis le 1er octobre 1984 et nous étudierons l'incidence des règles transitoires qui ont pour effet de retarder la date d'en-

tre en vigueur effective des nouveaux taux de retenue dans certains cas.

1. Dividendes

Le taux de la retenue fiscale sur les dividendes demeurera généralement à 15 %, comme dans l'ancien accord. Le taux s'appliquant aux dividendes intersociétés est réduit toutefois à 10 % si la société qui reçoit le dividende possède au moins 10 % des actions avec droit de vote de la société qui paie le dividende. Ainsi, une filiale canadienne qui verse des dividendes à sa société mère aux États-Unis n'est tenue de retenir que 10 % du montant brut du dividende payé ou crédité à la société mère.

2. Revenus d'intérêts

Le taux de la retenue fiscale demeure en général à 15 % comme dans l'ancien accord. Cependant, un résident canadien qui touche des intérêts sur l'argent déposé dans une banque des États-Unis ou sur un titre de dette (p. ex., une

obligation) émis par le gouvernement fédéral des États-Unis, le gouvernement d'un État ou une municipalité n'est pas assujéti à la retenue fiscale aux États-Unis.

3. Redevances

Le taux de la retenue s'appliquant à la plupart des redevances est réduit de 15 % à 10 %. Cependant, les droits d'auteur relatifs à des oeuvres littéraires, dramatiques, musicales ou autres oeuvres artistiques continuent d'être exonérés de la retenue dans le pays où le droit prend naissance. Les droits relatifs à des films cinématographiques et à des oeuvres sur film ou sur bande magnétique destinées à la télévision demeurent toutefois assujétiés à la retenue de 10 %.

4. Prestations de retraite et rentes

Dans l'ancien accord, les prestations de retraite périodiques et les rentes viagères (y compris les rentes consécutives à l'annulation d'un

appfs

association québécoise de planification fiscale et successorale

régime enregistré d'épargne-retraite

(REER) étaient totalement exonérés de la retenue. Quant aux rentes forfaitaires (c.-à-d. non périodiques), elles étaient à une retenue maximale de 15 %.

Dans le nouvel accord, les prestations et rentes périodiques (y compris les rentes déduites de l'annulation d'un REER) et la fraction imposable des autres rentes sont généralement assujétiés à une retenue de 15 %. Quant aux rentes non périodiques, elles sont assujétiées à la retenue maximale de 25 % au Canada et de 30 % aux États-Unis, plutôt qu'à la retenue de 15 % qui était prévue dans l'ancien accord.

5. Prestations de sécurité sociale

Les prestations de sécurité sociale, comme les pensions du Canada et du Québec, et les prestations de sécurité sociale versées par les États-Unis à un résident du Canada, sont exonérées de la retenue. De plus, à compter du 1er janvier 1985, seulement la moitié de ces paiements sera imposable dans le pays de résidence du bénéficiaire. Par exemple, un Canadien à la retraite qui réside aux États-Unis et qui recevrait \$ 4,000 de prestations du Régime des rentes du Québec en 1985 ne serait imposé que sur \$ 2,000 aux États-Unis et aucune retenue ne sera opérée au Canada sur le paiement

de \$ 4,000 qui lui sera versé.

6. Pension alimentaire pour le conjoint et les enfants

Selon l'ancien accord, toute personne qui versait une pension à un bénéficiaire résidant dans l'autre pays devait opérer une retenue de 15 % sur le paiement. Dans le nouvel accord, les paiements de cette nature ne sont imposables que dans le pays où le bénéficiaire réside et, par conséquent, il n'est plus nécessaire d'effectuer de retenue.

7. Règles transitoires

Lorsque les dispositions de l'ancien accord sont plus favorables que celles du nouvel accord, les anciennes dispositions continueront de s'appliquer pendant une autre année d'imposition, ce qui, dans le cas des particuliers qui se fondent sur l'année civile, signifie jusqu'au 31 décembre 1985 et, dans

le cas des particuliers et des sociétés qui ont un exercice différent, jusqu'à la fin de leur exercice se terminant en 1986. Ainsi, une société dont l'exercice se termine le 30 novembre pourra se prévaloir de toute disposition favorable de l'ancien accord jusqu'au 30 novembre 1986. En revanche, une société qui clôture son exercice le 31 décembre ne pourra bénéficier des dispositions de l'ancien accord que jusqu'au 31 décembre 1985.

Dispositions plus favorables de l'ancien accord qui s'appliqueront pendant une année de plus :

1. exemptions de la retenue s'appliquant aux prestations de retraite et rentes périodiques qui prennent naissance dans un pays et sont versées à un résident de l'autre pays (y compris les rentes consécutives à l'annulation d'un REER);
2. les rentes forfaitaires

(y compris les rentes consécutives à l'annulation d'un REER) qui prennent naissance dans un pays et sont versées à un résident de l'autre pays sont assujétiées à une retenue maximale de 15 %.

Le présent article est un résumé général des principaux aspects des retenues fiscales entre le Canada et les États-Unis. Les contribuables s'adresseront à leur conseiller professionnel pour obtenir plus de détails.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en janvier auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387, rue Saint-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7 au coût de \$ 10 plus \$ 2 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

Nominations



Paul Curzi

Monsieur Jean La Couture, président et les associés de Mallette, Major, Martin, conseillers en administration, ont le plaisir d'annoncer que monsieur Paul Curzi s'est joint au groupe à titre de conseiller principal en relations humaines.

Monsieur Curzi détient une maîtrise en relations industrielles et est membre et administrateur de la Corporation des conseillers en relations industrielles du Québec.

Mallette, Major, Martin, fait partie intégrante de Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés, comptables agréés et offre une gamme complète de services en gestion, comprenant la planification stratégique et le diagnostic d'entreprises, le financement et les subventions, le marketing, la productivité, l'économie, les systèmes d'information de gestion, la gestion des ressources humaines, l'assistance à la constitution de conseils d'administration, l'évaluation d'entreprises, le redressement d'entreprises, l'achat, la vente et la fusion d'entreprises et la consultation internationale.

Mallette, Major, Martin a des bureaux à Montréal, Longueuil, Québec, Sherbrooke et Rimouski.



Conseillers en administration



parce que c'est l'un des meilleurs placements

- PROFITABLES**
- 11 1/4% d'intérêt la première année.
 - Minimum garanti de 7% chacune des six années suivantes jusqu'à l'échéance.

- SÛRES ET FACILES À ENCAISSER**
- Garanties par le gouvernement du Canada.
 - Encaissables en tout temps.
 - Aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement après les deux premiers mois.

- LIMITÉ D'ACHAT**
- \$75 000 par détenteur pour les achats au comptant.
 - Pour les détenteurs d'obligations S-27, émises en 1972, et S-30, émises en 1975, \$75 000 plus le montant correspondant à la valeur nominale de leurs obligations S-27 et S-30.

- PÉRIODE DE VENTE**
- Du 24 octobre au 7 novembre inclusivement au comptant sans payer l'intérêt couru.
 - Toutefois, le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.

Achetez vite les vôtres!
Dans toutes les institutions financières autorisées: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires.

11 1/4%
la première année

les Obligations d'épargne du Canada

Contrats à terme sur 6 produits agricoles aux USA

WASHINGTON (AFP) — Le principe des options sur les contrats à terme de six produits agricoles de base est entré en vigueur mardi sur les cinq principaux marchés des États-Unis, revenant ainsi sur une pratique interdite pendant un demi siècle.

Ce mécanisme de prime d'assurance contre les fluctuations des cours, comparable à celui qui existe déjà en bourse, donne la possibilité au vendeur de livrer son produit pendant un délai et à un prix qui aura été fixé à l'avance. L'acheteur pourra également exiger la livraison selon les mêmes modalités.

Les options sur les contrats de bœufs sur pied au Chicago mercantile Exchange, de coton au New York Exchange, de blé tendre d'hiver, au Mid America Commodity Exchange, de blé dur de printemps au Minneapolis Grain Exchange et de blé rouge d'hiver au Kansas City Board of Trade, devaient débiter mardi.

Délicieux déjeuners du midi

REPAS COMPLETS

Notre chef cuisinier a créé pour vous une vaste sélection de plats du midi, à un prix très spécial, comprenant la soupe, le dessert maison et café.

À partir de seulement **525**

Pour vos dîners d'affaires ou entre copains, visitez notre salle à manger à l'ambiance amicale et un décor agréable ainsi que notre bistro verdoyant "La Détente" où il fait bon s'attabler. Goûtez aussi notre assortiment de salades délicieuses et nos sandwichs hors de l'ordinaire.

LE TOIT ROUGE

5440 est, rue Sherbrooke

Réservations 259-3748

VOTRE C.A... un conseiller irremplaçable

<p>ARTHUR ANDERSEN & CIE Comptables agréés, 800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9 Bureau 1200, 861-1641 Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Société affiliée Tremblay, Vaillancourt & Associés</p>	<p>LALIBERTÉ LANÇOT COOPERS & LYBRAND Comptables agréés 630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 875-5140 2, Place Québec, Québec, G1R 2B5 (418) 522-7001 Membre du cabinet Cooper & Lybrand (International)</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS Comptables agréés Tour de la Banque Nationale, bureau 1900 600, rue de La Gauchetière ouest Montréal (Québec) H3B 4L8 (514) 878-2691 Bureaux dans les principales villes du Québec Représentation au Canada et dans plus de 60 pays</p>
<p>CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON / CLARKSON, GORDON Comptables agréés 630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 875-6060 2525, boulevard Daniel-Johnson, bureau 550 Laval, H7T 1S9 (514) 337-8105 1150, rue Claire-Fontaine, bureau 700 Québec, G1R 5G4 (418) 524-5151 Bureaux dans les principales villes du Canada Membres d'Arthur Young International Présent dans 65 pays</p>	<p>LAVALLÉE, BÉDARD & CIE 19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153</p>	<p>RICHTER, USHER & VINEBERG Comptables agréés Montréal-Toronto Associés-Résidents à Montréal Cecili Vineberg, F.A.C. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Manel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A. 1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511</p>
<p>CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS Comptables agréés 1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531 Montréal, Longueuil, Québec, Hull, Chicoutimi, La Baie, Alma, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays. Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Béri, C.A. — André Siron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boisvert, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Bolvin, C.A. — Rosaire Boivin, C.A. — Laval Bouliane, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Marc Chevrier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Dumesnil, C.A. — Bernard Fleury, C.A. — Jacques E. Fortier, C.A. — Réal Forget, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Jules Hamel, C.A. — Christian Hawey, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Gilles Henri, C.A. — Laurent M. Joly, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Normand Leclerc, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Philippe Leroux, C.A. — Roger Laurin, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Paul Massé, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Piau, C.A. — Laurier Pommerville, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Yvan Taillon, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.</p>	<p>LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN TOZMAN, PINSKY & CIE. Comptables agréés Joseph Levitt, C.A. — David Feldstein, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — Fred Epstein, C.A. — Richard Tozman, C.A. — Harold Pinsky, C.A. 5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797</p>
<p>COGAN, LANDORI & DUBÉ Comptables agréés 3901 Jean Talon O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4 — 731-7851 Bureau à Ottawa</p>	<p>LIPPMAN PTACK Comptables agréés 6600 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511 Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables.</p>	<p>ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH, Comptables agréés Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinhartz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A. Edifice C.I.L. 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780</p>
<p>COUPAL, ST-HILAIRE / PEAT MARWICK Comptables agréés 1155 boul. Dorchester ouest, Suite 2000, Montréal H3B 2J9 — (514) 879-3400 Membre du Groupe Peat Marwick International, présent dans 89 pays.</p>	<p>LLOYD, COUREY & BRUNEAU Comptables agréés Partie intégrante de Raymond, Chabot, Martin, Paré & Associés Comptables agréés Tour de la Banque Nationale, bureau 1900 600, rue de La Gauchetière ouest Montréal (Québec) H3B 4L8 (514) 871-8630 Bureaux dans les principales villes du Québec. Représentation au Canada et dans plus de 60 pays.</p>	<p>SAMSON BÉLAIR Comptables agréés Bureau dans les principales villes du Québec et du Canada. Affiliation internationale Moore, Stephens & Co. Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515</p>
<p>JEAN-LOUIS DUROCHER Comptable agréé 839 est, rue Sherbrooke, Suite 100 Montréal, P.Q. H2L 1K6 — 527-8387</p>	<p>MAHEU NOISEUX Comptables agréés Bureaux à Ottawa, Hull, Hawkesbury, Rouyn, Val d'Or, Amos, LaSalle, Timmins, Kapuskasing, Montréal, Laval, Québec/St-Foy, Lévis, St-Anselme, Theftford Mines, Moncton, Campbellton et Fort Lauderdale. Société nationale: Maheu Noiseux/Coltins Barrow Société internationale: Fox Moore International.</p>	<p>WEISS, BRAZEAU, GAUVIN, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables agréés 770, rue Sherbrooke ouest — Bureau 1100 Montréal (Québec) H3A 1G1 Tél.: (514) 288-2020 335, rue De Rouville Beloeil (Québec) J3G 1X1 Tél.: (514) 464-0300 38, boul. St-Viateur Rigaud (Québec) J0P 1P0 Tél.: (514) 451-5374 Affilié à: Lavenhol & Howarth Société nationale Membre de: Horwath & Horwath International avec bureaux affiliés à travers le monde.</p>
<p>ERNST & WHINNEY Comptables agréés Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde 1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901</p>	<p>MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS 13 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dijkster Otte & Co. 1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850</p>	<p>ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE Comptables agréés MONTREAL - TORONTO Jack E. Zittler, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yopha, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Stanley Wener, C.A. — Robert H. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A. — Morris Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittler, C.A. — Henry Rosenk, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117</p>
<p>HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253 Bureaux Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE Comptables agréés 50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430</p>	<p>PRICE WATERHOUSE Comptables agréés 21 bureaux à travers le Canada 1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050</p>
<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988</p>	<p>NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOITTE HASKINS & SELLS Comptables agréés 1, Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311 2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400 Deloitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.</p>	<p>ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC 680, rue Sherbrooke ouest 7e étage Montréal, Québec H3A 2S3 Téléphone: (514) 288-3256</p>

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Chez GM

Le travail a repris

Les travailleurs de la compagnie GM ont repris le travail hier matin, mettant ainsi un terme à leur grève de 13 jours. Les syndiqués avaient voté lundi après-midi en faveur de la ratification de l'entente de principe qui était intervenue entre les deux parties en fin de semaine dernière. En vertu de cet accord, les travailleurs de GM recevront des hausses salariales de deux et quart pour cent la première année plus 25 cents l'heure, de 25 cents l'heure la deuxième année et, de 24 cents l'heure pour la dernière année. Rappelons que c'est dans

une proportion de plus de 80 % que les grévistes de General Motors du Canada ont ratifié l'entente de principe avec la compagnie. Cette convention collective diffère de sa contrepartie américaine par la formule de paiements forfaitaires acceptée par les travailleurs de GM aux États-Unis.

En plus de la hausse salariale moyenne de 2,25 pour cent, les 36.000 salariés canadiens, dans les 13 usines de GM au Québec et en Ontario, vont recevoir un ajustement spécial à l'allocation de vie chère de 25 cents l'heure au cours des

deuxième et troisième années du contrat, de même qu'un ajustement de 25 cents l'heure la première année. Par ailleurs, le président des travailleurs unis de l'automobile du Canada, M. Bob White a fait savoir hier qu'il entreprendrait très prochainement des négociations avec Ford Motor du Canada, le deuxième plus important fabricant au pays.

Le salaire horaire moyen, chez GM, va atteindre \$15,59 à la fin de 1987. Chez Ford, le salaire horaire moyen est actuellement de \$13,08.

Accord de principe chez Mack Truck

ALLENTOWN, Penn. (AFP) — La grève affectant les 9.200 ouvriers du fabricant américain de camions Mack Truck s'est terminée mardi, grâce à la signature d'un accord de principe entre le syndicat affilié aux TUA et la direction pour le renouvellement de la convention collective.

Mack Truck, qui appartient pour 46 p.c. à la Régie Renault, a dû suspendre sa production durant les neuf jours de grève, qui avait touché les trois usines du fabricant de camions aux États-Unis et avait affecté l'usine canadienne de Oakville (Ontario).

Les termes de l'accord négocié entre la direction et le syndicat des Travailleurs unis de l'automobile n'ont pas été révélés. Un porte-parole des TUA s'est contenté de déclarer que cette nouvelle convention collective, d'une durée de trois ans, prévoit une plus grande sécurité de l'emploi et une augmentation de

salaires.

Les ouvriers syndiqués de Mack Truck doivent voter, d'ici au 11 novembre, pour approuver ou rejeter ce projet de convention collective. Les propositions initiales de la direction de Mack Truck comportaient une augmentation de \$1,50 du salaire horaire, qui aurait ainsi atteint en moyenne \$25,50 de l'heure.

Le syndicat avait également indiqué qu'il enten-

rait obtenir des garanties en matière de sécurité de l'emploi, du fait des projets de fermeture de deux centres de production à l'usine d'Allentown (Pennsylvanie), où travaillent 1.200 ouvriers.

Mack Truck a enregistré des pertes de 69 millions de dollars au cours des quatre dernières années, mais a réalisé des bénéfices au cours des deux premiers trimestres de 1984. Les résultats du troisième trimestre 84 doivent être publiés ces jours-ci.



La production américaine d'acier brut baisse encore

WASHINGTON (AFP) — La production américaine d'acier brut a continué de baisser fortement en septembre, n'atteignant que 6,37 millions de tonnes contre 6,91 millions le mois précédent et 7,13 millions en septembre 1983, révèlent les dernières statistiques de l'institut américain du fer et de l'acier publiées mardi.

L'institut attribue cette baisse essentiellement à "l'énorme augmentation des importations d'aciers étrangers aux États-Unis".

Pour les neuf premiers mois de l'année, la production américaine d'acier ressort à 72,05

millions de tonnes contre 61,38 millions pour la même période de l'an dernier. La production avait fortement augmenté début 1984, rappelle-t-on.

Le niveau de production depuis le début de l'année, ajoute-t-il, traduit un taux d'utilisation des capacités de production de 71,1 pc contre 57,8 pc en 1983.

L'institut souligne à cet égard que la capacité américaine de production d'acier cette année n'est que de 135,3 millions de tonnes-années contre 50,6 millions en 1983 et un maximum de 160 millions en 1977.

ENREGISTREZ DÈS MAINTENANT vos obligations d'épargne du Canada dans le nouveau REER autogéré RENDEMENT PERSONNEL des FIDUCIAIRES.

Pour investir vos obligations d'épargne du Québec et du Canada en vue de votre retraite et ainsi bénéficier d'intérêts non imposables et d'un intéressant retour d'impôts

Choisissez le REER RENDEMENT PERSONNEL des FIDUCIAIRES. C'est pour les gens comme vous.

Agent-vendeur des obligations d'épargne du Canada.

Nouveau!

Pour des conditions claires, des formalités réduites au minimum:

- honoraires de 50 \$ par année;
- pas de frais de transaction;
- pas de contribution minimum;
- pas de frais de fermeture.

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill-College, Metro McGill (514) 878-3351

Centre commercial Place Rosemère (514) 437-0710

6633 est. rue Sherbrooke, Metro Langlier (514) 253-1720



Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

AVIS AUX AVOCATS

Maintenant vous pouvez envoyer et recevoir en quelques secondes par le Réseau DIAL-A-FAX

Brefs, défenses, affidavits
Contrats, protocoles d'entente
Recherches de références en bibliothèque

PLUS RAPIDE QUE TOUT SERVICE DE COURRIER

PREUVE DE LIVRAISON

Services de cueillette et de livraison disponibles

DIAL-A-COPY TOUR DE LA BOURSE 397-9492

Nous vendons et louons également les télécopieurs PANAFAX et fournitures pour télécopieurs.

Un service sur mesure d'administration et de garde de titres

Vous êtes propriétaire d'un portefeuille d'actions, d'obligations ou d'autres titres et vous recherchez plus que la garde physique de vos titres.

Le service d'administration et de garde de titres de la Fiducie du Québec a été conçu à votre intention. Toute une gamme de fonctions administratives spécialisées s'ajoute à la garde des titres dans notre chambre forte.

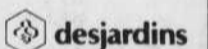
En plus des tâches liées aux transactions d'achat ou de vente et des rapports informatisés, vous bénéficiez d'un service efficace, discret et sécuritaire donné par une équipe administrative spécialisée des plus compétente.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut vous aider en matière de financement, de services fiduciaires aux sociétés et de gestion de portefeuilles.

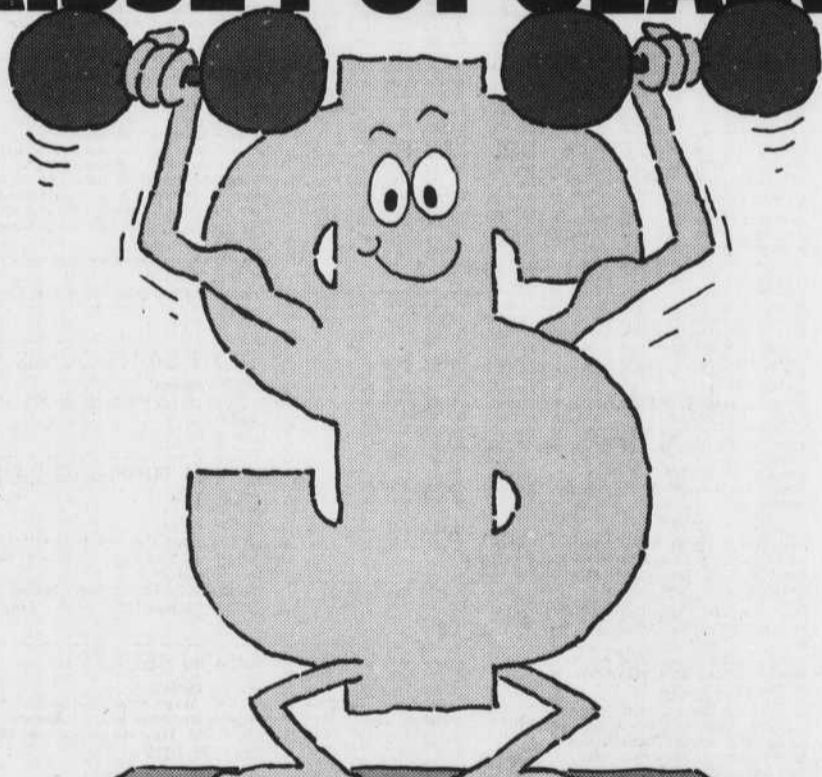
Administration et garde de titres (514) 286-5994 1-800-361-6840, poste 5994 Complexe Desjardins Montréal

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.



VOTRE DOLLAR PREND DES FORCES À LA CAISSE POPULAIRE!



11 1/2%*

Terme: 1 an. Intérêts versés annuellement.

LE DÉPÔT À TERME

de la caisse populaire Desjardins est une formule gagnante! C'est un placement sûr qui offre un excellent rendement. La preuve, votre dollar prend des forces.

Passez sans tarder à votre caisse populaire. Notre personnel se fera un plaisir de vous renseigner davantage sur les dépôts à terme et

vous dira comment votre dollar peut en profiter au maximum!

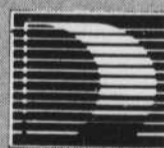
Dans un dépôt à terme de la caisse populaire, votre dollar se porte bien.

Disponible dans les caisses populaires participantes affiliées à la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

*sujet à changement sans préavis.



desjardins
Une ressource naturelle



Disnat, Quand on ne joue plus à la Bourse

LES INVESTISSEURS D'AUJOURD'HUI

De plus en plus d'investisseurs savent que la Bourse n'est pas un jeu, et que c'est d'abord leur propre temps qu'il faut y investir. Ils reconnaissent aussi l'importance d'obtenir d'un courtier des conditions d'exécution idéales, alliant rapidité et exactitude à un taux de commission allégué du coût de conseils qu'ils n'ont pas sollicités; c'est pour eux que Disnat existe, et aussi pour vous, si vous recherchez un courtier exécutant qui offre du service.

UN COURTIER VRAIMENT ACCESSIBLE

Tous les clients de Disnat apprécient avant tout l'accessibilité instantanée à nos services, pour obtenir des cotes, vérifier l'état de leurs valeurs ou passer une commande. Grâce à notre système électronique d'accès aux marchés de Montréal et Toronto, les clients de Disnat sont certains que leurs commandes sont automatiquement transigées aux meilleures conditions pour eux, à l'achat comme à la vente.

Évidemment, Disnat offre à sa clientèle une gamme complète de comptes, le règlement à cinq jours ouvrables, et aucun frais d'enregistrement ni de livraison des litres. Nous payons un intérêt quotidien élevé sur tout solde créditeur, et notre intérêt sur marge est des plus concurrentiels.

DES ÉCONOMIES DE COMMISSION SUBSTANTIELLES

Commission chargée par:	3000 actions à 20\$	500 actions à 30\$	100 actions à 30\$
DISNAT	276 \$	87 \$	35 \$
Votre courtier	861 \$*	255 \$*	60 \$*

* Ces montants sont une moyenne établie à partir des taux pratiqués en Septembre 1984 par sept (7) maisons de courtage en valeurs mobilières.

"PETITES COMMISSIONS, GRAND SERVICE"

Appelez à Montréal: 842-8471, sans frais au Québec: 1-800-361-8462

VEUILLEZ M'ENVOYER VOTRE DOCUMENTATION:

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Code postal _____



Les Investissements Disnat Inc., filiale de McNeil, Mantha, Inc. Transactions U.S. par Q&R Clearing, membres du New York Stock Exchange, 360 rue St Jacques, bureau 706, Montréal, Québec H2Y 1P5

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Virage à la hausse

TORONTO (PC) — Les cours ont viré à la hausse dans un marché modéré, hier, à la Bourse de Toronto. L'indice composé a clôturé la séance avec un gain de 9,06 points, à 2362,11.

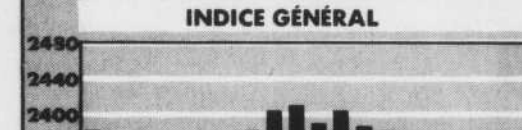
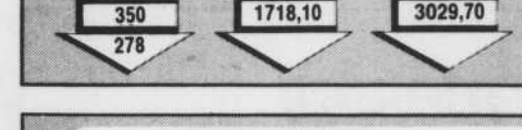
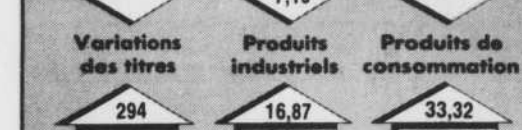
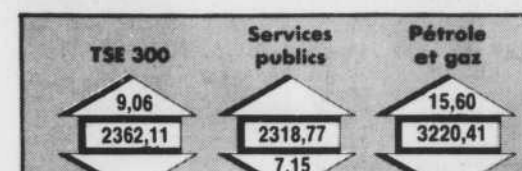
Les échanges ont porté sur 7,32 millions d'actions, contre 5,67 millions le jour précédent.

Parmi les valeurs industrielles, Systemhouse A gagne six cents à \$1,05. Hees International 3-8 à \$21,18. Trans-Canada Pipe Lines 3-8 à \$18. Alcan 1-2 à \$37,14 et Norcen Energy 1-4 à \$17,78. Cambridge 4-4 à \$16 1-4. Bell Enterprises 1-4 à \$33,78. Bank of B.C. 1-1 à \$7. Ford Motor Canada 1-1 à \$24,22 et Avinda Video 13 cents à 145.

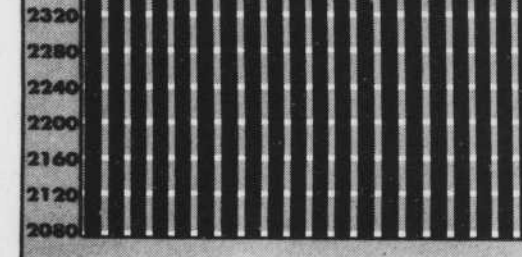
Dans le secteur des mines, Erickson Gold prend cinq cents à \$4,80. Silver Lake six cents à \$1,55 et Lac Minerals 1-4 à \$29,34. Campbell Red Lake cède 1-8 à \$29 et Placer Development 1-4 à \$23,58.

Du côté des pétroles, Total Pet A gagne 1-8 à \$12 1-4. Dome Canada 3-8 à \$6,38 et Canada Northwest 5-8 à \$27,12. Ranger Oil abandonne 1-8 à \$7,78 et Tudor Energy 35 cents à \$3,80.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE



INDICE GÉNÉRAL



Ventes (en millions)

Table listing various stocks and their prices, including AMCA, Alcan, Alcan 2, Alcan 3, Alcan 4, Alcan 5, Alcan 6, Alcan 7, Alcan 8, Alcan 9, Alcan 10, Alcan 11, Alcan 12, Alcan 13, Alcan 14, Alcan 15, Alcan 16, Alcan 17, Alcan 18, Alcan 19, Alcan 20, Alcan 21, Alcan 22, Alcan 23, Alcan 24, Alcan 25, Alcan 26, Alcan 27, Alcan 28, Alcan 29, Alcan 30, Alcan 31, Alcan 32, Alcan 33, Alcan 34, Alcan 35, Alcan 36, Alcan 37, Alcan 38, Alcan 39, Alcan 40, Alcan 41, Alcan 42, Alcan 43, Alcan 44, Alcan 45, Alcan 46, Alcan 47, Alcan 48, Alcan 49, Alcan 50, Alcan 51, Alcan 52, Alcan 53, Alcan 54, Alcan 55, Alcan 56, Alcan 57, Alcan 58, Alcan 59, Alcan 60, Alcan 61, Alcan 62, Alcan 63, Alcan 64, Alcan 65, Alcan 66, Alcan 67, Alcan 68, Alcan 69, Alcan 70, Alcan 71, Alcan 72, Alcan 73, Alcan 74, Alcan 75, Alcan 76, Alcan 77, Alcan 78, Alcan 79, Alcan 80, Alcan 81, Alcan 82, Alcan 83, Alcan 84, Alcan 85, Alcan 86, Alcan 87, Alcan 88, Alcan 89, Alcan 90, Alcan 91, Alcan 92, Alcan 93, Alcan 94, Alcan 95, Alcan 96, Alcan 97, Alcan 98, Alcan 99, Alcan 100.

AMCA

Table listing various stocks under the AMCA section, including Alcan 1, Alcan 2, Alcan 3, Alcan 4, Alcan 5, Alcan 6, Alcan 7, Alcan 8, Alcan 9, Alcan 10, Alcan 11, Alcan 12, Alcan 13, Alcan 14, Alcan 15, Alcan 16, Alcan 17, Alcan 18, Alcan 19, Alcan 20, Alcan 21, Alcan 22, Alcan 23, Alcan 24, Alcan 25, Alcan 26, Alcan 27, Alcan 28, Alcan 29, Alcan 30, Alcan 31, Alcan 32, Alcan 33, Alcan 34, Alcan 35, Alcan 36, Alcan 37, Alcan 38, Alcan 39, Alcan 40, Alcan 41, Alcan 42, Alcan 43, Alcan 44, Alcan 45, Alcan 46, Alcan 47, Alcan 48, Alcan 49, Alcan 50, Alcan 51, Alcan 52, Alcan 53, Alcan 54, Alcan 55, Alcan 56, Alcan 57, Alcan 58, Alcan 59, Alcan 60, Alcan 61, Alcan 62, Alcan 63, Alcan 64, Alcan 65, Alcan 66, Alcan 67, Alcan 68, Alcan 69, Alcan 70, Alcan 71, Alcan 72, Alcan 73, Alcan 74, Alcan 75, Alcan 76, Alcan 77, Alcan 78, Alcan 79, Alcan 80, Alcan 81, Alcan 82, Alcan 83, Alcan 84, Alcan 85, Alcan 86, Alcan 87, Alcan 88, Alcan 89, Alcan 90, Alcan 91, Alcan 92, Alcan 93, Alcan 94, Alcan 95, Alcan 96, Alcan 97, Alcan 98, Alcan 99, Alcan 100.

CD

Table listing various stocks under the CD section, including Alcan 101, Alcan 102, Alcan 103, Alcan 104, Alcan 105, Alcan 106, Alcan 107, Alcan 108, Alcan 109, Alcan 110, Alcan 111, Alcan 112, Alcan 113, Alcan 114, Alcan 115, Alcan 116, Alcan 117, Alcan 118, Alcan 119, Alcan 120, Alcan 121, Alcan 122, Alcan 123, Alcan 124, Alcan 125, Alcan 126, Alcan 127, Alcan 128, Alcan 129, Alcan 130, Alcan 131, Alcan 132, Alcan 133, Alcan 134, Alcan 135, Alcan 136, Alcan 137, Alcan 138, Alcan 139, Alcan 140, Alcan 141, Alcan 142, Alcan 143, Alcan 144, Alcan 145, Alcan 146, Alcan 147, Alcan 148, Alcan 149, Alcan 150, Alcan 151, Alcan 152, Alcan 153, Alcan 154, Alcan 155, Alcan 156, Alcan 157, Alcan 158, Alcan 159, Alcan 160, Alcan 161, Alcan 162, Alcan 163, Alcan 164, Alcan 165, Alcan 166, Alcan 167, Alcan 168, Alcan 169, Alcan 170, Alcan 171, Alcan 172, Alcan 173, Alcan 174, Alcan 175, Alcan 176, Alcan 177, Alcan 178, Alcan 179, Alcan 180, Alcan 181, Alcan 182, Alcan 183, Alcan 184, Alcan 185, Alcan 186, Alcan 187, Alcan 188, Alcan 189, Alcan 190, Alcan 191, Alcan 192, Alcan 193, Alcan 194, Alcan 195, Alcan 196, Alcan 197, Alcan 198, Alcan 199, Alcan 200.

FONDS MUTUELS

Table listing various mutual funds, including AGF Group, Bellin Tremblay, Borden, Borden 2, Borden 3, Borden 4, Borden 5, Borden 6, Borden 7, Borden 8, Borden 9, Borden 10, Borden 11, Borden 12, Borden 13, Borden 14, Borden 15, Borden 16, Borden 17, Borden 18, Borden 19, Borden 20, Borden 21, Borden 22, Borden 23, Borden 24, Borden 25, Borden 26, Borden 27, Borden 28, Borden 29, Borden 30, Borden 31, Borden 32, Borden 33, Borden 34, Borden 35, Borden 36, Borden 37, Borden 38, Borden 39, Borden 40, Borden 41, Borden 42, Borden 43, Borden 44, Borden 45, Borden 46, Borden 47, Borden 48, Borden 49, Borden 50, Borden 51, Borden 52, Borden 53, Borden 54, Borden 55, Borden 56, Borden 57, Borden 58, Borden 59, Borden 60, Borden 61, Borden 62, Borden 63, Borden 64, Borden 65, Borden 66, Borden 67, Borden 68, Borden 69, Borden 70, Borden 71, Borden 72, Borden 73, Borden 74, Borden 75, Borden 76, Borden 77, Borden 78, Borden 79, Borden 80, Borden 81, Borden 82, Borden 83, Borden 84, Borden 85, Borden 86, Borden 87, Borden 88, Borden 89, Borden 90, Borden 91, Borden 92, Borden 93, Borden 94, Borden 95, Borden 96, Borden 97, Borden 98, Borden 99, Borden 100.

Table listing various stocks under the 'Yves' section, including Yves 1, Yves 2, Yves 3, Yves 4, Yves 5, Yves 6, Yves 7, Yves 8, Yves 9, Yves 10, Yves 11, Yves 12, Yves 13, Yves 14, Yves 15, Yves 16, Yves 17, Yves 18, Yves 19, Yves 20, Yves 21, Yves 22, Yves 23, Yves 24, Yves 25, Yves 26, Yves 27, Yves 28, Yves 29, Yves 30, Yves 31, Yves 32, Yves 33, Yves 34, Yves 35, Yves 36, Yves 37, Yves 38, Yves 39, Yves 40, Yves 41, Yves 42, Yves 43, Yves 44, Yves 45, Yves 46, Yves 47, Yves 48, Yves 49, Yves 50, Yves 51, Yves 52, Yves 53, Yves 54, Yves 55, Yves 56, Yves 57, Yves 58, Yves 59, Yves 60, Yves 61, Yves 62, Yves 63, Yves 64, Yves 65, Yves 66, Yves 67, Yves 68, Yves 69, Yves 70, Yves 71, Yves 72, Yves 73, Yves 74, Yves 75, Yves 76, Yves 77, Yves 78, Yves 79, Yves 80, Yves 81, Yves 82, Yves 83, Yves 84, Yves 85, Yves 86, Yves 87, Yves 88, Yves 89, Yves 90, Yves 91, Yves 92, Yves 93, Yves 94, Yves 95, Yves 96, Yves 97, Yves 98, Yves 99, Yves 100.

IG

Table listing various stocks under the IG section, including IG 1, IG 2, IG 3, IG 4, IG 5, IG 6, IG 7, IG 8, IG 9, IG 10, IG 11, IG 12, IG 13, IG 14, IG 15, IG 16, IG 17, IG 18, IG 19, IG 20, IG 21, IG 22, IG 23, IG 24, IG 25, IG 26, IG 27, IG 28, IG 29, IG 30, IG 31, IG 32, IG 33, IG 34, IG 35, IG 36, IG 37, IG 38, IG 39, IG 40, IG 41, IG 42, IG 43, IG 44, IG 45, IG 46, IG 47, IG 48, IG 49, IG 50, IG 51, IG 52, IG 53, IG 54, IG 55, IG 56, IG 57, IG 58, IG 59, IG 60, IG 61, IG 62, IG 63, IG 64, IG 65, IG 66, IG 67, IG 68, IG 69, IG 70, IG 71, IG 72, IG 73, IG 74, IG 75, IG 76, IG 77, IG 78, IG 79, IG 80, IG 81, IG 82, IG 83, IG 84, IG 85, IG 86, IG 87, IG 88, IG 89, IG 90, IG 91, IG 92, IG 93, IG 94, IG 95, IG 96, IG 97, IG 98, IG 99, IG 100.

KL

Table listing various stocks under the KL section, including KL 1, KL 2, KL 3, KL 4, KL 5, KL 6, KL 7, KL 8, KL 9, KL 10, KL 11, KL 12, KL 13, KL 14, KL 15, KL 16, KL 17, KL 18, KL 19, KL 20, KL 21, KL 22, KL 23, KL 24, KL 25, KL 26, KL 27, KL 28, KL 29, KL 30, KL 31, KL 32, KL 33, KL 34, KL 35, KL 36, KL 37, KL 38, KL 39, KL 40, KL 41, KL 42, KL 43, KL 44, KL 45, KL 46, KL 47, KL 48, KL 49, KL 50, KL 51, KL 52, KL 53, KL 54, KL 55, KL 56, KL 57, KL 58, KL 59, KL 60, KL 61, KL 62, KL 63, KL 64, KL 65, KL 66, KL 67, KL 68, KL 69, KL 70, KL 71, KL 72, KL 73, KL 74, KL 75, KL 76, KL 77, KL 78, KL 79, KL 80, KL 81, KL 82, KL 83, KL 84, KL 85, KL 86, KL 87, KL 88, KL 89, KL 90, KL 91, KL 92, KL 93, KL 94, KL 95, KL 96, KL 97, KL 98, KL 99, KL 100.

ST

Table listing various stocks under the ST section, including ST 1, ST 2, ST 3, ST 4, ST 5, ST 6, ST 7, ST 8, ST 9, ST 10, ST 11, ST 12, ST 13, ST 14, ST 15, ST 16, ST 17, ST 18, ST 19, ST 20, ST 21, ST 22, ST 23, ST 24, ST 25, ST 26, ST 27, ST 28, ST 29, ST 30, ST 31, ST 32, ST 33, ST 34, ST 35, ST 36, ST 37, ST 38, ST 39, ST 40, ST 41, ST 42, ST 43, ST 44, ST 45, ST 46, ST 47, ST 48, ST 49, ST 50, ST 51, ST 52, ST 53, ST 54, ST 55, ST 56, ST 57, ST 58, ST 59, ST 60, ST 61, ST 62, ST 63, ST 64, ST 65, ST 66, ST 67, ST 68, ST 69, ST 70, ST 71, ST 72, ST 73, ST 74, ST 75, ST 76, ST 77, ST 78, ST 79, ST 80, ST 81, ST 82, ST 83, ST 84, ST 85, ST 86, ST 87, ST 88, ST 89, ST 90, ST 91, ST 92, ST 93, ST 94, ST 95, ST 96, ST 97, ST 98, ST 99, ST 100.

MN

Table listing various stocks under the MN section, including MN 1, MN 2, MN 3, MN 4, MN 5, MN 6, MN 7, MN 8, MN 9, MN 10, MN 11, MN 12, MN 13, MN 14, MN 15, MN 16, MN 17, MN 18, MN 19, MN 20, MN 21, MN 22, MN 23, MN 24, MN 25, MN 26, MN 27, MN 28, MN 29, MN 30, MN 31, MN 32, MN 33, MN 34, MN 35, MN 36, MN 37, MN 38, MN 39, MN 40, MN 41, MN 42, MN 43, MN 44, MN 45, MN 46, MN 47, MN 48, MN 49, MN 50, MN 51, MN 52, MN 53, MN 54, MN 55, MN 56, MN 57, MN 58, MN 59, MN 60, MN 61, MN 62, MN 63, MN 64, MN 65, MN 66, MN 67, MN 68, MN 69, MN 70, MN 71, MN 72, MN 73, MN 74, MN 75, MN 76, MN 77, MN 78, MN 79, MN 80, MN 81, MN 82, MN 83, MN 84, MN 85, MN 86, MN 87, MN 88, MN 89, MN 90, MN 91, MN 92, MN 93, MN 94, MN 95, MN 96, MN 97, MN 98, MN 99, MN 100.

AB

Table listing various stocks under the AB section, including AB 1, AB 2, AB 3, AB 4, AB 5, AB 6, AB 7, AB 8, AB 9, AB 10, AB 11, AB 12, AB 13, AB 14, AB 15, AB 16, AB 17, AB 18, AB 19, AB 20, AB 21, AB 22, AB 23, AB 24, AB 25, AB 26, AB 27, AB 28, AB 29, AB 30, AB 31, AB 32, AB 33, AB 34, AB 35, AB 36, AB 37, AB 38, AB 39, AB 40, AB 41, AB 42, AB 43, AB 44, AB 45, AB 46, AB 47, AB 48, AB 49, AB 50, AB 51, AB 52, AB 53, AB 54, AB 55, AB 56, AB 57, AB 58, AB 59, AB 60, AB 61, AB 62, AB 63, AB 64, AB 65, AB 66, AB 67, AB 68, AB 69, AB 70, AB 71, AB 72, AB 73, AB 74, AB 75, AB 76, AB 77, AB 78, AB 79, AB 80, AB 81, AB 82, AB 83, AB 84, AB 85, AB 86, AB 87, AB 88, AB 89, AB 90, AB 91, AB 92, AB 93, AB 94, AB 95, AB 96, AB 97, AB 98, AB 99, AB 100.

CD

Table listing various stocks under the CD section, including CD 1, CD 2, CD 3, CD 4, CD 5, CD 6, CD 7, CD 8, CD 9, CD 10, CD 11, CD 12, CD 13, CD 14, CD 15, CD 16, CD 17, CD 18, CD 19, CD 20, CD 21, CD 22, CD 23, CD 24, CD 25, CD 26, CD 27, CD 28, CD 29, CD 30, CD 31, CD 32, CD 33, CD 34, CD 35, CD 36, CD 37, CD 38, CD 39, CD 40, CD 41, CD 42, CD 43, CD 44, CD 45, CD 46, CD 47, CD 48, CD 49, CD 50, CD 51, CD 52, CD 53, CD 54, CD 55, CD 56, CD 57, CD 58, CD 59, CD 60, CD 61, CD 62, CD 63, CD 64, CD 65, CD 66, CD 67, CD 68, CD 69, CD 70, CD 71, CD 72, CD 73, CD 74, CD 75, CD 76, CD 77, CD 78, CD 79, CD 80, CD 81, CD 82, CD 83, CD 84, CD 85, CD 86, CD 87, CD 88, CD 89, CD 90, CD 91, CD 92, CD 93, CD 94, CD 95, CD 96, CD 97, CD 98, CD 99, CD 100.

EF

Table listing various stocks under the EF section, including EF 1, EF 2, EF 3, EF 4, EF 5, EF 6, EF 7, EF 8, EF 9, EF 10, EF 11, EF 12, EF 13, EF 14, EF 15, EF 16, EF 17, EF 18, EF 19, EF 20, EF 21, EF 22, EF 23, EF 24, EF 25, EF 26, EF 27, EF 28, EF 29, EF 30, EF 31, EF 32, EF 33, EF 34, EF 35, EF 36, EF 37, EF 38, EF 39, EF 40, EF 41, EF 42, EF 43, EF 44, EF 45, EF 46, EF 47, EF 48, EF 49, EF 50, EF 51, EF 52, EF 53, EF 54, EF 55, EF 56, EF 57, EF 58, EF 59, EF 60, EF 61, EF 62, EF 63, EF 64, EF 65, EF 66, EF 67, EF 68, EF 69, EF 70, EF 71, EF 72, EF 73, EF 74, EF 75, EF 76, EF 77, EF 78, EF 79, EF 80, EF 81, EF 82, EF 83, EF 84, EF 85, EF 86, EF 87, EF 88, EF 89, EF 90, EF 91, EF 92, EF 93, EF 94, EF 95, EF 96, EF 97, EF 98, EF 99, EF 100.

OP

Table listing various stocks under the OP section, including OP 1, OP 2, OP 3, OP 4, OP 5, OP 6, OP 7, OP 8, OP 9, OP 10, OP 11, OP 12, OP 13, OP 14, OP 15, OP 16, OP 17, OP 18, OP 19, OP 20, OP 21, OP 22, OP 23, OP 24, OP 25, OP 26, OP 27, OP 28, OP 29, OP 30, OP 31, OP 32, OP 33, OP 34, OP 35, OP 36, OP 37, OP 38, OP 39, OP 40, OP 41, OP 42, OP 43, OP 44, OP 45, OP 46, OP 47, OP 48, OP 49, OP 50, OP 51, OP 52, OP 53, OP 54, OP 55, OP 56, OP 57, OP 58, OP 59, OP 60, OP 61, OP 62, OP 63, OP 64, OP 65, OP 66, OP 67, OP 68, OP 69, OP 70, OP 71, OP 72, OP 73, OP 74, OP 75, OP 76, OP 77, OP 78, OP 79, OP 80, OP 81, OP 82, OP 83, OP 84, OP 85, OP 86, OP 87, OP 88, OP 89, OP 90, OP 91, OP 92, OP 93, OP 94, OP 95, OP 96, OP 97, OP 98, OP 99, OP 100.

WX

Table listing various stocks under the WX section, including WX 1, WX 2, WX 3, WX 4, WX 5, WX 6, WX 7, WX 8, WX 9, WX 10, WX 11, WX 12, WX 13, WX 14, WX 15, WX 16, WX 17, WX 18, WX 19, WX 20, WX 21, WX 22, WX 23, WX 24, WX 25, WX 26, WX 27, WX 28, WX 29, WX 30, WX 31, WX 32, WX 33, WX 34, WX 35, WX 36, WX 37, WX 38, WX 39, WX 40, WX 41, WX 42, WX 43, WX 44, WX 45, WX 46, WX 47, WX 48, WX 49, WX 50, WX 51, WX 52, WX 53, WX 54, WX 55, WX 56, WX 57, WX 58, WX 59, WX 60, WX 61, WX 62, WX 63, WX 64, WX 65, WX 66, WX 67, WX 68, WX 69, WX 70, WX 71, WX 72, WX 73, WX 74, WX 75, WX 76, WX 77, WX 78, WX 79, WX 80, WX 81, WX 82, WX 83, WX 84, WX 85, WX 86, WX 87, WX 88, WX 89, WX 90, WX 91, WX 92, WX 93, WX 94, WX 95, WX 96, WX 97, WX 98, WX 99, WX 100.

UV

Table listing various stocks under the UV section, including UV 1, UV 2, UV 3, UV 4, UV 5, UV 6, UV 7, UV 8, UV 9, UV 10, UV 11, UV 12, UV 13, UV 14, UV 15, UV 16, UV 17, UV 18, UV 19, UV 20, UV 21, UV 22, UV 23, UV 24, UV 25, UV 26, UV 27, UV 28, UV 29, UV 30, UV 31, UV 32, UV 33, UV 34, UV 35, UV 36, UV 37, UV 38, UV 39, UV 40, UV 41, UV 42, UV 43, UV 44, UV 45, UV 46, UV 47, UV 48, UV 49, UV 50, UV 51, UV 52, UV 53, UV 54, UV 55, UV 56, UV 57, UV 58, UV 59, UV 60, UV 61, UV 62, UV 63, UV 64, UV 65, UV 66, UV 67, UV 68, UV 69, UV 70, UV 71, UV 72, UV 73, UV 74, UV 75, UV 76, UV 77, UV 78, UV 79, UV 80, UV 81, UV 82, UV 83, UV 84, UV 85, UV 86, UV 87, UV 88, UV 89, UV 90, UV 91, UV 92, UV 93, UV 94, UV 95, UV 96, UV 97, UV 98, UV 99, UV 100.

WX

Table listing various stocks under the WX section, including WX 101, WX 102, WX 103, WX 104, WX 105, WX 106, WX 107, WX 108, WX 109, WX 110, WX 111, WX 112, WX 113, WX 114, WX 115, WX 116, WX 117, WX 118, WX 119, WX 120, WX 121, WX 122, WX 123, WX 124, WX 125, WX 126, WX 127, WX 128, WX 129, WX 130, WX 131, WX 132, WX 133, WX 134, WX 135, WX 136, WX 137, WX 138, WX 139, WX 140, WX 141, WX 142, WX 143, WX 144, WX 145, WX 146, WX 147, WX 148, WX 149, WX 150, WX 151, WX 152, WX 153, WX 154, WX 155, WX 156, WX 157, WX 158, WX 159, WX 160, WX 161, WX 162, WX 163, WX 164, WX 165, WX 166, WX 167, WX 168, WX 169, WX 170, WX 171, WX 172, WX 173, WX 174, WX 175, WX 176, WX 177, WX 178, WX 179, WX 180, WX 181, WX 182, WX 183, WX 184, WX 185, WX 186, WX 187, WX 188, WX 189, WX 190, WX 191, WX 192, WX 193, WX 194, WX 195, WX 196, WX 197, WX 198, WX 199, WX 200.

WX

Table listing various stocks under the WX section, including WX 201, WX 202, WX 203, WX 204, WX 205, WX 206, WX 207, WX 208, WX 209, WX 210, WX 211, WX 212, WX 213, WX 214, WX 215, WX 216, WX 217, WX 218, WX 219, WX 220, WX 221, WX 222, WX 223, WX 224, WX 225, WX 226, WX 227, WX 228, WX 229, WX 230, WX 231, WX 232, WX 233, WX 234, WX 235, WX 236, WX 237, WX 238, WX 239, WX 240, WX 241, WX 242, WX 243, WX 244, WX 245, WX 246, WX 247, WX 248, WX 249, WX 250, WX 251, WX 252, WX 253, WX 254, WX 255, WX 256, WX 257, WX 258, WX 259, WX 260, WX 261, WX 262, WX 263, WX 264, WX 265, WX 266, WX 267, WX 268, WX 269, WX 270, WX 271, WX 272, WX 273, WX 274, WX 275, WX 276, WX 277, WX 278, WX 279, WX 280, WX 281, WX 282, WX 283, WX 284, WX 285, WX 286, WX 287, WX 288, WX 289, WX 290, WX 291, WX 292, WX 293, WX 294, WX 295, WX 296, WX 297, WX 298, WX 299, WX 300.

WX

Table listing various stocks under the WX section, including WX 301, WX 302, WX 303, WX 304, WX 305, WX 306, WX 307, WX 308, WX 309, WX 310, WX 311, WX 312, WX 313, WX 314, WX 315, WX 316, WX 317, WX 318, WX 319, WX 320, WX 321, WX 322, WX 323, WX 324, WX 325, WX 326, WX 327, WX 328, WX 329, WX 330, WX 331, WX 332, WX 333, WX 334, WX 335, WX 336, WX 337, WX 338, WX 339, WX 340, WX 341, WX 342, WX 343, WX 344, WX 345, WX 346, WX 347, WX 348, WX 349, WX 350, WX 351, WX 352, WX 353, WX 354, WX 355, WX 356, WX 357, WX 358, WX 359, WX 360, WX 361, WX 362, WX 363, WX 364, WX 365, WX 366, WX 367, WX 368, WX 369, WX 370, WX 371, WX 372, WX 373, WX 374, WX 375, WX 376, WX 377, WX 378, WX 379, WX 380, WX 381, WX 382, WX 383, WX 384, WX 385, WX 386, WX 387, WX 388, WX 389, WX 390, WX 391, WX 392, WX 393, WX 394, WX 395, WX 396, WX 397, WX 398, WX 399, WX 400.

Table listing various stocks under the 'Placer' section, including Placer 1, Placer 2, Placer 3, Placer 4, Placer 5, Placer 6, Placer 7, Placer 8, Placer 9, Placer 10, Placer 11, Placer 12, Placer 13, Placer 14, Placer 15, Placer 16, Placer 17, Placer 18, Placer 19, Placer 20, Placer 21, Placer 22, Placer 2

LE DEVOIR ECONOMIQUE

MONTREAL

Le marché s'améliore

MONTREAL (PC) — Après plus d'une semaine de marasme les affaires ont pris une meilleure tournure, hier, à la Bourse de Montréal. Cinq des six compartiments du marché se sont affermis faisant monter l'indice général de 0,82 point, à 116,52 en clôture.

Le volume des échanges a grossi pour atteindre 1.312.874 actions, au lieu de 992.580 la veille.

Les hydrocarbures ont gagné 1,35 à 128,94, les services publics 0,56 à 114,50, les produits forestiers 0,56 à 139,98, les biens d'équipement 0,36 à 109,73 et les banques 0,33 à 108,96, tandis que les mines abandonnaient 0,09 à 116,18.

Parmi les titres les plus traités, Dofoasco A a progressé de 1-4 à 23-1/2 et 60.200 actions ont changé de main. Asamera a reculé de 1-8 à 105-8 (24.600 actions).

D'autre part, Northern Telecom a gagné 1-4 à 50, Seagram 1-4 à 49, Imperial Oil A 3-4 à 84, Alcan 1-4 à 37-1/4, CP Ltd 3-8 à 44-1/4 et Consolidated Bathurst 1-4 à 55-1/4. Par contre, Banque de MtL a cédé 3-4 à 23-3/4, Bell Canada Enterprises 1-8 à 33-7/8, Bow Valley 1-8 à 19-1/8 et Placer 1-8 à 23-5/8. Pancanadian reste inchangé à 29-1/4 tout comme Rio Algom à 20 et Teck Corp. B à 10-1/2.

Les valeurs terminées on dénombre 125 titres en hausse, 98 en baisse et 85 stables.

Parmi les valeurs de second ordre, Muscoché perd deux cents à 2,10, Laduboro abandonne deux cents à 30 cents, et Oakwood International gagne un cent à 11 cents.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

XCM MARCHÉ		XCO HYDRO-CARBURE		XCB BANCAIRE	
0,82	116,52	1,35	128,94	0,33	108,96
VARIATIONS DES TITRES		XCF PRODUITS FORESTIERS		XCM MINES ET METAUX	
125	98	0,56	139,98	116,18	0,09

INDICE GÉNÉRAL

VOLUME (en millions)

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

TAUX D'INTÉRÊT

INSTITUTIONS DÉPÔT À TERME HYPOTHÉCAIRE PERSONNEL

INSTITUTIONS	DÉPÔT À TERME	HYPOTHÉCAIRE	PERSONNEL
Fid. du Québec	30-59	1 an 3 ans 5 ans	1 an 5 ans 1 à 5 ans
Trust Royal	10,25 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75 14,50
Trust Général	10,25 11,63 12,13 12,25	12,75 13,25	12,75 13,75
Crédit Foncier	10,62 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
Morguard	11,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75
Montréal Trust	10,50 11,75 12,25 12,25	12,50 13,25	12,75 13,50
Fid. Prêt. Rev.	11,75 11,75 12,25 12,25	13,00 14,25	12,75 13,75
Guardian	10,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75 14,00
Liduciaires	10,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75
Le Permanent	10,00 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75
Morgan Trust	10,50 11,75 12,25 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75
Soc. Nat. Fid.	10,50 11,75 12,00 12,25	12,75 13,75	12,75 13,75
Trust National	10,00 11,75 12,00 12,00	12,75 13,50	12,75 13,50 14,25
First City	10,50 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
Guaranty Trust	10,25 11,75 12,25 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Mercantile	11,25 11,25 11,00 11,50	12,75 14,00 14,25	12,75 14,00 14,75
B. Nationale	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 14,00 14,25	12,75 14,00 14,75
B. d'Épargne	9,75 10,75 11,00 11,75	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Royale	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Commerce	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. de N.-Écosse	10,00 10,50 10,75 11,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Continentale	10,25 11,75 12,25 12,75	12,75 13,75	12,75 13,75
B. de Montréal	10,00 10,50 11,00 11,75	12,50 13,25 14,50	12,75 13,75
T.-Dominion	10,00 11,50 12,00 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
T. Financial	10,87 12,00 12,25 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Com. Italiana	10,75 12,00 12,50 12,50	12,75 13,75	12,75 13,75
B. Com. de Cda	11,25 12,00 12,00 12,00	12,75 13,75	12,75 13,75

(Compilation par LE DEVOIR, le 19 octobre 1984)

W X

Warren	900 82 79 82 +4
Westboro	500 117 10 117 10
World	200 117 10 117 10
World	200 117 10 117 10
Xerox	1200 519 10 519 10
Xerox	1200 519 10 519 10

W X

Warren	900 82 79 82 +4
Westboro	500 117 10 117 10
World	200 117 10 117 10
World	200 117 10 117 10
Xerox	1200 519 10 519 10
Xerox	1200 519 10 519 10

Contrats à terme sur le bois de sciage de l'Est

Montreal	Settle	Open
—Season—	Low	High
220 70 188 00 NY	220 70 188 00 NY	220 70 188 00 NY
224 00 190 00 MR	224 00 190 00 MR	224 00 190 00 MR
234 50 211 00 MR	234 50 211 00 MR	234 50 211 00 MR
240 80 222 50 MR	240 80 222 50 MR	240 80 222 50 MR

OPTIONS

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

Option Mois Prix Off. Dem. Trans. Op.

Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.
Option	Mois	Prix	Off. Dem. Trans. Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.
Op.	Mois	Prix	Offre	Dem.	Op.

LE DOLLAR CANADIEN

LE DOLLAR CANADIEN VALAIT HIER 75,88 CENTS US

Op. Dem.	Mois	Prix	
----------	------	------	--

LE DEVOIR ECONOMIQUE

VANCOUVER

Les cours fléchissent

VANCOUVER (PC) - Les cours ont fléchi dans une activité modérée, mardi à la Bourse de Vancouver. Les échanges ont porté sur 8,298,486 actions.

La ventilation des titres mis en jeu est la suivante: 147 hausses, 266 baisses et 443 stables.

L'indice global recule de 10,38 points, à 918,89.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

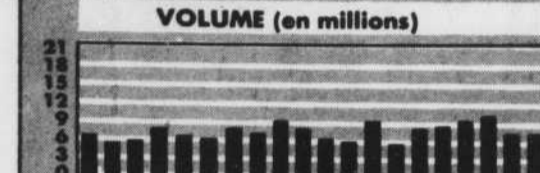
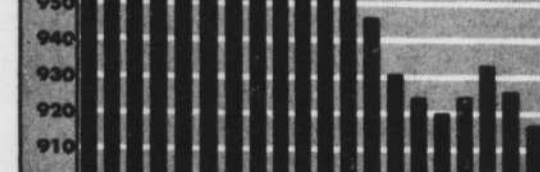
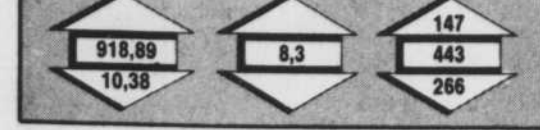


Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

Table of market data for various stocks and commodities, including prices and volume.

TABLEAU DE BORD

EMPLOIS, REVENUS

Table showing employment and revenue statistics for July, August, and September.

INVENTAIRES

Table showing inventory levels for various categories in August.

PRIX

Table showing price indices for various categories in September.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Table showing construction and public works statistics for July.

ENERGIE

Table showing energy production and consumption statistics for July.

COMMERCE EXTERIEUR

Table showing international trade statistics for August.

PRODUCTION

Table showing production statistics for various industries in August.

VENTES

Table showing sales statistics for various categories in August.

DIVIDENDES

Table showing dividend payments for various companies.

BENEFICES

Table showing profit statistics for various companies.

MERCURIALE

MONTREAL (PC) - Voici les prix payés au Marché central métropolitain...

Le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Légumes: Ail en tresse: \$2.50 à \$7.00 la tresse de 12 unités.

Fruits: Pommes: Lobo et Cortland: 12x3 lb ou 9x4 lb, au détailant \$10.50.

Carottes: \$2.00 à \$2.50 le sac de 25 lb; \$4.00 à \$4.50 le sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb.

Céleri ordinaire: \$7.50 à \$8.00 la caisse de 24 unités.

Choux chinois: \$5.00 à \$6.00 la caisse de 12 unités.

Choux de Bruxelles: \$6.00 à \$6.50 la caisse de 12 sachets de 10 oz; la caisse de 9 tiges \$8.00; glacées, la caisse de 25 lb, \$14.00 à \$15.00.

Choux de Savoie: \$5.00 à \$6.00 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs: \$6.00 à \$6.50 la caisse de 12 unités.

Choux-fleurs en vrac: \$9.00 à \$10.00 pour 12 unités.

Choux rouges: \$4.50 à \$5.00 la caisse de 12 unités.

Choux verts: \$3.25 à \$3.50 la caisse de 40 lb; \$2.00 à \$2.50 le sac de 50 lb; gros, \$1.75 à \$2.00 le sac de 50 lb.

Citrouille: \$7.00 à \$8.00 la doz.

Concombres de serre: sans pépin, petits \$10.50 la caisse de 12 unités; moyens \$11.50; gros \$12.50; de champs, gros, \$5.00 à \$8.00 le boisseau.

Endives, en caisse de 5 lb, \$9.00 à \$9.50.

Epinards: \$5.50 à \$6.00 la caisse de 12 sachets de 10 oz; \$6.00 à \$7.00 le boisseau.

Haricots verts: \$18.00 le sac de 20 lb.

Laitue Boston, la caisse de 16 unités \$5.00 à \$6.00; de serre, \$6.00 à \$7.00 le sac de 24 unités; la caisse de 24 unités, \$13.00; Iceberg, \$11.00 à \$12.00 la caisse de 18 unités.

Menthe verte: \$4.00 à \$4.50 pour 12 paquets.

Navets blancs: \$5.00 à \$5.50 le sac de 25 lb. Oignons jaunes: gros, \$8.00 à \$9.00 les 50 lb; moyens, en 50 lb, \$3.50 à \$4.00; moyens, sac de 25 lb, \$2.50 à \$2.75; oignons jaunes moyens, le sac de 10 lb, \$1.10 à \$1.30; oignons jaunes moyens, sac de 24 sachets de 2 lb ou 10 sachets de 5 lb, \$5.00 à \$5.50; oignons jaunes petits, \$0.75 à \$0.90 le sac de 10 lb. Oignons rouges, \$6.00 à \$6.50 le sac de 50 lb.

Panais: \$5.00 à \$5.50 le sac de 20 lb; \$6.00 à \$7.00 12 sachets de 2 lb.

Persil: \$9.00 à \$10.00 les 5 doz de paquets.

Poireaux: \$2.25 à \$2.75 la botte de 12 unités.

Pommes de terre: grosses (lavées), \$3.00 le sac de 50 lb; ordinaires, \$0.55 à \$0.65 le sac de 10 lb (lavées); \$1.05 à \$1.10 le sac de 20 lb (lavées); \$2.15 à \$2.35 le sac de 50 lb (lavées); \$4.50 à \$5.00 la caisse de 10 unités (lavées); \$4.50 à \$5.00 la caisse de 50 lb (lavées); rouges, \$5.00 à \$5.50; caisse de 50 lb (lavées); arrivages, 150.00 lb.

Radis: la caisse de 30 sachets de 6 oz ou 12 sachets de 16 oz, \$4.00 les trois doz de paquets.

Rutabaga: moyens \$3.50 à \$4.00 le sac de 50 lb; gros, \$2.50 à \$3.50 le sac de 25 lb; gros, sac de 50 lb, \$42.50 à \$33.00.

Tomates: de serre, \$6.50 à \$7.50 la caisse de huit lb.

BESTIAUX

MONTREAL (PC) - Les arrivages au marché aux bestiaux de Montréal hier comprenaient 253 bovins et 396 veaux.

Les prix s'établissaient ainsi: Bovillons: commercial: \$52-\$65.

Génisses: commercial: \$50-\$63.75. Vaches: D1, D2: \$50-\$53; D3: \$44-\$48.50; D5: \$40-\$43.75.

Advertisement for 'LA RECHERCHE!' featuring a bird logo and text about arthritis treatment.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Le coût de l'alimentation a augmenté dans les 12 principales villes canadiennes en octobre

Judy CREIGHTON
de la Presse
canadienne

Le prix du boeuf a dégringolé durant le mois d'octobre, mais cette baisse ne s'est pas reflétée dans le coût global du panier à provisions. C'est ce qui ressort du relevé mensuel réalisé par la Presse Canadienne.

Des hausses des prix des fruits et des légumes frais ainsi que du café ont, au contraire, eu pour effet de majorer le coût du panier à provision dans huit des 12 villes canadiennes.

Cependant, à Vancouver, le prix d'un kilogramme de rôti de boeuf d'aloiau a fléchi de \$5.13, passant de \$9.48 en septembre à \$4.35 en octobre.

Carolyn McDonnell, coordinatrice au Centre d'information du boeuf à Toronto, a expliqué que cette baisse du prix du boeuf au Canada est attribuable à la situation du marché du boeuf outre-frontière. « Il y a eu en fait une augmentation de 10 % de la production de boeuf aux États-Unis, ce qui a provoqué une baisse des prix. »

Mme McDonnell a toutefois ajouté que l'industrie réalise que cette tendance à la baisse ne durera pas parce que la production est toujours plus grande en cette période de l'année.

Les prix des pommes de terre et des tomates ont également grimpé, principalement en raison d'une diminution des réserves de ces mêmes denrées sur les marchés locaux.

Les pommes de terre nouvelles locales, qui étaient abondantes jusqu'à il y a deux semaines, ont été remplacées par la récolte de l'Île du Prince-Édouard. Des frais de transport plus élevés signifient que les consommateurs doivent payer davantage pour des produits alimentaires provenant des Maritimes.

Pour ce qui est des tomates, les réserves locales sont maintenant épuisées pour l'année de sorte qu'il faut maintenant se tourner vers les tomates importées, principalement de Californie.

Pour ce qui est du café, le prix de cette denrée alimentaire a poursuivi son ascension. Un porte-parole de General Foods attribue

cette situation à une qualité médiocre et à une récolte peu abondante aussi bien en Afrique qu'au Brésil.

Le relevé des prix du panier à provisions est réalisé dans le même supermarché le dernier lundi de chaque mois dans les mêmes 12 villes. Cette enquête n'est pas destinée à servir de comparaison entre les villes parce que l'échantillonnage n'est pas adéquat. Il permet tout au plus de vérifier la tendance dans des supermarchés spécifiques pour un nombre limité de produits alimentaires de première nécessité.

Fredericton: Le rôti de boeuf d'aloiau a grimpé de 44 cents à \$6.59, le poulet, de 66 cents à \$3.95, la morue 20 cents à \$2.99 et les pois trois cents à \$1.02. Les saucisses de porc ont fléchi de 39 cents à 89 cents, les côtelettes de porc 30 cents à \$6.99 et les pommes, 16 cents à \$1.72. Le panier à provisions à Fredericton s'établissait donc à \$44.16, en hausse de \$2.68 par rapport à fin septembre alors que le même panier coûtait \$41.48.

Québec: Les tomates ont grimpé de 60 cents à \$2.69, les côtelettes de

porc de \$2.44 à \$7.03 et le café de six cents à \$4.58. Le rôti de boeuf d'aloiau tombe de \$1.98 à \$6.79, les saucisses de porc 40 cents à \$1.49, la margarine cinq cents à \$1.49, le pain cinq cents à \$1.04 et les pommes de terre 30 cents à \$1.15. Le coût du panier à provisions en ce dernier lundi d'octobre, à Québec, était \$43.60, en hausse de 32 cents par rapport à septembre alors qu'il était de \$43.28.

Montréal: Le poulet a baissé de 66 cents à \$3.48, les côtelettes de porc ont baissé de 22 cents à \$6.81, le boeuf haché ordinaire 22 cents à \$3.70 et la morue 40 cents à \$2.49. La margarine grimpe de 47 cents à \$1.06, le rôti de boeuf d'aloiau 44 cents à \$10.76, les oeufs deux cents à \$1.49, les pommes de terre 30 cents à \$1.09, les tomates 20 cents à \$1.09 et les pommes 29 cents à \$1.81. Le coût du panier à provisions s'élevait à \$44.75, soit une majoration de 22 cents alors qu'il était de \$44.53 à la fin de septembre.

Ottawa: Le sucre blanc grimpe de 90 cents à \$1.89, les pois de 46 cents à \$1.35, les pom-

mes de terre de 50 cents à \$1.69, le lait 33 cents à \$1.02, les oeufs 80 cents à \$1.39, la morue 85 cents à \$3.04 et les saucisses de

porc 30 cents à \$1.79. Le poulet tombe de 88 cents la lb à \$2.18, le rôti de boeuf d'aloiau 34 cents à \$5.35, la margarine 40

cents à 95 cents, le pain un cent à 49 cents, les tomates 66 cents à \$1.74, les poires en boîte sept cents à \$1.41 et le café

moulu 70 cents à \$3.39 la lb. Le coût du panier à provisions en octobre dans ce supermarché de la capitale s'établissait à

\$38.70, en hausse de 12 cents par rapport à septembre, alors qu'il coûtait \$38.58.



Christian a 7 ans. Il souffre de strabisme à l'oeil gauche. Dans son cas une intervention chirurgicale s'est avérée nécessaire.

cin et qu'il traitait les maladies de l'oeil. Nous ne savions pas non plus que ses compétences pouvaient s'étendre à des domaines aussi délicats que la prescription de médicaments et la chirurgie. Bien sûr, l'ophtalmologiste peut prescrire des verres correcteurs

à ceux et celles qui en ont besoin, comme ce fut le cas pour notre fils Christian avant l'opération. Mais pour nous comme pour des milliers d'autres personnes, aucun autre spécialiste ne pouvait nous venir en aide.

L'OPHTALMOLOGISTE: LE SEUL MÉDECIN SPÉCIALISTE DES YEUX.

Association des Ophtalmologistes du Québec.

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

11 5/8%	12 1/4%
payé annuellement	payé annuellement
1 AN	56 MOIS

PLACEMENTS À TERME GARANTI

Taux possibles de changer sans préavis.

Montréal: 612, rue Saint-Jacques • 2^e étage (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

Institution inscrite. Régle de l'assurance-dépôts du Québec • Membre Société d'assurance-dépôts du Canada

AMCA INTERNATIONALE LIMITÉE

DIVIDENDE NO. 290

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES donné qu'un dividende de vingt-cinq cents (25¢) en fonds U.S. par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1984, payable le 31 décembre 1984, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 décembre 1984.

Par ordre du conseil
J.A. Davis
Secrétaire

Toronto, Ontario
le 22 octobre 1984

SI VOTRE COURTIER NE PEUT VOUS ÉPARGNER JUSQU'À 85% SUR VOS COMMISSIONS...

Valeurs à la bourse de Toronto	Tarifs service complet ¹	MARATHON BROWN ²	Titres cotés en bourse aux E.-U.	Tarifs service complet ¹	MARATHON BROWN ²
500 @ 15\$	169\$	55\$	500 @ 20\$	203\$	50\$
700 @ 20\$	262\$	65\$	800 @ 25\$	357\$	73\$
1000 @ 50\$	503\$	100\$	1000 @ 60\$	630\$	105\$
Options T.C.O.	Tarifs service complet ¹	MARATHON BROWN ²	Options cotées en bourse aux E.-U.	Tarifs service complet ¹	MARATHON BROWN ²
20 @ 1\$	147\$	50\$	20 @ 1/4\$	152\$	50\$
10 @ 3/4\$	132\$	50\$	10 @ 3/4\$	136\$	55\$
5 @ 2/4\$	72\$	30\$	5 @ 2/4\$	62\$	22\$

Remarque: 1 D'après les tarifs de la bourse de Toronto et de T.C.O. au 31 mars 1983. 2 Les commissions sont indiquées dans les derniers des transactions. 3 D'après une enquête récente. 4 Tel que publié sur la carte des tarifs.

APPELEZ MARATHON BROWN

... parce que nous le pouvons. En ouvrant un compte avec nous, vous, l'investisseur averti, allez épargner jusqu'à 85% sur vos commissions à chaque transaction, en bénéficiant de tout le service professionnel nécessaire. Demandez à votre courtier s'il peut vous offrir ces épargnes, et contactez ensuite le courtier à escomptes véritables, MARATHON BROWN.

MONTRÉAL 875-7421 1-800-381-3800 (au Québec, hors de Montréal)

MARATHON BROWN & CIE INC., filiale de La Société de valeurs First Marathon Limitée, membre des bourses de Montréal, de Toronto, de l'Alberta, et de Vancouver.

Veillez me faire parvenir votre brochure sur les escomptes véritables. FRANÇAIS ANGLAIS

MARATHON BROWN, Édifice Sun Life, 1155, rue Metcalfe, suite 2160, Montréal, Québec H3B 2X8 LD-31-10N

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____

Code Postal _____ Tél. _____

ESCOMPTES VÉRITABLES POUR L'INVESTISSEUR AVERTI

ABRI FISCAL

la société en commandite de la Montée Phase II

Un ensemble de 45 immeubles résidentiels locatifs (M.U.R.B.) situés en la Ville de Laval. Le projet comptera au total 180 unités de logements.

- Souscription minimum 5,000\$
- Aucun comptant nécessaire, grâce au financement bancaire à 100% de la mise de fonds, si l'investisseur se qualifie
- Financement hypothécaire sans recours contre les investisseurs
- Prêts sans intérêts pouvant atteindre jusqu'à 425,000\$ pour pallier à tout déficit supplémentaire, si requis
- Gestion immobilière professionnelle

Société en commandite de la Montée Phase II
A/S LES PLACEMENTS LUNEBOURG LTEE

1955 Boul. Industriel
Laval, Québec
H7S 1P6
Tél.: (514) 668-4344

Heures: 9hrs à 21 hrs

Gilles Lemire, directeur

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Code _____ Tél. BUR _____ RÉS _____

Cette annonce ne doit pas être perçue comme une offre publique des unités proposées, celles-ci ne pouvant être offertes que par voie de prospectus. ③

INTERNATIONAL

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Dans peu de temps, vous pourriez payer vos emplettes et acheter vos aspirins avec votre carte de crédit

ANDRÉ BOUTHILLIER

Dans très peu de temps, les consommateurs québécois pourront utiliser une carte de débit automatique pour effectuer leurs achats dans les supermarchés, les dépanneurs, les magasins de vêtements ou les pharmacies. À la condition qu'ils acceptent...

Pour payer ses pommes de terre, le client introduira une petite carte de plastique dans un système placé près de la caisse du commerçant. En une fraction de seconde, son compte bancaire sera débité du montant à verser. À l'inverse, le système créditera du même montant le compte bancaire du vendeur des pommes de terre.

Il s'agit d'un système presque similaire à celui des guichets automatiques des banques et des caisses populaires. Pour utiliser sa carte, le détenteur devra chaque fois inscrire sur un clavier son numéro confidentiel qu'il aura auparavant mémorisé dans son cerveau... naturel.

Il n'est donc pas étonnant de voir les institutions financières canadiennes oeuvrer activement au sein du *payment alternatives communication exchange* (PACE). Cet organisme regroupe aussi des détaillants et des industriels qui veulent implanter un réseau national de systèmes de cartes de transactions, appelés *transfert électronique des fonds*, dans le commerce de détail.

À ce sujet, Télécom Canada — l'association des neuf principales firmes de télécommunications au pays — a annoncé hier un projet visant à mettre au point un réseau national de télécommunications qui permet-

trait, par exemple, à un Montréalais d'utiliser sa carte de débit pour acheter des pommes de terre lorsqu'il est en vacances à Vancouver.

Les banques apprécieraient grandement l'implantation d'un tel réseau puisqu'il leur permettrait de déplacer une plus grande part de la masse monétaire dans leurs caisses. En effet, si les consommateurs adoptent la carte de débit, il y aurait moins d'argent en circulation. De plus, l'utilisation des chèques pour l'achat de biens diminuerait. Donc, moins de frais d'administration pour les institutions financières.

Pour le commerçant, on note un avantage important: le risque de fraude est presque nul.

Quelques projets expérimentaux fonctionnent déjà à l'ouest du Québec. La chaîne de dépanneurs 7-Eleven a par exemple commencé à installer des guichets automatiques dans quelques uns de ses 380 magasins, de Vancouver à Ottawa. En plus de servir à l'achat de nourriture et d'articles de toutes sortes, la carte de 7-Eleven permettra à un consommateur d'effectuer d'autres transactions (bancaires, d'affaires...) tout en faisant son magasinage.

Malgré ces premières initiatives, des questions demeurent encore sans réponse.

- Qui va bénéficier le plus de la carte de transaction automatique? le consommateur? le commerçant? le banquier? ou les entreprises de télécommunications?

- Le consommateur devra-t-il payer pour obtenir sa carte?

- S'il y a des coûts inhérents à l'introduction et à l'exploitation de ce nouveau système, le commerçant augmentera-t-il le prix de ses produits?

D'une part, il faudra d'abord convaincre les consommateurs et les commerçants que ce système est plus attrayant que les modes de paiement actuels. D'autre part, comparativement à leurs consœurs américaines, les principales institutions financières sont des structures nationales. L'implantation de réseaux



Le procédé d'utilisation de la carte de débit sera à peu près le même que celui des guichets automatiques des banques.

On sait que les marchands doivent payer environ 3% du montant de chaque vente lorsqu'ils acceptent les cartes de crédit (Master Charge, Visa, etc.). Dans plusieurs cas, le prix des produits vendus sont augmentés d'autant.

Le directeur responsable de l'industrie du détail chez Télécom Canada, M. Pierre Taillefer, estime que la carte de transactions automatique ne se répandra pas avant quelques années. Pour deux raisons, préciset-il.

D'une part, il faudra d'abord convaincre les consommateurs et les commerçants que ce système est plus attrayant que les modes de paiement actuels. D'autre part, comparativement à leurs consœurs américaines, les principales institutions financières sont des structures nationales. L'implantation de réseaux

prendra plus de temps. Aux États-Unis, des systèmes locaux et régionaux sont déjà en exploitation.

Comme les banques, Télécom Canada s'intéresse beaucoup à ce nouveau système. L'organisme propose aux commerçants et aux institutions financières du pays de leur fabriquer un répartiteur ou un commutateur de communications qui raccorderait les installations de tous les participants au réseau.

Le marché canadien potentiel de la nouvelle carte de transactions automatique est le suivant: les 16 millions de Canadiens qui utilisent les cartes de crédit, les 220,000 commerçants de détail qui acceptent ces cartes de paiement à terme et les 2,000 supermarchés qui n'acceptent ni carte de crédit ni chèque comme moyen de paiement.

Avec 75,000 abonnés, Super Écran est encore loin de la rentabilité

ANDRÉ BOUTHILLIER

Super Écran, le nouveau produit de la télévision payante francophone, a maintenant 75,000 abonnés, soit 13,000 de plus qu'au début du mois de septembre.

Cette progression satisfait le président de Premier Choix: TVEC Inc., M. Hubert Harel. Il se dit assuré d'atteindre son objectif de 100,000 abonnés avant la fin de l'exercice financier en cours, le 30 janvier. Pour y parvenir, le nombre de nouveaux abonnés devra conserver le rythme mensuel de 8,400. Sans perdre toutefois aucun des abonnés actuels.

Il faut prévoir quelques obstacles. Élevés en septembre et octobre, les abonnements au câble et à la télévision payante diminuent à l'approche de l'hiver.

Le seuil de rentabilité de Super Écran s'établit à 115,000 abonnés environ. Il n'est pas question d'envisager l'ajout de nouveau capital « avant quatre ou cinq mois ». Au moment de la fusion de Premier Choix et de TVEC, en janvier 84, les actionnaires de Premier Choix: TVEC avaient investi \$8 millions pour rallumer le dernier flambeau de la télé payante francophone au pays. Ce sont Astral-Bellevue-Pathé, Cogeco et la SODICC (Société de développement des industries culturelles et des communica-

tions). La hausse du nombre des abonnés récompense les efforts de la petite équipe de 19 employés. En septembre, Super Écran a vu augmenter sa clientèle de 3,000. En octobre, celle-ci a grimpé de 10,000. Et ce, à la suite d'une vaste campagne de promotion de la compagnie et de ses câblodistributeurs-associés. Au début de septembre, Premier Choix: TVEC comptait environ 62,000 abonnés.

M. Harel a précisé que l'offre gratuite des nouvelles chaînes spécialisées (Much Music, actualités CNN), faite à tous les nouveaux abonnés de Super Écran, avait contribué à l'augmentation enregistrée. Il attend avec impatience la fin des négociations entre Câblevision Nationale et Sports Network pour la diffusion de la chaîne spécialisée de sports. Câblevision Nationale, le plus gros câblodistributeur au Québec, refuse de diffuser Sports Network parce que celle-ci ne produit encore aucune émission en langue française.

La structure de la programmation de Super Écran est composée de cinq créneaux de films. En novembre, on ajoutera un sixième créneau dans lequel seront présentés quatre films sur la ville de New York.

Super Écran n'a pas assez d'argent pour produire un pourcentage acceptable de contenus locaux.

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec commande une étude sur le logiciel québécois

ANDRÉ BOUTHILLIER

Logiciel québécois, qui es-tu? où vas-tu? Pour le savoir, le Conseil de l'industrie électronique du Québec (CIEQ) vient de commander une étude de recherche à la firme Secor, de Montréal. Les résultats des travaux devraient être connus fin décembre ou début janvier.

Malgré tous les articles et documents écrits sur le sujet, il est encore difficile de présenter une image fidèle et précise de l'industrie des logiciels au Québec, a indiqué le président du CIEQ, M. Robert Piquette.

L'étude devrait permettre, espère-t-il, de fournir aux industriels et au gouvernement provincial les éléments d'une stratégie de développement. « Nous devons absolument parvenir à rationaliser nos politiques d'aide afin d'éviter de gaspiller les fonds publics et privés. »

Pour ce faire, l'étude portera sur l'évolution passée et prévisible de la structure du marché et de la structure de l'industrie du logiciel. Elle en donnera le profil et décrira les organismes de financement.

Le coût de l'étude devrait atteindre \$50,000. Le ministère fédéral de l'Expansion industrielle régionale, le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le ministère québécois des Communications se partageront les frais avec le CIEQ. Cet organisme regroupe les principaux fabricants de matériel informatique et de logiciels de la province.

Dans un communiqué, M. Piquette explique que

l'industrie internationale du logiciel est sur le point de passer à la phase de structuration industrielle, après avoir connu une phase expérimentale. « L'industrie québécoise doit (donc) se préparer pour cette période décisive où le rythme de croissance ne demeure élevé que si l'on s'y est bien préparé. »

Le gouvernement du Québec n'a pas encore de politique de développement du logiciel. Selon le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, cela est impossible pour le moment car les ministères impliqués (Communications, Éducation et Science-Technologie) doivent d'abord mieux s'entendre sur leurs juridictions et responsabilités respectives dans ce dossier.

MANHATTAN

BAR • RESTAURANT

Excellente cuisine française
Dîner d'hommes d'affaire
Tous les soirs tables d'hôte 12,95*
1181, avenue Union
866-4275

Ouvert le samedi à partir de 18 h — Fermé le dimanche

Banque Commerciale du Canada

11 3/4%

ANNUELLEMENT

DÉPÔTS À TERME 180-364 JOURS

- dépôt minimum \$5000
- taux spéciaux sur dépôts au-dessus de \$100,000
- taux sujets à changements
- taux disponibles sur les valeurs américaines
- ces dépôts sont admissibles pour votre REER (plan autogéré)
- INTÉRÊTS PAYÉS SEMESTRIELLEMENT

11 1/4%
30-59 JOURS

11 1/2%
60-179 JOURS

12%
1-5 ANS

Bureau 1400,
1981 Ave. du Collège
McGill
Montréal H3A 2Y1
284-2311

Membre Société
D'Assurance
Dépôts du
Canada

CPG

Certificat de placement garanti

Les CPG des FIDUCIAIRES

c'est pour les gens comme vous...

Intérêts payés annuellement.	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Sans frais minimum 500\$.					
Taux sujet à changement.	11 1/2%	12%	12 1/4%	12 1/8%	12 3/8%
Agent-vendeur des obligations d'épargne du Canada					

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est.
rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Autres taux et termes disponibles De 30 jours à 5 ans.

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

Le monde des communications a son hôtel.

Parlons des magnats des média et des influenceurs de décision. Des penseurs du vidéo et des scripteurs de l'électronique. Des communicateurs d'aujourd'hui et des visionnaires de demain. Les gens des communications se dirigent vers Montréal. Ils demeurent à l'Hôtel Méridien. Intégré au Complexe Desjardins, l'Hôtel Méridien est au carrefour du nouvel élan de Montréal. Son savoir-faire de grande réputation, l'aménagement soigné de ses chambres et son authentique cuisine française en font le seul hôtel "Quatre étoiles" situé au nouveau coeur de la cité. Vous verrez que nos tarifs sont sur votre longueur d'ondes. En affaires, il n'y a qu'un hôtel qui puisse satisfaire toutes vos exigences. L'Hôtel Méridien. Venez, on vous reçoit.

Réervations: (514) 285-1450
En province, composez sans frais
1-800-361-8234

Le monde des affaires demeure ici.

HÔTEL MERIDIEN
MONTREAL
LES HOTELS D'AIR FRANCE

Copyright Société des Hôtels Meridien (Canada) Inc. 1984

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Les Mines Kiena Ltée inaugure son nouveau concentrateur d'or

Val-d'Or (PC) — Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Duhaime, a inauguré hier le nouveau concentrateur d'or de la compagnie Les Mines d'Or Kiena Ltée, à Dubuisson, à une dizaine de kilomètres de Val-d'Or, en Abitibi.

La construction de la nouvelle usine a nécessité des investissements de \$20 millions, dont \$4 millions en subventions du gouvernement québécois.

Le concentrateur pos-

sède une capacité de traitement de 1,200 tonnes métriques par jour. La construction, d'abord prévue par la compagnie pour 1987, a pu être avancée de trois ans grâce à l'aide gouvernementale.

Son opération a permis de créer 25 emplois permanents.

La mine Kiena est une très ancienne exploitation minière dont les opérations avaient cessé il y a plusieurs années pour reprendre en 1981 grâce à un investisse-

ment de \$19,6 millions. Dans le cadre d'un programme intensif de mise en valeur et avec l'adjonction du concentrateur, la production annuelle pourrait passer de 287,900 tonnes métriques de minerai traité en 1982 à bientôt 400,000 tonnes.

La compagnie Les Mines Kiena Ltée appartient au groupe Falconbridge Copper, et on y a extrait 63,038 onces de Troye d'or en 1982.

La mine employait déjà 92 travailleurs pour

son administration et ses activités d'extraction.

La mine Kiena est située sur une île, sur le lac de Montigny. Ce lac constituerait la plus intéressante fosse aurifère du secteur de Val-d'Or. Plusieurs compagnies minières y poursuivent des travaux d'exploration, notamment des forages depuis la surface gelée du lac en hiver.

Le ministre Duhaime, de qui relève le programme québécois d'ac-

célération des investissements miniers, a déclaré en conférence de presse que l'industrie répondait de façon vraiment surprenante.

« Je n'aurais jamais

tant de projets d'investissement en banque. »

Le gouvernement québécois prévoit des investissements d'environ \$1 milliard dans le secteur minier au cours des prochaines années.

Le ministre Duhaime doit d'ailleurs rencontrer son homologue fédéral la semaine prochaine dans l'espoir d'en

arriver à une entente-cadre avec le gouvernement fédéral pour accélérer les investissements dans le domaine

des mines. Actuellement, Québec défraie seul son programme d'accélération des investissements.

Le marketing tient plus compte des idées féministes au Canada

TORONTO (PC) — Une majorité des femmes canadiennes ont adopté les idées féministes, affirme un chercheur torontois selon qui ce phénomène s'apparente à une véritable « révolution démographique ».

« Peu de Canadiennes sont demeurées à l'écart de l'un des plus importants mouvements sociaux de notre époque, le mouvement des femmes », a commenté hier Ian Lightstone, directeur de la Thompson Lightstone and Co. Ltd. L'entreprise a récemment terminé une étude portant sur les femmes et la consommation.

« Notre but était de remplacer les hypothèses par des faits », a expliqué M. Lightstone. Le sondage couvrait les attitudes et styles de vie des femmes âgées de 18 à 65 ans. Il s'agit en quelque sorte de la version rafraîchie d'une enquête semblable menée en 1981.

Bien que seules les compagnies qui ont financé l'enquête aient accès aux résultats détaillés de 1984, les remarques de M. Lightstone peuvent être évaluées à la lumière des données de 1981.

Cette année-là, 95 pour cent des femmes canadiennes estimaient que leur rôle ou leur statut s'était modifié au cours de la décennie précédente et 91 pour cent d'entre elles étaient d'avis qu'il s'agis-

sait d'un changement positif.

Réfutant la conception que le mouvement de libération des femmes est le fait d'un petit groupe de femmes de carrière, fortement éduquées, ce premier sondage révélait que 92 pour cent des Canadiennes étaient en faveur de l'égalité au travail.

Par ailleurs, toujours en 1981, le sondage révélait une certaine disproportion entre les femmes francophones et anglophones puisque 50 pour cent des Canadiennes-anglaises et 31 pour cent des Canadiennes-françaises se disaient en désaccord avec des notions traditionnelles telles que: la place d'une femme est au foyer; une femme tire sa plus grande satisfaction de ses enfants; l'homme devrait être le chef du ménage et la plus importante fonction dans la vie d'une femme consiste à prendre soin de sa famille.

La plus récente enquête laisse croire qu'un nombre encore plus élevé de femmes rejettent ces vues traditionnelles, particulièrement dans le groupe d'âge de 18 à 34 ans. De plus, les deux sondages montrent que les Canadiennes exigent, dans une proportion croissante, de participer à part égale aux décisions qui affectent la vie économique de leur famille.



du 31 octobre au 18 novembre 84 (incl.) 20h30

LE THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
GUICHET: 842-2112

Sur tout billet de plus de \$5
*ajoute un montant de 0,75\$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Pour madame
Infinifit
Maxi Librai
Ouf etc...

Pour monsieur
Guy Laroche
Maurice Bercaud
Torrente etc...

Remise de
25% sur
présentation de
cette annonce

diffusion
stephanie bis

Vous propose des vêtements de grande qualité importés de France et d'Italie

Chez **Stéphanie Bis** vous trouverez sous le même toit la fine pointe de la mode féminine et masculine à des prix étudiés.

Salle de montre Stéphanie Martin	Boutique Stéphanie Bis
2015 Drummond Suite 651 — MII 849-9887	2030 Crescent Montréal 844-0063
	1110 Laurier ouest Outremont 270-7797

Achetez vos **Obligations d'Épargne du Canada**

chez **MC NEIL MANTHA**

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

ÉPARGNE

McNeil, Mantha, Inc.
Courtier en valeurs mobilières

Téléphonez-nous! Montréal: (514) 875-4810
St-Hyacinthe: 773-1520
Québec: (418) 647-4026

«Une prise ferme sur votre prospérité»

Aujourd'hui, un géant de la finance est prêt à s'occuper de...

vos placements

Si vous disposez de plus de 100,000 \$ en liquidités, bénéficiez de la même richesse d'expérience qui a permis aux clients avisés du Trust Royal de demeurer financièrement des plus prospères.

Chaque jour, nous gérons des millions de dollars en investissements. Nous engendrons même une très grande part des transactions effectuées sur les marchés boursiers.

La raison de notre succès est simple: depuis plus de 80 ans, nous considérons chacun de nos clients individuellement.

Loin de vous intégrer dans un programme de placements pré-établi, nous évaluons soigneusement vos besoins personnels et pouvons ainsi élaborer le portefeuille qui vous convient le mieux.

Au départ, vous nous indiquez jusqu'à quel point vous désirez vous impliquer dans la gestion de votre portefeuille. C'est à ce moment-là que les professionnels du Trust Royal interviennent.

Nous mettons à votre service un chargé de comptes qui voit à mettre à contribution toutes les ressources du Trust Royal dans le but d'atteindre vos objectifs.

Nous pouvons même, si vous le désirez, consulter vos conseillers personnels.

Travailler avec nos clients sur une base individuelle et obtenir des résultats: voilà ce qui a fait de nous le plus important fiduciaire au Canada.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, à frais virés.

Appelez le Trust Royal dès maintenant au (514) 876-7790 et laissez-nous immédiatement mettre notre expérience au service de vos placements.

TRUST ROYAL

Service des comptes personnels

Ministère des Finances Canada / Department of Finance Canada

ÉMISSION DE
\$1,050,000,000

D'OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

NON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION

DATÉES DU 14 NOVEMBRE 1984

Le ministre des Finances a autorisé la Banque du Canada à recevoir des souscriptions à un emprunt à émettre contre espèces comme suit:

Obligations 11 3/4% échéant le 1^{er} février 1988
Prix d'émission: 99.75% rapportant environ 11.83% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} février et le 1^{er} août
L'intérêt de soixante-dix-neuf jours payable le 1^{er} février 1985

et
Obligations 12% échéant le 1^{er} février 1990
Prix d'émission: 100.00% rapportant environ 12.00% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} février et le 1^{er} août
L'intérêt de soixante-dix-neuf jours payable le 1^{er} février 1985

et
Obligations 12 1/4% échéant le 1^{er} février 1995
Prix d'émission: 99.25% rapportant environ 12.37% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} février et le 1^{er} août
L'intérêt de soixante-dix-neuf jours payable le 1^{er} février 1985

et
Obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} mars 2006
Prix d'émission: 100.00% plus l'intérêt couru du 1^{er} septembre 1984 au 14 novembre 1984 rapportant environ 12.50% à l'échéance
Intérêt payable le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre
L'intérêt de six mois payable le 1^{er} mars 1985

Les nouvelles obligations seront disponibles en coupures de \$1,000, \$5,000, \$25,000, \$100,000 et \$1,000,000.

L'émission d'obligations 12 1/2% datées du 14 novembre 1984 et échéant le 1^{er} mars 2006 ne dépassera pas \$350 millions.

La Banque du Canada convient d'acquiescer à un minimum de \$100 millions des nouvelles obligations. Cette acquisition sera affectée à n'importe quelle échéance sauf que ce total comprendra un minimum de \$10 millions des obligations échéant en 2006.

Le produit de l'offre servira aux fins générales du gouvernement du Canada.

Les nouvelles obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} mars 2006 sont en sus des \$250 millions d'obligations 12 1/2% échéant le 1^{er} mars 2006 déjà en circulation.

Le principal et l'intérêt des nouvelles obligations sont payables, lorsque exigibles, en monnaie légale du Canada: le principal à l'échéance, à toute agence de la Banque du Canada, et l'intérêt, sans frais, à toute succursale bancaire au Canada. Les titres définitifs seront disponibles le 14 novembre 1984 et par la suite sous deux formes: au porteur avec coupons annexés et sous forme entièrement nominative, l'intérêt étant payable par chèque. Les obligations de l'une ou de l'autre forme seront de mêmes coupures et entièrement interchangeables quant aux coupures et/ou à la forme, sans frais (sous réserve des exigences de transferts statutaires, le cas échéant).

Les nouvelles obligations sont autorisées conformément à une Loi du Parlement du Canada. Le principal et l'intérêt sont imputés au Fonds du revenu consolidé du Canada.

Sous réserve des quantités disponibles, les achats de nouvelles obligations peuvent se faire par l'intermédiaire de tout courtier en valeurs mobilières ou de toute banque autorisée à faire office de distributeur initial.

Canada

OC 14

SPORTS

Arakgi, Skipper et Wilson, candidats des Concordes aux trophées Schenley

MARC DELBES

(PC) — L'ailier rapproché Nick Arakgi a joué un rôle de premier plan au sein de l'offensive des Concordes de Montréal cette saison. Cible favorite du quart-arrière Turner Gill, Arakgi a vu ses performances récompensées.

Le vétérán de six saisons représentera en effet les Concordes, en compagnie de Harry Skipper et Dwaine Wilson, lors du gala des trophées Schenley, le 15 novembre. Son nom a été retenu comme finaliste de la division Est au titre de meilleur joueur canadien.

« Je suis très honoré d'être parmi les deux finalistes à ce titre », a mentionné Arakgi, hier, alors qu'il recevait également le trophée remis annuellement au meilleur joueur offensif de l'équipe.

« Mais pour l'instant, il ne faut pas que j'oublie que dans un sport d'équipe, ce sont les succès du groupe qui comptent le plus. »

Pour la première fois depuis longtemps — David Green avait remporté le titre de joueur par excellence en 1979 avec les défunts Alouettes — les Concordes ont de bonnes chances de voir un des leurs ravir un trophée Schenley.

Arakgi a effectivement connu une excellente campagne. Il a complété la saison régulière avec un total de 67 attrapés pour 1,078 verges de gain et 10 touchés. Il sera confronté au receveur Joe Poplawski, des Blue Bombers de Winnipeg, qui a déjà remporté ce titre en 1981.

« Il faut donner crédit à Turner (Gill), a répondu Arakgi lorsqu'on lui parle de ses statistiques personnelles. C'est facile de s'illustrer lorsque vous jouez en sa compagnie. Il a une très bonne vision sur le terrain pour trouver ses receveurs. »

« Nous sommes devenus deux bons amis. Mais la qualité principale de Turner, c'est qu'il est en mesure de trouver tous ses receveurs. »

Le demi défensif Harry Skipper a quant à lui été sélectionné comme meilleur joueur défensif dans l'Est. Skipper, choisi joueur défensif de l'année chez les Concordes, a été le cœur de la ligne tertiaire des Concordes en réussissant huit interceptions, dont deux qu'il a retournées pour des touchés. Il a inscrit un autre majeur en recouvrant un botté dans la zone des buts.

Il fera la lutte à James Parker, des Lions de la Colombie-Britannique, lauréat du titre en 1982.

Dwaine Wilson est le troisième joueur des Concordes à faire partie des finalistes à titre de meilleure recrue. A sa première saison, Wilson a gagné 1,053 verges en 226 courses pour une moyenne de 4,8 verges de gain. Il se mesurera à Stewart Hill, des Eskimos d'Edmonton.

« Avec des joueurs comme ceux là, l'avenir se veut très prometteur », a mentionné l'entraîneur Joe Galat, hier, en parlant des Arakgi, Gill, Doug Scott, Wilson, Skipper et compagnie.

« Turner (Gill) nous a procuré de bons moments cette année et il n'a cessé de s'améliorer. En ce qui concerne Nick (Arakgi), il a fait tout ce qu'on attendait de lui. Il a souvent

exécuté les jeux importants. »

Pendant qu'Arakgi et Skipper étaient choisis les joueurs par excellence de la saison, hier, le quart Turner Gill et le joueur de ligne défensif Doug Scott remportaient les honneurs de la dernière tranche de la Coupe O'Keefe. C'était donc journée de réjouissance pour les Concordes, en espérant que ce ne sera pas la dernière fois cette année.

Par ailleurs, l'excellent porteur de ballon des Blue Bombers, Willard Reeves, et Rufus Crawford, des Tiger-Cats de Hamilton, sont les finalistes au titre de joueur par excellence. Finalement, Dan Ferraro, des Argonauts de Toronto, et John Bonk, des Blue Bombers, se disputent le titre de meilleur joueur de ligne offensive.

Le Cy Young à Willie Hernandez

NEW YORK (AP) — Willie Hernandez, l'as lanceur de relève qui a aidé les Tigers de Detroit à remporter les honneurs de la Série mondiale, a été nommé hier vainqueur du trophée Cy Young dans la Ligue américaine de baseball.

Le gaucher, qui est originaire de Porto-Rico, s'est joint aux Tigers en provenance des Phillies de Philadelphie juste avant le début de la saison 1984. Il a protégé 32 victoires sur une possibilité de 33. Il a ainsi protégé cinq victoires de plus qu'il ne l'avait fait en sept ans de carrière médiocre dans la Ligue nationale.

Il a de plus présenté un dossier de 9-3 et une moyenne de point mérité de 1,92 quand les Tigers ont remporté facilement le championnat de la section est, puis le championnat de la Ligue américaine et les grands honneurs de la Série mondiale contre les Padres de San Diego.

Hernandez a protégé la victoire lors du troisième et dernier match de la série de championnat contre les Royals de Kansas City et a protégé deux victoires en Série mondiale.

Hernandez, qui aura 30 ans le 14 novembre, a obtenu 12 des 28 votes

de première place pour un total de 88 points. Il a devancé au scrutin un autre lanceur de relève, Dan Quisenberry, des Royals, un ancien vainqueur du trophée.

Quisenberry, qui a conservé un dossier de 6-3 et une moyenne de points mérités de 2,64, a protégé 44 victoires. Il a eu neuf votes de première place et a terminé avec 71 points.

Bert Blyleven, qui a conservé une fiche de 19-7 avec les Indiens de Cleveland, a terminé troisième au scrutin avec quatre votes de première place et 45 points.

CHRONIQUE SPORTIVE

L'or ne se transforme pas toujours en argent

RICHARD MILO

Une médaille olympique, ce n'est pas le Pérou.

Alex Baumann possède tous les atouts et pourtant, il aura fallu attendre près de trois mois pour que le double médaillé d'or des Jeux olympiques de Los Angeles annonce la conclusion d'une première entente avec une corporation canadienne, hier. Et ce n'est certainement pas les efforts qui ont manqué puisque pas moins de 700 entreprises canadiennes possédaient déjà son curriculum vitae avant même le début des épreuves de natation des Jeux olympiques. Son agent avait du reste laissé entendre qu'il pourrait toucher son million d'ici la fin de l'année.

Au contraire, Baumann a plutôt annoncé hier la conclusion d'une modeste entente de deux ans avec l'Office canadien de commercialisation des oeufs. Le nageur de 20 ans fera notamment la promotion des oeufs à la radio et à la télévision. On le verra également sur des affiches publicitaires qui seront placardées dans le centre-ville des principales villes canadiennes.

Baumann ne perdra pas son statut d'athlète amateur pour autant puisqu'à l'instar de Gaétan Boucher en patinage de vitesse, son « salaire » sera versé dans un fonds de fiducie administré par l'Association canadienne de natation. Il aura également toute la liberté de poursuivre son entraînement.

Tout compte fait, l'entente ressemble à s'y méprendre à celle de Boucher avec le Bureau laitier du Canada... sauf que le patineur boira son lait pendant cinq ans. Boucher a en effet l'intention de poursuivre sa carrière jusqu'aux Jeux de Calgary en 1988 alors que Baumann a déjà indiqué son intention de se retirer de la compétition en 1986.

Il reste que la majorité des médaillés olympiques des Jeux de Los Angeles éprouvent certaines difficultés à monnayer leurs médailles.

Aux dernières nouvelles, Carl Lewis, le roi des JO de Los Angeles, n'aurait négocié qu'une seule entente d'une valeur de \$ 200,000. Et il ne s'agit pas d'un contrat le liant à une corporation américaine puisque l'offre est venue d'un embouteilleur japonais de boissons non-alcoolisées.

Dans un article publié récemment dans le *Globe and Mail*, la journaliste Jennifer Hunter affirme que les corporations américaines hésitent présentement à associer leur produit au nom de Lewis. Le public américain lui reprocherait notamment de s'être contenté de récolter des médailles d'or alors qu'il aurait pu tenter d'établir des records mondiaux.

Dans le même ordre d'idée, Mary Decker n'aurait obtenu qu'un seul contrat: celui d'une conserverie qui recherchait un athlète connu pour lancer un concours. Les jérémiades de Decker, son comportement enfantin et son insistance à blâmer Zola Budd pour



Alex Baumann

Au Québec, les affaires de Sylvie Bernier fonctionnent également au ralenti. La médaillée d'or en plongeon anime présentement une émission hebdomadaire de 10 minutes à la télévision de Québec mais pour le reste, son agent Pierre Lacroix poursuit toujours des négociations avec d'éventuels clients. La championne aurait reçu des offres concrètes de General Motors du Canada et de Mondy, un manufacturier allemand de vêtements sportifs. Mais elle songe à se retirer de la compétition active, ce qui pourrait alors diminuer son pouvoir d'attraction auprès des corporations canadiennes.

Qu'importe les sondages: la popularité des Boucher, Bernier et Baumann se dissipera aussi rapidement qu'elle s'est établie, s'ils ne réussissent pas à se maintenir au sommet de leur discipline d'ici aux prochains Jeux olympiques.

Qu'est-il advenu de Mark Spitz? Le célèbre nageur a déjà monnayé dans l'oubli après avoir sommé ses sept médailles d'or aux Jeux de Munich, en 1972, contre autant de millions de dollars.

Eric Heiden, le quintuple médaillé d'or de Lake Placid, a été moins heureux. Il n'était plus en effet qu'un simple analyste lorsque Gaétan Boucher a remporté ses deux médailles d'or à Sarajevo, en février.

P.S.: Au diable le cholestérol. Alex Baumann consomme lorsqu'il s'entraîne, une demi-douzaine d'oeufs chaque matin.

Alex Baumann a par ailleurs participé à des conférences de presse à Toronto, à 12 h, et à Montréal, à 16 h, hier. Tant et si bien que la presse montréalaise connaissait déjà l'identité du commanditaire de Baumann au moment de rencontrer l'athlète en fin d'après-midi.

LES ANNONCES CLASSÉES

286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 13h pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

Aides domestiques demandées

CHERCHE femme de ménage de préférence à demeure pour une famille avec deux jeunes enfants. 340-9118 - 331-1352, 5-11-84

Ameublement

DISPOSONS de successions: paravent chinois — 6 panneaux, chandelier en bronze, service à thé et café assortis, chaise longue, lampes, tables à café et de bout, services Limoges 12 couverts, salle à manger chêne 9 morceaux, sofa Empire, cristal, porcelaine, argent, etc... Yvette Stephens 342-3553, 3-11-84

Animaux

CHATTE A DONNER, 4 ans, absoluement adorable, opérée, toujours même propriétaire, 271-1665, 2-11-84

App./Logements

Longueuil nouveau bureau de location pour les immeubles du 605 et 625 rue St-Jacques. A louer grands 3 1/2 et 4 1/2, incluant poêle et réfrigérateur, tapis mur à mur, éclairé, chauffage et taxes payées, insonorisé, stationnement extérieur, piscine extérieure, buanderie, meublé si désiré. Informations 677-7762 ou 374-2301, 01-11-84

ST-LEONARD, haut duplex, grand 5 1/2, moderne, tranquille, propre, frais peint, tout électrique, garage. Libre. Références exigées. 4905, — 259-8117, 03-11-84

OUTREMONT, appartement de luxe, 7 1/2, terrasse, foyer, 7000 mcs, 738-5640 entre 9h et 12h, 01-11-84

OUTREMONT, rue Davaar, 6 1/2; chauffage électrique non inclus, 495\$, 26 étages. Jour 481-1717, soir 278-0267, 01-11-84

Vieux Longueuil, luxueux 4 1/2; tout inclus, 585\$, libre en janvier, jour: 670-1100, 05-11-84

N.D.G. 4542 Marci, bas duplex, 5 1/2; rénové, foyer, buisseries, 600 \$ non chauffé. Libre — 487-6363 — 767-6331, 1-11-84

COURT TERME, meublé, superbe app. ou maison, tout inclus, 6 à 12 mois. Troc-Vacances, 288-4194, 28-11-84

ÉDOUARD-MONTPETIT place U de M, 5 1/2; chauffé 412 \$, occupation immédiate, 274-5867 de 9h à 5h, soir: 342-1927, 5-11-84

CENTRE-VILLE, terrasse St-Denis, 7 1/2; rénové, 865 \$ non-chauffé, disponible immédiatement, 844-0005 — 271-2236, 5-11-84

N.D.G. 6 1/2; haut duplex près Terrebonne, 650 \$ chauffé, foyer, garage, équipé, 287-4815 ou 336-9951, 5-11-84

Copropriétés à vendre

A deux pas du Parc Laurier

3e étage de triplex, chauffage électrique, tout neuf.

31 500 \$

521-2624

5-11-84

Condominiums à louer

MIAMI BEACH, quartier résidentiel, luxueux condo. Tout équipé. Couple, saison. 737-6515 — 1-819-327-2551, 01-11-84

POMPANO BEACH, coin sud-est, sur océan, 2 c.c., piscine, sauna, 211-2908, 1-11-84

Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électroniques. Assurances. Téléphone: 253-4374, J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisine, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-2575, J.N.O.

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491, J.N.O.

Emplois demandés

FEMME 40 ans, cherche travail de gouvernante. Références. 351-0937, 1-11-84

Gardiennes

GARDIENNE pour enfants de 3 et 6 ans, et travaux ménagers, secteur Côte St-Luc, 488-1027, 1-11-84

OUTREMONT, gardienne demandée du lundi au vendredi de 15h à 18h30 pour accueillir 2 enfants d'âge scolaire après l'école et s'occuper de leurs repas. 18 ans et plus et non-fumeur. Appelez jour: 875-0512, soir: 277-4408, 1-11-84

Instruments de musique

VIOLON ALLEMAND par Mathias Klotz, fin XVIII, à Mittenwald, 3 000 \$, Tot ma- — soir: 389-6629, 5-11-84

Maisons de campagne à louer

ST-SAUVEUR, luxueuse maison, 4 c.c., 2 foyers, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ski de fond à la porte, ski alpin à 2 min., 2 mois minimum. Références: R. Ferron, Mtl: 282-1205, 1-227-5203, 1-11-84

Objets d'art

NOUS DESIRONS acheter des huiles figuratives anciennes de Jacques de Tonnancour et Paul Vanier Beaulieu. 766-5458, 7-11-84

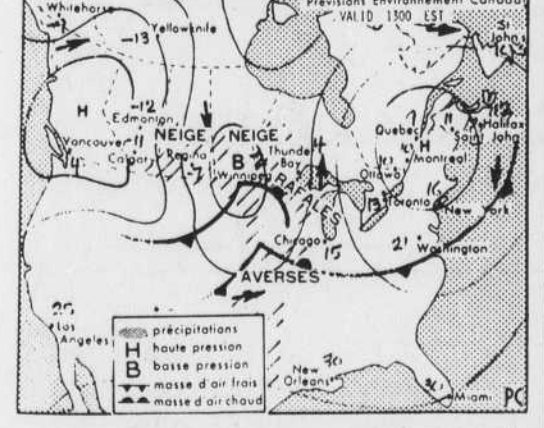
Occasions d'affaires

AUTONOME FINANCIÈRE, « International Marketing Corporation » recherche un représentant à Montréal. Écrivez à C.P. 8024, Rockville, MD, 20856, USA, 1-11-84

Offres d'emplois

RELEVEZ UN NOUVEAU DÉFI: Augmentez votre revenu en travaillant à l'étranger. Les services de professionnels, d'ouvriers qualifiés et de manœuvres sont avidement recherchés par diverses compagnies opérant dans des pays tels l'Arabie Saoudite, la Nouvelle Zélande, l'Allemagne, le Royaume-Uni, également en Alaska et aux Territoires du Nord-Ouest. Pour vous procurer notre toute récente publication et pour savoir comment vous prévaloir de notre garantie spéciale, veuillez adresser votre nom et adresse à: WORLD WIDE OPPORTUNITIES, C.P. 727, Succursale F, Toronto, Ontario, M9Y 2N6, 10-11-84

LA MÈTEO



MONTREAL

Quelques bancs de brume au lever du jour. Puis généralement ensoleillé. Vents modérés par moments en matinée. Max.: près de 8. Jeudi: ciel variable.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 32

COUCHER: 16 h 45

QUEBEC

Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 2. Précipitations: 20 %. Jeudi: pluie nuageuse.

Reservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés en matinée. Max.: près de 0. Précipitations: 20 %. Jeudi: pluie nuageuse.

Plouffe-Gatineau et La Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Vents modérés en matinée. Max.: 6. Précipitations: 20 %. Jeudi: ciel variable.

Estrie-Beauce, Drummondville: Abitibi-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 2. Précipitations: 20 %. Jeudi: pluie nuageuse.

Offres de services

LAVAGE plafonds, tapis, murs, vitres, peinture, plomberie, ouvrage général. 276-4909, J.N.O.

Propriétés à vendre

N.D.G.: très grand duplex, revenu 24 000 \$, foyers, garages, immense terrasse, boiseries chêne, 195 000 \$, Éloi Gendron, courtier, 766-0962, 20-11-84

OUTREMONT — Cottage détaché, 9 pièces, près Collège Stanislas et parc. Foyer naturel. Garage Jardin., SECTEUR DE CHOIX. Anne-Marie Larue 483-2177, 934-1818, Montréal. Trust courtiers, 1-11-84

OUTREMONT, cottage 11 pièces spacieuses. Log de bonne sur garage double. Face parc. G. Hacquin 382-8000, 527-5319, Trust Général, courtier, 1-11-84

VIMONT Split-level 7 pièces 4 p. car. Piscine Y. Bélar 353-9942, 721-1648, Trust Général, courtier, 1-11-84

OUTREMONT — Cottage détaché, 14 pièces — SECTEUR PAISIBLE, près parc, écoles, et rue Laurier. OCCUPATION IMMÉDIATE. Anne-Marie Larue 483-2177, 934-1818, Montréal. Trust Courtiers, 1-11-84

VARENNES: Bord de l'eau, superbe bung, 4 chambres, foyer en pierre, endroit de rêve, \$147,000. D. Fréchette, 651-5300, 671-8815, Montréal. Trust courtier, 1-11-84

LES MOTS CROISÉS

Un mot nous échappe... le petit Robert le rattrape.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1—Fruit. — Fils ou fille.
 2—Duvet fourni par l'éditeur. — Notion que l'esprit se forme de quelque chose.
 3—Travailleur asiatique. — Vagues.
 4—Sans inégalités. — Habitude ridicule. — Charte du corps humain.
 5—Sable mouvant des bords de la mer. — Alors. — Holmium.
 6—Lieu où l'on peut se mettre à l'abri. — La Nativité.
 7—Tirer les fils d'un tissu.
 8—Elle sème. — Brille.
 9—Première femme. — Partie de l'orange.
 10—Coups de baguette. — Imagine. — Port du Japon.
 11—Manoeuvre frauduleuse destinée à tromper. — Maladie infectieuse grave.
 12—Lieu où l'on entasse les foins. — Instrument de chirurgie servant à racler les os.

Verticalement

1—Oter la culasse.
 2—Papillon. — S'échappe furtivement du lieu où il est enfermé (s').
 3—Surt le deuxième. — Pronom indéfini.
 4—Pareil. — Dans la mythologie scandinave, génie aérien qui symbolise l'air, le feu, la terre, etc. — Ride.
 5—Loi, ordonnance. — Ch.-I. de c. du Gers.
 6—Organe de la vue. — Utilisent.
 7—Dans. — Avouer.
 8—Souverain. — Enté.
 9—Fil irrégulier obtenu en filant la bourre des cocons de soie. — Argent.
 10—Talus en terre pour protéger les arbutés contre les intempéries. Unité monétaire roumaine. — Sans inégalités.
 11—Propre. — D'un verre gai. — Qui a de la bonnie.
 12—Débris de verre. — Séparation de deux éléments d'un mot par l'intercalation d'un ou de plusieurs autres mots.

Solution d'hier

1	F	A	C	O	N	A	S	E	L	E
2	P	A	R	I	S	E	A	V	I	L
3	A	B	B	E	T	T	L	L	A	C
4	C	I	L	P	E	S	A	L	I	T
5	T	R	E	M	O	U	S	T	A	D
6	O	S	U	C	E	H	E	R	B	A
7	N	A	T	T	E	E	N	E	P	A
8	P	L	O	E	N	T	E	M	A	S
9	C	R	A	N	E	C	O	V	I	S
10	R	E	T	E	R	E	R	E	R	A
11	U	S	E	R	A	N	E	M	E	R

Franco Harris congédié

SEATTLE (AP) — Franco Harris, troisième meilleur porteur de ballon de l'histoire de la Ligue nationale de football, qui a aidé les Steelers de Pittsburgh à remporter quatre fois le Super Bowl, a été remercié de ses services hier par les Seahawks de Seattle.

Cette décision surprise a été annoncée hier par l'entraîneur-chef Chuck Knox au lendemain de la victoire de 24-0 des Seahawks contre les Chargers à San Diego.

« Franco Harris et moi avons discuté longuement de toute la situation et nous nous sommes mis d'accord. Il était dans le meilleur intérêt à tous de le remercier, a dit Knox. Il a contribué aux succès de notre équipe. »

Cela ne se voit peut-être pas dans les statistiques, mais il nous a aidés quand nous en avons besoin le plus. »

Harris a porté le ballon trois fois pour des gains de trois verges contre les Chargers. En huit matches cette saison, il a porté le ballon 68 fois pour des gains de 170 verges.

D'autre part, le quart-arrière Phil Simms, des Giants de New York, et le demi de sûreté recrue Tom Flynn, des Packers de Green Bay, ont respectivement été sélectionnés, hier, en tant que joueur offensif et défensif de la semaine dans la Ligue nationale de football.

Simms a totalisé des gains de 339 verges par la voie des airs, dimanche, lors du gain surprise de 37-13 des Giants au dépens des Redskins de Washington. Il a complété 18 des 29 passes qu'il a tentées et deux d'entre elles ont résulté en des touchés.

Jusqu'ici cette saison, Simms, qui a été affecté plus souvent qu'à son tour par les blessures depuis trois ans, a complété 14 passes de touchés et a accumulé des gains de 2,527 verges par la passe.

Choix de cinquième ronde au dernier repêchage amateur, Flynn a réussi trois interceptions pour aider les Packers à baffouler les Lions de Detroit 41-9.

S'il s'agissait évidemment du plus gros match disputé par cette recrue issue de l'Université de Pittsburgh.

Le tribunal de Chicago tranchera dans un mois

CHICAGO (AP) — Il faudra attendre encore un mois avant qu'un tribunal de Chicago se prononce sur le dossier de la télédiffusion des matches de la Ligue nationale de hockey.

C'est ce qu'a déclaré, hier, le juge Irving Norman qui rendra une décision dans ce dossier. Le magistrat a de plus contredit les informations voulant qu'il ait levé une injonction permettant au réseau piloté par les Nordiques de Québec et aux 14 équipes américaines d'aller de l'avant avant leur projet.

Le juge Norman a expliqué qu'il avait plutôt refusé la requête de Ca-

nadian Sports Network et des autres équipes canadiennes, ordonnant à la Ligue Nationale de hockey de prolonger l'entente actuelle et empêchant la mise sur pied d'un réseau concurrent.

Le juge a entendu, la semaine dernière, les plaidoiries des deux parties.

Canadian Sports Network, qui produit la *Soirée du hockey*, détient les droits exclusifs pour le Canada depuis 1966, mais les Nordiques et les équipes américaines ont conclu une entente pour leurs droits de télévision, d'où l'impasse.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Depuis 10 ans

La part du gouvernement dans le revenu de la famille canadienne « moyenne » a augmenté

OTTAWA (PC) — La famille canadienne "moyenne" a compté sur le gouvernement pour une proportion croissante de son revenu au cours de la dernière décennie, tandis que le taux d'imposition est demeuré "relativement stable". Cependant son revenu moyen après impôt a fléchi de deux pour cent par rapport à l'année 1981.

C'est ce qu'a révélé mardi Statistique Canada, précisant qu'en 1982, 10 pour cent du revenu d'une famille moyenne provenaient

des paiements de transfert gouvernementaux, ce qui comprend les allocations familiales, les pensions de vieillesse et les prestations de l'assurance-chômage et du bien-être social.

Par comparaison, en 1971, ces mêmes paiements de transfert s'élevaient en moyenne à 6,1 pour cent du revenu familial.

Quant au taux moyen d'imposition des familles, il s'est accru très faiblement, passant de 15,3 pour cent en 1971 à 15,5 pour cent en 1982. L'agence fédérale

prévoit cependant que ces données ne reflètent pas le bilan complet de ce que le gouvernement prélève et remet aux contribuables.

A titre d'exemple, les statistiques ne tiennent pas compte des sommes versées par les consommateurs au chapitre de la taxe de vente ni de la valeur des services éducatifs et médicaux offerts aux contribuables et financés par le gouvernement.

De même, les chiffres rendus publics le mois dernier par Statistique Canada indiquent qu'un nombre croissant de

personnes vivent dans la misère, à cause notamment du chômage ou de l'inflation, ce qui laisse croire qu'un plus grand nombre de Canadiens dépendent dorénavant des prestations gouvernementales pour allonger leur revenu qu'au cours des années précédentes.

En 1982 et 1983, selon un document de l'Organisation nationale anti-pauvreté, 900.000 personnes de plus sont se trouvaient sous le seuil de pauvreté. Ce seuil varie en fonction de la taille de la famille et de l'im-

portance de la communauté dans laquelle elle vit.

Toujours selon ces données de Statistique Canada, le revenu moyen après impôt des familles canadiennes était de \$27.860, ce qui représente une diminution de deux pour cent par rapport à 1981 en chiffres corrigés de l'inflation. C'est la deuxième année consécutive où le revenu familial après impôt chute en termes réels.

Des chiffres produits antérieurement par Statistique Canada révélaient que le revenu

avant impôt, en 1983, avait baissé en termes réels pour la troisième année consécutive.

En moyenne, le revenu familial après impôt allait de \$22.797 à l'Île-du-Prince-Édouard à \$32.297 en Alberta. (Il s'agit des extrêmes bas et haut.)

Pour les familles ayant une femme à leur tête — généralement des familles monoparentales — le revenu moyen après impôt en 1982 était de \$17.196, soit cinq pour cent de moins, en termes réels, que l'année précédente.

Wilson exposera l'état des finances du pays

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances Michael Wilson a annoncé, hier, qu'il prononcera son exposé économique à la Chambre des Communes le jeudi 8 novembre à 18h30, trois jours seulement après le discours du Trône et la reprise des travaux parlementaires.

Dans un bref communiqué, émis en fin de journée, le ministre a d'ailleurs précisé que le leader du gouvernement en Chambre, M. Ray Hnatyshyn, avait obtenu l'accord de ses homologues libéraux, M. Herb Gray, et néo-démocrate, M. Ian Deans, pour que les travaux parlementaires soient prolongés au-delà de la période nor-

male pour cette journée. Immédiatement après l'exposé de M. Wilson, les représentants des partis de l'opposition pourront présenter leurs réactions aux propos du ministre des Finances.

Les conservateurs avaient d'ailleurs, tout au long de la dernière campagne électorale qui les a amenés au pouvoir le 4 septembre, promis de se plier à cet exercice et cela très peu de temps après le discours du Trône.

Le 13 octobre, le leader conservateur Brian Mulroney remplira une autre promesse électorale et recevra au 24 Sussex ses homologues provinciaux pour rédiger l'ordre du jour.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

POUR OBTENIR DES CANDIDATE(S) DE QUALITÉ
UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR
844-3361

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA

requiert les services d'un catalogueur qui aura à travailler principalement en français. Doit posséder un diplôme en bibliothéconomie d'une université reconnue, doit être bilingue et doit connaître la classification Dewey et les règles de catalogage RCAA II. Expérience dans le catalogage informatisé serait un atout. Salaire \$21.764 à \$30.624 selon expérience. Veuillez adresser votre demande en donnant qualifications, expérience et les noms de répondants à l'Agent d'administration, Bibliothèque publique d'Ottawa, 120, rue Metcalfe, Ottawa, Ontario K1P 5M2

Centre Père J. Angus MacDonald
Requiert les services d'un
COORDONNATEUR DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Poste: Premièrement responsable d'assurer que chaque locataire a l'occasion de développer son niveau d'indépendance au maximum par le développement de ses habiletés, en sachant utiliser le personnel, les appareils et contrôles de façon adéquate.

Exigences: Baccalauréat en Ergothérapie. Préférentiellement bilingue

L'expérience comme Ergothérapeute dans la communauté serait un atout.

Faites parvenir un résumé avant le 10 novembre 1984 à:

Villa du Repos Inc.
474 Elmwood Drive
Moncton, N.B. E1A 2X3
Att.: Pierre Gignac, Dir. Gén. Adjt.



L'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers est l'organisme central de recherche de l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Nos principaux laboratoires, situés à Pointe-Claire, en banlieue de Montréal, offrent des installations complètes pour la recherche fondamentale et appliquée, plus celles des campus de l'Université McGill et de l'Université de la Colombie Britannique. L'Institut loue également de Forintek Canada Corp., des locaux pour ses laboratoires à Vancouver. Notre personnel compte approximativement 310 chercheurs, ingénieurs et personnel de soutien.

INGÉNIEUR BIOCHIMISTE

L'Institut canadien de recherche sur les pâtes et papiers a présentement un poste intéressant à offrir à un ingénieur biochimiste dans le cadre d'un projet du Conseil National de la Recherche sur la biodégradation de la lignine. Ce projet implique des fermentations avec des champignons ou des bactéries orientées vers des applications potentielles dans les domaines du traitement de la pâte et de des résidus. Ce projet requiert une expertise d'ingénieur dans la production d'enzymes et la cinétique de fermentation à l'échelle de laboratoire et à l'échelle pilote.

Les candidats devront posséder un doctorat en ingénierie biochimique avec des connaissances solides des systèmes biologiques ainsi qu'une expérience dans les domaines de fermentation et de production d'enzymes. Une certaine expérience de l'industrie des pâtes et papiers serait un atout.

Afin de soumettre votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

L'Administrateur du Personnel
INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHES
SUR LES PÂTES ET PAPIERS
570, Boul. St-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J9

CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

Traductrice (ou traducteur)

Poste à pourvoir immédiatement au bureau central d'Ottawa.

ATTRIBUTIONS

Traduire de l'anglais au français les textes du Conseil destinés à la publication et produits par la Section des communications (livres, rapports de recherche, documents de travail, brochures, etc.)

Établir et tenir à jour un fichier terminologique, au fur et à mesure des recherches et des traductions, afin de mettre sur pied progressivement un « lexique de la condition féminine ».

EXIGENCES

Diplôme universitaire de 1er cycle en traduction. Expérience et compétence reconnue dans le domaine de la traduction. (Les candidat(e)s devront subir un examen écrit)

Excellente connaissance de la langue française et sens de l'équivalence culturelle entre le texte de départ et la traduction.

RÉMUNÉRATION

La rémunération sera déterminée selon la formation et l'expérience.

Les candidat(e)s intéressé(e)s à ce poste sont prié(e)s de transmettre leur curriculum vitae avant le 14 novembre 1984 à:

Micheline Savoie
Directrice des communications
Conseil consultatif canadien
de la situation de la femme
66, rue Slater
18e étage
Ottawa (Ontario)
K1P 5H1

Larges perspectives d'évolution multinationale

Cette multinationale est sans pareille dans le monde. Au Canada, où elle possède plusieurs usines, la nécessité de rationaliser et de moderniser l'appareil de contrôle financier se fait pressante. À vous de jouer.

Directeur de la comptabilité

Le chiffre d'affaires atteint les 100 millions de dollars. C'est donc dire l'importance du défi et des satisfactions qui attendent ce professionnel confirmé de la comptabilité (C.A., C.G.A. ou R.I.A.) avide d'action.

Relevant du Chef des finances, cette mission clé comporte également un important volet Supervision: recrutement, formation et perfectionnement d'une équipe nombreuse. Donc: très bonnes qualités de relations humaines indispensables.

Larges possibilités de développement à court terme. Rémunération supérieure. Projet 41001. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Londres SW1 / Zurich / Dusseldorf / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver / Ottawa

Multinationale canadienne poste évolutif

Cette société canadienne, propriété d'un géant multinational canadien, vend ses produits industriels aux quatre coins du monde. Elle recherche un ingénieur bilingue, bien familiarisé avec la fabrication "métal", pour lui confier le poste de...

Directeur d'usine

Le facteur humain est particulièrement important dans ce milieu syndiqué. La direction de l'usine ne peut donc être confiée qu'à un candidat possédant des talents confirmés d'animation et de relations humaines.

Rendant compte à un haut niveau, ce poste actif nécessite en outre des aptitudes supérieures d'organisation et de coordination ainsi qu'un sens aigu des résultats.

Larges possibilités d'évolution au sein d'un groupe dynamique et performant. Rémunération très attrayante et nombreux avantages. Projet 40923. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Londres SW1 / Zurich / Dusseldorf / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver / Ottawa

Nouvelle opportunité

Suite à une fusion récente de deux entreprises internationales de service, cette nouvelle société se distingue par son envergure et ses plans d'évolution future. Afin d'assurer sa réussite, elle souhaite effectuer une meilleure intégration et gestion des ressources humaines. Joignez-y vous en tant que...

Gestionnaire Ressources Humaines

Vous relèverez du Vice-Président, ressources humaines, et travaillerez en étroite collaboration avec l'équipe locale. Dotation, rémunération, relations industrielles (idéalement, col blanc), développement du personnel, etc. vous sont déjà familiers.

Idéalement de formation supérieure, on reconnaît vos talents de communication et conceptualisation comme étant supérieurs.

Tirez-en avantage chez cette société en pleine évolution. Projet 40830. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Londres SW1 / Zurich / Dusseldorf / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver / Ottawa

Évolution rapide

Des biens et des services dont les marques ont nettement la préférence des consommateurs. Un réseau de distribution sophistiqué. Et une importante demande régionale à satisfaire (Est canadien). Voilà qui annonce un bon départ pour le

Directeur régional des ventes

Diplômé universitaire bilingue, vos deux à cinq années de pratique réussie de la vente de biens de consommation et vos talents de stratège commercial vous désignent naturellement à une direction des ventes, et à des responsabilités supérieures. Votre carrière progressera rapidement auprès de cette entreprise moderne du secteur des boissons.

Excellente rémunération, primes, et voiture. Projet 40813. Soyez assuré que votre candidature sera traitée en toute confidentialité.

Montréal: (514) 849-5357. 1115, rue Sherbrooke ouest H3A 1H3



La Société Caldwell Internationale

Londres SW1 / Zurich / Dusseldorf / Toronto / Montréal / Calgary / Vancouver / Ottawa